
FICHES THÉMATIQUES

1 Environnement macroéconomique

L'année 2008 est marquée par un fort ralentissement de l'activité économique en France. Ce ralentissement s'amplifie en cours d'année : l'activité recule à compter du printemps et ce recul s'accroît à l'automne. En moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) **aux prix de l'année précédente** augmente de 0,4 % après avoir progressé de 2,3 % en 2007 et 2,2 % en 2006 (*figures 1 et 2*).

La consommation des ménages, principal soutien de la croissance française depuis dix ans, fléchit nettement. Cette décélération touche l'ensemble des secteurs de consommation des ménages et s'explique par un ralentissement très net du pouvoir d'achat (+ 0,6 % après + 3,1 % en 2007). 2008 est en effet une année de croissance modérée du revenu disponible brut (+ 3,4 % après + 5,2 % en 2007) et d'une hausse des prix relativement vive (+ 2,8 % en 2008 après + 2,1 % en 2007).

L'investissement marque également le pas : + 0,6 % (après + 6,5 % en 2007). Cette décélération est particulièrement marquée dans les secteurs des produits manufacturés (+ 1,9 % en 2008 après + 9,9 %) et de la construction (+ 3,7 % en 2008 après + 9,0 %). L'investissement des administrations publiques se contracte fortement en 2008 (- 4,4 %) après une année 2007 dyna-

mique (+ 4,5 %). Enfin, pour la première fois depuis 1996, l'investissement des ménages, essentiellement constitué d'achats de logements neufs et de travaux d'entretien, diminue (- 1,4 % après + 5,5 % en 2007).

L'aggravation de la crise en fin d'année 2008 conduit de surcroît les entreprises à un déstockage massif qui contribue négativement pour 0,3 point à la croissance.

Les échanges extérieurs pèsent aussi sur l'activité de 2008, mais moins fortement que l'année précédente (- 0,3 point en 2008 contre - 0,8 point en 2007). Le volume des exportations baisse (- 0,2 % après + 2,6 %) mais c'est aussi le cas de celui des importations (+ 0,8 % après + 5,4 %).

En 2008, le déficit public s'accroît : il s'élève à 3,4 % du PIB contre 2,7 % en 2007 (*figure 3*). Les dépenses ont augmenté de 0,4 point de PIB pour atteindre 52,7 % tandis que les recettes ont diminué de 0,3 point à 49,3 % du PIB. La diminution des recettes est à relier à la baisse des prélèvements obligatoires, conséquence des mesures de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). Ces prélèvements représentent en 2008 42,8 % du PIB (après 43,2 % en 2007). Le poids de la dette publique au sens du traité de Maastricht s'accroît en 2008 de 3,6 points pour atteindre 67,4 % du PIB, soit 1 314,1 milliards d'euros. ■

Définitions

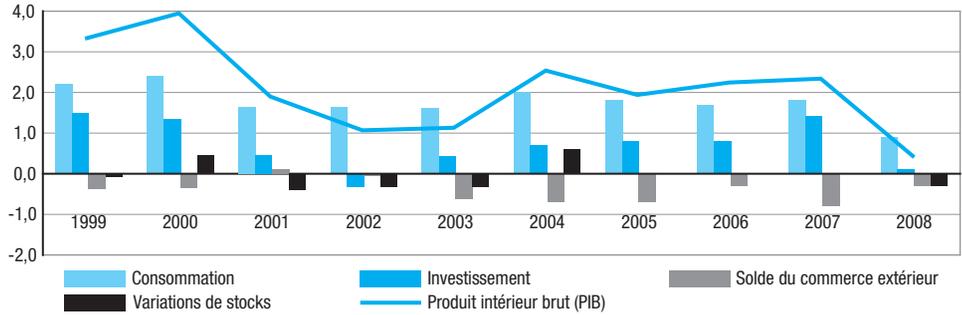
Évolutions en volume aux prix de l'année précédente : les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 2000, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente, tenant ainsi compte de la déformation progressive des structures économiques.

Pour en savoir plus

- Aviat A., Houriez G., Mahieu R., « Les comptes de la Nation en 2008 – Un fort ralentissement de l'activité », *Insee Première* n° 1236, mai 2009.
- Guédès D. « Les variations de prix des produits alimentaires », *Insee Première* n° 1191, mai 2008.
- Guyon T., Izzo P., Poiblanç B., Rodríguez E., Uteza A., Brière L. « Les comptes des administrations publiques en 2008 », *Insee Première* n° 1237, mai 2009.
- Voir aussi : fiche 15, 18.

1. Contributions à la croissance du PIB

en % et en points



Lecture : en 2008, l'investissement contribue pour 0,1 point à la croissance de 0,4 % du PIB
Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2008/2007 (en %)			Valeurs 2008 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB en 2008 ²
	Volume ¹	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	0,4	2,5	2,9	1 950,1	0,4
Importations	0,8	4,0	4,8	563,8	-0,2
Total des emplois finals	0,5	2,7	3,2	2 513,9	0,7
Consommation effective des ménages	1,1	2,6	3,7	1 409,6	0,8
dont dépenses de consommation :					
– des ménages ³	1,0	2,8	3,8	1 086,8	0,5
– individualisable des administrations publiques ⁴ (APU)	1,6	1,9	3,5	295,5	0,2
Consommation effective des APU	0,5	2,5	3,0	156,1	0,0
Formation brute de capital fixe (investissement)	0,6	3,9	4,5	427,2	0,1
dont :					
– sociétés non financières et entreprises individuelles	2,6	2,8	5,4	224,6	0,3
– ménages	-1,4	5,5	4,1	120,9	-0,1
– administrations publiques	-4,4	4,8	0,4	62,4	-0,1
Variation de stocks (en contribution au PIB)	-0,3	-	-	5,3	-0,3
Exportations	-0,2	2,9	2,7	515,6	-0,1

1. Volumes issus des comptes chaînés en base 2000 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

2. Lecture : en 2008, l'investissement contribue pour 0,1 point à la croissance de 0,4 % du PIB.

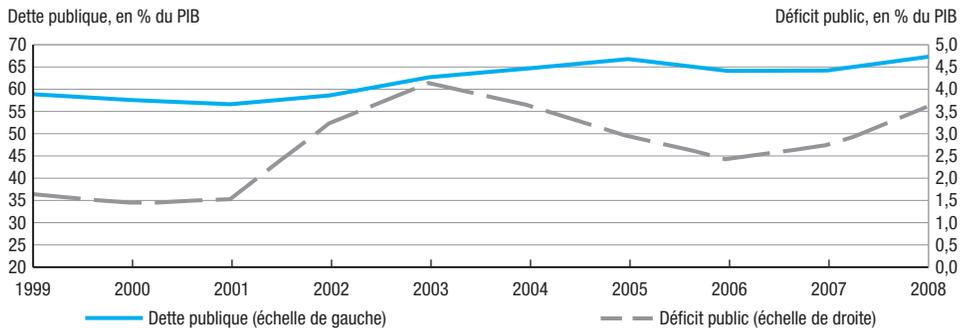
3. La dépense de consommation des ménages correspond aux dépenses que les ménages supportent directement.

4. La dépense de consommation individualisable des administrations publiques est celle dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elle correspond à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages (dépenses pour l'éducation et pour la santé par exemple).

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

3. Dette publique et déficit public en % du PIB



Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2 Démographie

Au 1^{er} janvier 2009, la population française (métropole et départements d'outre-mer) est estimée à 64,3 millions. En incluant les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et les anciennes îles de Guadeloupe : Saint-Martin et Saint-Barthélemy), la population de la République française atteint 65,1 millions. Comme les années précédentes, la hausse de la population en France (métropole et départements d'outre-mer) résulte en grande partie de **l'excédent naturel** élevé (+ 290 000 en 2008). Le **solde migratoire**, estimé à + 76 000 personnes, contribue beaucoup moins à l'augmentation de la population en 2008.

Au 1^{er} janvier 2009, 16,5 % de la population a 65 ans ou plus alors que 20 ans plus tôt, ce taux ne s'élevait qu'à 14,0 %. La part de cette catégorie d'âge progresse régulièrement alors même que les classes d'âge nombreuses du baby-boom (nés en 1946 ou après) n'ont pas encore 65 ans (*figure 1*). À l'inverse, la part des moins de 20 ans dans la population diminue d'année en année.

Le vieillissement de la population s'explique en partie par la hausse régulière de l'espérance de vie depuis un siècle. Mais la forte progression observée ces dernières années s'atténue. En 2008, **l'espérance de vie à la naissance** est plutôt stable ; elle atteint 77,5 ans pour les hommes et 84,3 ans pour les femmes (*figure 2*). L'écart entre hommes et femmes se réduit, comme les années précédentes, et passe pour la première fois sous le seuil des 7 ans.

La natalité se maintient à un niveau très élevé : le nombre des naissances, 834 000 en 2008, augmente de 2 % environ par rapport à l'année précédente, alors que

le nombre de femmes d'âge fécond, entre 15 et 50 ans, est en légère diminution. Ainsi, les taux de fécondité par âge sont en progression et **l'indicateur conjoncturel de fécondité** s'établit à 201 enfants pour 100 femmes, ce qui place la France en tête des pays européens pour la fécondité (*figure 3*). Comme les années précédentes, l'âge moyen à la maternité augmente : il atteint 29,9 ans contre 29,8 ans en 2008. De même, les naissances hors mariage sont toujours plus nombreuses : 52,5 % de l'ensemble des naissances en 2008 contre 41,7 % il y a dix ans.

En 2008, 273 500 mariages ont été célébrés, soit un nombre stable par rapport aux deux dernières années. L'âge moyen au premier mariage continue d'augmenter, que ce soit pour l'homme ou la femme, mais l'écart d'âge entre le marié et la mariée reste stable : il s'élève à deux années en France métropolitaine depuis 40 ans. Environ 146 000 pactes civils de solidarité (pacs) ont été conclus en 2008, soit une forte hausse par rapport à 2007 (102 000) et 2006 (77 000). Les pacs sont conclus à 94 % par des couples de sexes opposés.

La taille moyenne des ménages diminue régulièrement depuis 30 ans, passant d'un peu plus de 3 personnes en moyenne par résidence principale en 1968 à 2,3 en 2006 (*figure 4*). L'allongement de la vie, la maîtrise de la fécondité et la plus grande fragilité des unions peuvent expliquer ce constat. En proportion, les personnes seules sont de plus en plus nombreuses. Le nombre d'enfants dans les familles diminue également, que ce soit par l'augmentation de la proportion de couples sans enfant ou par la baisse de la part des familles nombreuses parmi les familles avec enfants. ■

Définitions

Excédent naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive qui aurait pendant sa vie féconde (15-49 ans) les taux par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- Pla A., « Bilan démographique 2008 – Plus d'enfants, de plus en plus tard », *Insee Première* n° 1220, janvier 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Démographie », fiche 30).

1. Évolution de la population par tranche d'âge

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)	Répartition par âge (en %)			Total
		Moins de 20 ans	20 à 64 ans	65 ans ou plus	
1991	58 280,1	27,7	58,3	14,0	100,0
1995	59 280,6	26,4	58,7	14,9	100,0
2000	60 508,2	25,8	58,4	15,8	100,0
2005	62 730,5	25,3	58,4	16,3	100,0
2006	63 185,9	25,1	58,5	16,4	100,0
2007 ^p	63 578,5	25,0	58,6	16,4	100,0
2008 ^p	63 936,9	24,9	58,7	16,4	100,0
2009 ^p	64 303,5	24,8	58,7	16,5	100,0

^p : résultats provisoires arrêtés à fin 2008.

Champ : France.

Sources : Insee, estimations de population.

2. Espérances de vie à la naissance¹ et à 60 ans

Année	Hommes		Femmes	
	Naissance	60 ans	Naissance	60 ans
1994	73,6	19,7	81,8	25,0
1997	74,5	19,9	82,3	25,2
2000	75,2	20,4	82,8	25,6
2003	75,8	20,8	82,9	25,6
2004	76,7	21,5	83,8	26,5
2005	76,7	21,4	83,8	26,4
2006 ^p	77,1	21,8	84,2	26,7
2007 ^p	77,4	21,9	84,4	26,9
2008 ^p	77,5	22,0	84,3	26,9

1. Voir définition.

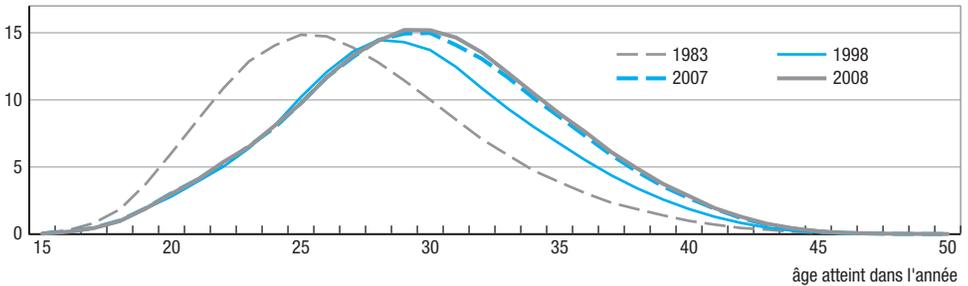
Lecture : en 2008, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 22 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2008.

^p : résultats provisoires arrêtés à fin 2008.

Champ : France.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

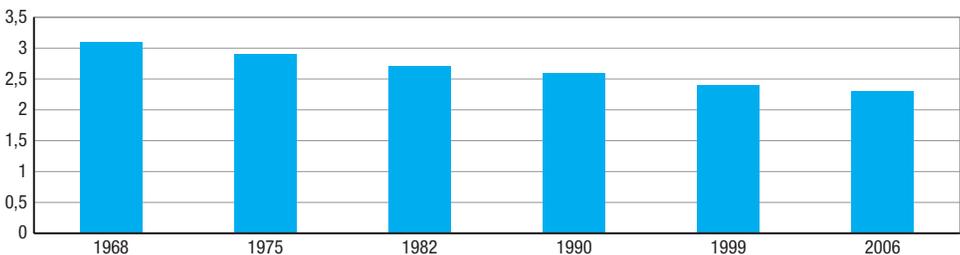
3. Nombre de naissances vivantes pour 100 femmes de chaque âge



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2006.

3 Population scolaire et universitaire

À la rentrée 2008, le nombre d'élèves, apprentis et étudiants, s'établit à 14 878 100, soit une baisse de 0,2 % par rapport à l'année précédente (*figure 1*). Dans le premier degré, les effectifs diminuent très légèrement. La hausse constatée dans l'élémentaire (+ 0,4 %) ne compense pas totalement la baisse des effectifs du préélémentaire (- 0,6 %).

Dans le second degré, l'effectif global diminue plus nettement : 31 700 élèves en moins, soit - 0,6 %. Cette baisse se concentre dans le second cycle, aussi bien dans l'enseignement général et technologique que dans le professionnel. Le nombre d'apprentis, quant à lui, poursuit sa hausse constatée depuis plusieurs années.

Les effectifs d'étudiants sont très stables par rapport à la rentrée précédente. Cette stabilité résulte de deux mouvements inverses. D'un côté, les effectifs de la grande majorité des filières du supérieur sont en croissance. Les écoles d'ingénieurs ou de commerce notamment voient leurs effectifs augmenter de plus de 5 %. *A contrario*, les universités perdent des étudiants. Entre 2007 et 2008, elles accueillent certes 43 700 étudiants de plus,

mais cette hausse est imputable à une modification du champ entre ces deux années. En effet, depuis 2008, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) font partie intégrante de l'Université. Si l'on ne tient pas compte de cette extension du périmètre, le nombre d'étudiants des universités baisse de 1,5 %.

À la rentrée 2007, les **taux de scolarisation** diminuent pour l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans (*figure 2*). La perte est variable selon les âges : - 0,4 point pour les jeunes de 25 ans et - 1,2 point pour ceux de 21 ans. Seule la scolarisation des jeunes de 24 ans augmente très légèrement (+ 0,3 point).

Après une croissance soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a, depuis, perdu 0,4 point : de 19,0 ans en 1995 elle est désormais passée à 18,6 ans (*figure 3*). En 2007, les taux de scolarisation permettent ainsi d'espérer 18,6 années de formation initiale pour un enfant entrant en maternelle et 6,4 années pour un jeune de 15 ans. L'écart entre les filles et les garçons est stable. Il s'établit à 0,5 année à l'avantage des premières. ■

Définitions

Taux de scolarisation : pour une population d'une tranche d'âge donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante. En 2007, les séries longues ont été modifiées suite à un changement de méthode. Les doublons entre les sources du supérieur et l'enquête apprentissage ont été supprimés. Ceci a pour conséquence une baisse assez importante des taux de scolarisation entre 20 et 24 ans.

Espérance de scolarisation : l'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, édition 2009, Depp, à paraître.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2009, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Éducation »), fiches 4, 5, 31.

1. Effectifs d'élèves et d'étudiants @

en milliers

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 644,1	6 645,1	6 643,6
dont : <i>préélémentaire</i>	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 578,4	2 551,1	2 535,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 016,9	4 047,3	4 062,3
Second degré¹	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7
dont : <i>1^{er} cycle</i>	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 100,6	3 084,0	3 088,5
<i>2^e cycle général et technologique</i>	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 491,2	1 470,0	1 446,9
<i>2^e cycle professionnel</i>	807,9	750,0	705,4	719,7	713,4	703,1
Enseignement scolaire sous tutelle d'autres ministères, divers²	213,3	204,4	232,7	232,0	229,9	227,1
Apprentissage	244,1	226,9	376,1	417,7	433,7	435,9
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 253,8	2 231,5	2 231,7
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</i>	40,1	64,4	70,3	76,2	78,1	78,1
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	67,9	199,3	238,9	228,3	230,9	234,2
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	53,7	74,3	119,2	113,8	116,2	118,1
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)³</i>	796,1	1 075,1	1 254,3	1 259,4	1 221,1	1 265,8
<i>écoles d'ingénieurs</i>	40,0	57,7	96,5	108,8	108,8	114,4
<i>écoles de commerce</i>	15,8	46,1	63,4	87,3	95,8	100,6
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 965,7	14 911,6	14 878,1

1. Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

2. Spécial « santé », second degré agriculture.

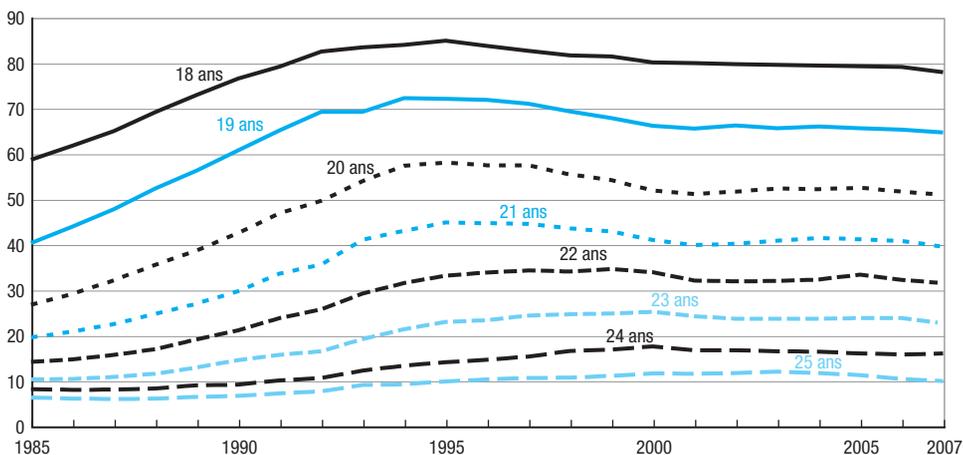
3. Depuis 2008, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) font partie intégrante des universités. Si on ne prend pas en compte cette extension du champ, les effectifs des universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) diminuent de 1,5 %.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

en %



Champ France.

Source : Depp.

3. Espérance de scolarisation

en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2006-2007	2007-2008
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,7	18,6
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,7	18,4	18,4
Filles	17,2	18,2	19,2	19,1	18,9	18,9
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,4	6,4

Champ France.

Source : Depp.

4 Diplômes

Lors la session 2008, pour l'ensemble des diplômes du secondaire, les taux de réussite sont en augmentation. Le taux de réussite au diplôme national du Brevet dépasse 82 % (figure 1), en légère hausse par rapport à la session 2007 (+ 0,4 point). Les taux de réussite au CAP ainsi qu'au BEP augmentent de près d'un point. Ils atteignent respectivement 80,5 % et 75,9 %.

Lors de la session 2008, sur 621 500 candidats passant le baccalauréat en France, 519 000 ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 83,5 %, quasiment stable par rapport à la session 2007 (83,4 %). D'après les résultats provisoires de la session de juin 2009, le taux de réussite serait en forte augmentation par rapport à juin 2008 et atteindrait 86,0 % d'admis, score jamais réalisé. En 2008, le taux de succès au baccalauréat général atteint 87,9 %. La série scientifique (S), avec un score de 89,2 %, devance la série économique et sociale (ES, 86,8 %) et la série littéraire (L, 86,2 %). Le taux de réussite au baccalauréat technologique atteint pour la première fois les 80 %, en hausse d'un point par rapport à 2007. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel enregistre en revanche un recul de 1,5 point pour s'établir à 77,0 %. La **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 63,8 % : 34,6 % dans les séries générales, 16,6 % dans les séries technologiques et 12,6 % dans les séries professionnelles (figure 2).

À la session 2007, 150 700 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de techni-

rien supérieur (BTS). La baisse des effectifs constatée depuis la session 2005 se confirme avec une diminution de plus de 4 600 candidats par rapport à la session 2006. Mais le taux de réussite est plus élevé qu'en 2006 (67,3 % contre 65,8 %) : aussi la baisse du nombre de diplômés est-elle moindre que celle du nombre de candidats.

Pour l'année scolaire 2006-2007, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 45 400 (figure 3). La baisse du nombre de DUT délivrés, constatée depuis 2002 et qui avait marqué une pause en 2006, reprend (- 1,4 %).

Toutes les universités de France délivrent désormais des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Le nombre de diplômes de l'ancien système délivrés est désormais très faible tandis que ceux de licences LMD et de masters LMD augmentent très fortement. Ainsi en 2006-2007, 128 200 licences LMD ont été délivrées, soit près de dix fois plus qu'en 2003-2004. En trois ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 500 et 2 400 (2003-2004) à 24 100 et 66 300 (2006-2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 34 500 à la session 2007. Le rythme d'accroissement ralentit, tout en restant soutenu (+ 25 % entre les sessions 2005 et 2006, + 15 % entre les sessions 2006 et 2007). Le nombre de docteurs augmente également, de 6,2 % en 2007. ■

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

Pour en savoir plus

- « Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine et Dom – Session de juin 2009 », *Note d'information* n° 09.20, Depp, juillet 2009.
- « Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat », *Note d'information* n° 09.10, Depp, mai 2009.
- *L'état de l'École*, édition 2009, Depp, à paraître.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2009, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Éducation »), fiches 3, 5, 31.

1. Principaux diplômes délivrés dans le second degré

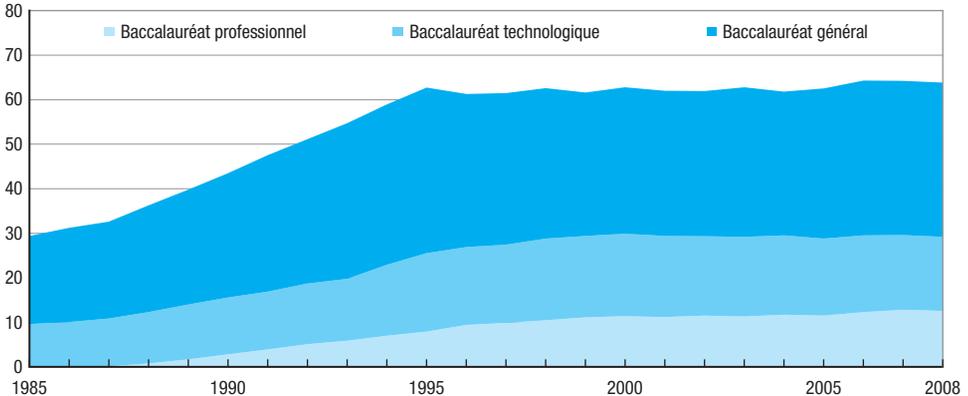
	1997		2007		2008	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)
Brevet	607 295	74,3	634 369	81,7	614 872	82,1
dont : <i>série collèges</i>	524 547	75,6	567 755	82,3	554 288	83,1
CAP	208 755	72,0	137 972	79,6	143 155	80,5
BEP	205 693	70,2	181 436	75,0	180 382	75,9
Baccalauréat	481 798	77,3	524 313	83,4	518 895	83,5
Baccalauréat général	268 868	76,6	281 733	87,7	279 698	87,9
<i>Série L</i>	69 939	76,8	49 843	84,4	48 810	86,2
<i>Série ES</i>	73 982	76,4	90 354	88,4	86 050	86,8
<i>Série S</i>	124 947	76,6	141 536	88,5	144 838	89,2
Baccalauréat technologique	136 204	77,7	137 605	79,3	135 886	80,3
<i>STI (sciences et technologies industrielles)</i>	72 322	80,8	34 197	81,1	30 790	78,2
<i>STL (sciences et technologies de laboratoire)</i>	34 107	71,9	6 853	86,6	6 796	85,8
<i>SMS (sciences médico-sociales)</i>	15 935	77,4	19 730	77,5	21 731	82,6
<i>STG (sciences et technologies de la gestion) et STT (sciences et technologies tertiaires)</i>	5 656	77,0	68 519	78,6	69 399	80,2
Baccalauréat professionnel	76 726	79,1	104 975	78,5	103 311	77,0

Champ : France.

Source : Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération @

en %



Champ : France métropolitaine.

Source : Depp.

3. Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

	2000	2005	2006	2007
Brevet de technicien supérieur (BTS)	94 179	102 544	102 154	101 389
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	47 478	45 799	46 103	45 441
Diplôme de 1er cycle (Deug y.c. intermédiaire, Deust) ¹	124 700	111 470	100 894	2 343
Licence	135 017	59 209	9 050	2 889
Licence LMD	—	82 712	129 041	128 222
Licence professionnelle	—	23 874	29 954	34 480
Maîtrise (y.c. intermédiaire) ¹	93 304	98 225	97 858	4 433
Master professionnel/DESS	32 612	58 227	64 693	66 702
Master recherche/DEA	23 428	27 577	25 657	24 082
Master indifférencié	—	—	2 928	4 919
Diplôme d'ingénieur	24 624	27 638	27 676	27 520
Diplôme d'école de commerce et de gestion	n.d.	n.d.	25 626	21 582
dont : <i>diplôme d'école de commerce et de gestion visés</i>	8 825	13 219	14 307	12 107
Doctorat	9 991	9 277	10 045	10 664
Diplôme de docteur (santé)	6 661	6 844	6 790	7 174

1. À partir de 2007, la Depp ne publie plus le nombre de diplômes intermédiaires relatifs à la validation des deux premières années de la licence LMD (Deug intermédiaire) et de la première année de master LMD (maîtrise intermédiaire). À titre informatif, en 2007, ce nombre de diplômes intermédiaires s'élève à 90 300 pour les Deug-Deust (96 400 en 2006, 63 200 en 2005) et à 89 200 pour les maîtrises (88 700 en 2006, 54 100 en 2005).

Champ : France.

Source : MESR-SIES.

5 Dépenses d'éducation

En 2008, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 129,7 milliards d'euros, soit 6,6 % du produit intérieur brut (PIB, *figure 1*). Elle correspond à une dépense de 2 020 euros par habitant, ou 7 810 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2008, la dépense d'éducation a crû en moyenne au même rythme que le PIB (soit 2,2 % par an en volume), mais sa part dans le PIB a fluctué sur la période (*figure 2*). De 1990 à 1993, la croissance de la DIE a été plus rapide que celle du PIB. La DIE, qui représentait 6,4 points de PIB en 1989, en représente 7,6 en 1993, du fait notamment d'un engagement financier important des collectivités territoriales et de la revalorisation de la carrière et de la rémunération des personnels enseignants. La part de la DIE dans le PIB s'est ensuite stabilisée jusqu'en 1997. De 1998 à 2008, le PIB progresse plus vite que la DIE : 22,5 % contre seulement 9 % pour la DIE. La part de la DIE dans le PIB décroît donc, pour s'établir à 6,6 % en 2008.

Les trois quarts des dépenses d'éducation sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État. Celui-ci finance 60 % de la DIE en 2008, très majoritairement sur le budget du ministère de l'Éducation nationale (54 % de la DIE). Les collectivités territoriales assurent 24 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur à partir

de 2006, notamment du fait du transfert aux régions de la gestion des personnels TOS (techniques, ouvriers et de service) dans le second degré et de nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales de l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8 %.

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la **dépense moyenne par élève**, qui, tous niveaux confondus, augmente en euros constants de 1,9 % par an en moyenne (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne pour un élève a le plus augmenté sur trente ans : 2,1 % en moyenne par an en euros constants notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la revalorisation des carrières d'enseignant (création du corps de professeurs des écoles). En revanche, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,1 % en moyenne en euros constants par an entre 1980 et 2008, la forte hausse des effectifs sur la période ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur (*figure 3*). Depuis 1999, la dépense moyenne par élève évolue à un rythme plus modéré (+ 0,6 % par an en moyenne en euros constants). ■

Définitions

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : elle rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels, réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.

Dépense moyenne par élève : elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extrascolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, édition 2009, Depp, à paraître.

1. Dépense intérieure d'éducation (DIE)

	1980	1990	2000	2007	2008 _p
DIE¹ (en milliards d'euros de 2008)	71,2	92,9	124,4	129,7	129,7
Par habitant (en euros de 2008)	1 320	1 560	2 050	2 030	2 020
Par élève ¹ (en euros de 2008)	4 400	5 500	7 350	7 790	7 810
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	69,1	63,6	65,2	60,4	59,8
<i>dont : ministère de l'Éducation nationale</i>	<i>60,9</i>	<i>56,5</i>	<i>57,4</i>	<i>54,3</i>	<i>54,0</i>
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	23,2	23,8
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,7	2,1	1,7	1,7
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,5	6,6
Ménages	10,8	11,2	7,4	8,2	8,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

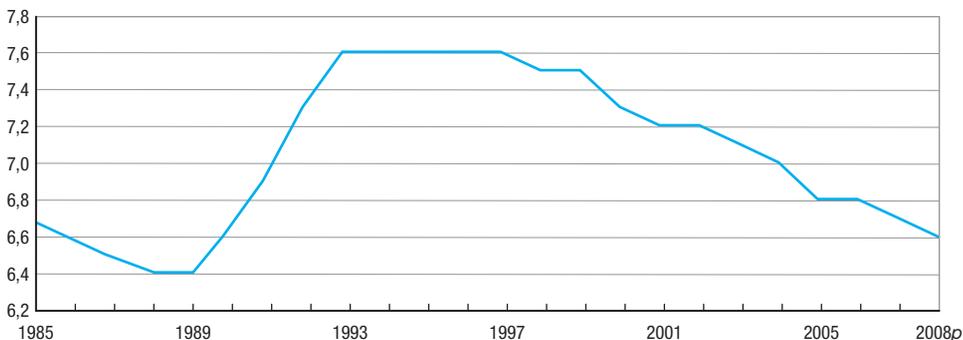
1. La réévaluation de la DIE (voir *définition*) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2008. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Part de la dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB)

en % du PIB

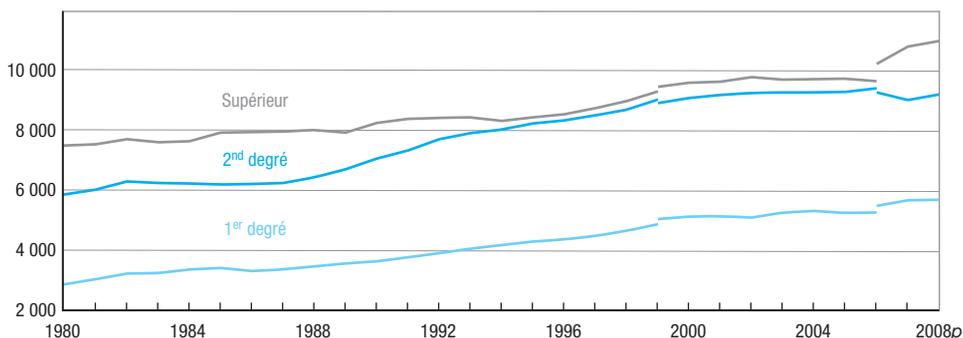


Champ : France.

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation (DIE) moyenne par élève, selon les niveaux d'enseignement

en euros de 2008



Note : le graphique présente deux ruptures de série (rénovation du Compte de l'éducation en 1999 et prise en compte de la LOLF en 2006, voir *définitions*).

Champ : France.

Source : Depp.

6 Recherche et développement

En 2007, la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) s'élève à 38,7 milliards d'euros (Md€). En baisse depuis 2002, l'effort de recherche mesuré par la part de la DIRD dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à 2,0 %. La baisse en volume de 0,4 % par rapport à 2006 résulte de l'effet conjugué de la stabilité des dépenses des entreprises (-0,2 % en volume), et l'infléchissement à la baisse de celles du secteur public (-0,9 % en volume) (*figure 1*). En 2008, la DIRD devrait atteindre 39,4 Md€. Les estimations préliminaires laissent penser que la conjoncture économique déjà moins favorable a ralenti l'activité de recherche des entreprises en 2008 (-1,0 % en volume) alors que les dépenses des administrations cesseraient de décroître (+0,1 % en volume).

En 2007, la **dépense intérieure de recherche et développement (R&D) des entreprises** (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 24,5 Md€, soit 63 % des montants de travaux de R&D. La recherche effectuée par les entreprises reste concentrée dans quelques branches d'activité : quatre branches réalisent 50 % de la DIRDE, contre 47 % en 1992. Première **branche de recherche** depuis 1999, l'industrie automobile rétrograde en deuxième position en effectuant 14 % de la DIRDE en 2007. Au premier rang, la pharmacie en réalise 15 %, avec une reprise après la stagnation de ses dépenses de R&D entre 2003 et 2005. L'aéronautique est passée de la quatrième à la troisième place (11 % de la DIRDE en 2007), et les équipements de communication, incluant la téléphonie et l'industrie des composants électroniques, occupent la quatrième.

La **dépense intérieure de R&D des administrations** (DIRDA) s'élève à 14,2 Md€ en 2007, dont près de 0,9 Md€ pour la Défense. L'activité de recherche dans l'enseignement supérieur représente 34 % de la recherche publique. Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC : CEA, Cnes, Anvar, Ifremer, etc.) en réalisent 22 %, et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST : CNRS, Inra, Inserm, etc.) 32 %. Depuis 1993, la part de la Défense dans la dépense totale de R&D des administrations est passée de 20 % à 6 %.

En 2007, plus de 376 000 équivalents temps plein (ETP) travaillent pour la R&D (chercheurs et personnels de soutien), dont près de 57 % rémunérés par les entreprises (*figure 2*). Les effectifs progressent de 1,8 % par rapport à l'année précédente, avec une croissance plus forte pour les chercheurs (2,5 %). L'effectif total de recherche croît davantage dans les entreprises que dans les administrations. La part des chercheurs dans l'effectif total de R&D reste plus élevée dans le secteur public (60 %) que dans les entreprises (56 %). Elle est la plus élevée dans l'enseignement supérieur (71 %).

Plus de 132 300 chercheurs (en personnes physiques) ont une activité de R&D en entreprises. La population des chercheurs en entreprise est jeune et fortement masculine (*figure 3*). En moyenne, quatre chercheurs sur cinq sont des hommes. Cependant, les jeunes générations s'illustrent par une féminisation plus importante. Ainsi, plus du quart des chercheurs de moins de 30 ans sont des femmes. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et DOM) quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R&D). Elle regroupe la Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) et celle des administrations (DIRDA). La DIRDA inclut l'enseignement supérieur, la Défense, les établissements publics de recherche : à caractère scientifique et technique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), ainsi que les institutions sans but lucratif.

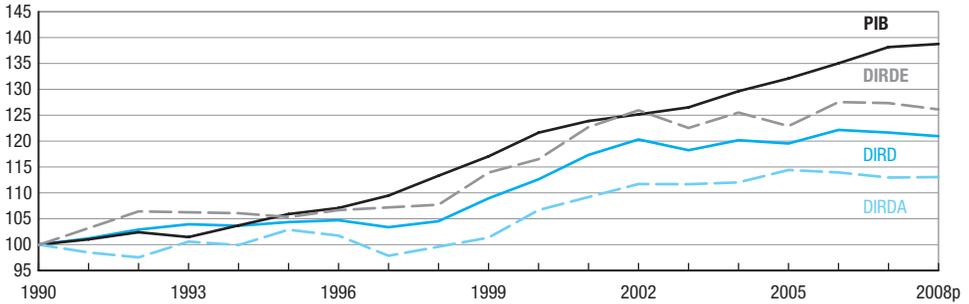
Branche de recherche : il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour en savoir plus

- « Dépenses de recherche et développement en France en 2007. Premières estimations pour 2008 », *Note d'information*, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, à paraître.

1. Évolution en volume des DIRD, DIRDE, DIRDA¹ et du produit intérieur brut (PIB)

indice 100 en 1990



1. Voir définitions.

Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGRI/DGESIP SIES.

2. Effectifs de recherche des entreprises et des administrations en 2007

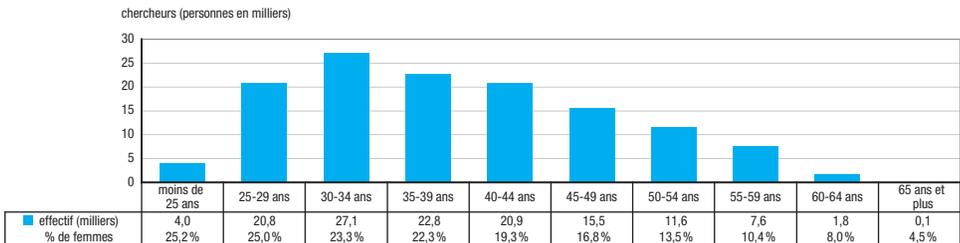
	Ensemble (en équivalents temps plein)	Part des chercheurs (en %) ¹
Entreprises	213 361	56
Branches industrielles dont :	179 052	54
Industrie automobile	30 912	47
Industrie pharmaceutique	23 981	44
Composants électroniques et équipements radio, télé et communication	21 097	82
Construction aéronautique et spatiale	16 811	67
Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	14 348	76
Industrie chimique	11 415	39
Branches de services dont :	34 309	62
Services informatiques	18 683	71
Services de transport et de communication	8 456	51
Administrations	162 738	60
Administrations publiques dont :	83 120	
Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	55 881	50
Établissements public à caractère industriel et commercial (EPIC)	22 538	61
Défense	3 771	n.d.
Enseignement supérieur¹	70 055	71
Institutions sans but lucratif	5 792	57
Ensemble	376 099	57

1. Dans les administrations, il s'agit des chercheurs, ingénieurs de recherche et boursiers de thèse.

Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGRI/DGESIP SIES.

3. Les chercheurs dans les entreprises en 2007 : répartition par tranche d'âge et taux de femmes par tranche d'âge



Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGRI/DGESIP SIES.

7 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. 41 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2005 et 2007 sont diplômés du supérieur, au lieu de 15 % environ à la fin des années 1970. L'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** correspond au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne (repris par les critères de référence de la stratégie de Lisbonne) et les organismes internationaux. En 2008, 17 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme (*figure 1*). Les filles réussissent mieux leur parcours de formation que les garçons : seules 14 % d'entre elles n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 19 % des jeunes hommes. Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent au chômage que les actifs ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. En 2008, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à 14,4 % (*figure 2*). À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 8,9 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans. L'exposition des jeunes au chômage dépend fortement de leur niveau d'éducation. Ainsi, en 2008, 38 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans du système éducatif sans diplôme ou avec seulement le brevet sont au chômage. En comparaison, le taux de

chômage des titulaires d'un CAP ou BEP également sortis depuis un à quatre ans est de 22 %, celui des bacheliers de 13 %, et celui des diplômés du supérieur de 6 %. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail, mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Les jeunes actifs occupent d'autant plus fréquemment des emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stages, etc.) qu'ils sont peu diplômés. Un à quatre ans après la sortie d'études initiales, parmi les personnes en emploi, 45 % des personnes diplômées au plus d'un brevet occupent un emploi temporaire, alors que c'est le cas de 21 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'emploi des jeunes est plus sensible aux fluctuations économiques. Sur une longue période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme reste inchangée, mais les écarts de taux se creusent plus ou moins en fonction de la conjoncture (*figure 3*). Avant 1993, les jeunes les plus diplômés étaient relativement protégés des aléas conjoncturels tandis que les peu diplômés y étaient surexposés. Les jeunes diplômés ont ensuite connu une hausse de leur chômage mais ils ont bénéficié de l'embellie sur le marché du travail entre 1997 et 2001. Les jeunes sans diplôme ont bénéficié plus tardivement et moins nettement de cette embellie. Leur taux de chômage a ensuite de nouveau augmenté. ■

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : comprend les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Pour en savoir plus

- Bilan Formation-Emploi, en ligne sur le site insee.fr
- *Repères et références statistiques*, édition 2009, Depp, septembre 2009.
- Formations et emploi, édition 2009, Insee-Références.
- Minni C. *et al.*, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2008 », *Premières synthèses* n° 39.1, Dares, septembre 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage »), fiche 10.

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans en 2008

en %

	Ensemble	Hommes	Femmes	Niveau CITE ¹	Niveau de formation ²
Bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur	66	61	71	3 à 5	I à IV
Diplômés des CAP/BEP	17	20	15	3C	V
Total diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	83	81	86	3 à 5	I à V
Ont étudié sans obtenir de diplôme jusqu'à une classe de :					
Terminale générale, technologique, professionnelle	4	4	4	2	IV
Terminales de CAP et BEP	4	5	3	2	V
Seconde ou Première générale ou technologique	2	2	1	2	V
Première année de CAP/BEP, premier cycle ou en deçà	7	8	6	0 à 2	VI-Vbis
Total non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	17	19	14	0 à 2	

1. Classification internationale type des enseignements de l'Unesco.

2. Classification française de 1969.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, individus âgés de 20 à 24 ans au moment de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi, calculs Depp.

2. Taux de chômage (au sens du BIT) en 2008 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long ¹	5,9	3,4	4,7
Diplôme de l'enseignement supérieur court ²	6,3	4,2	4,3
Baccalauréat	12,6	8,5	6,8
CAP, BEP	21,8	11,8	7,0
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	37,7	23,3	11,8
Ensemble	14,4	8,9	7,4

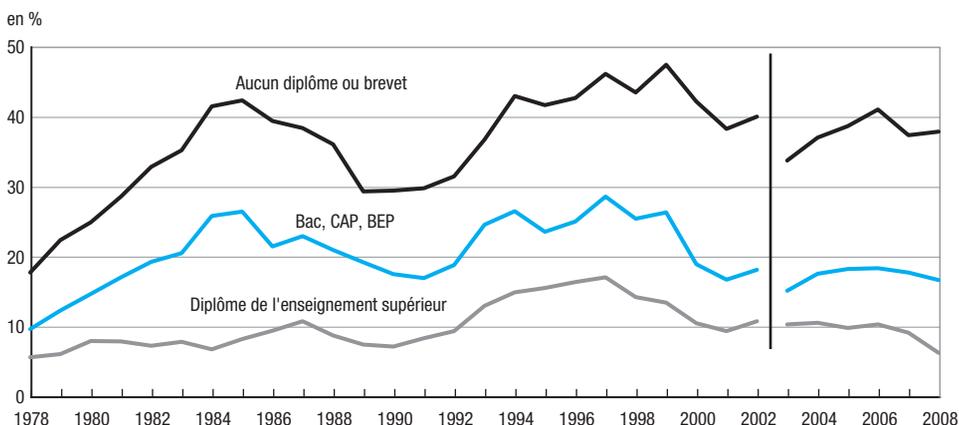
1. notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

2. notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquête Emploi.

3. Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a un changement de série à partir de 2003. Les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. A partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

8 Population active

En 2008, la **population active** de la France métropolitaine est estimée à près de 28 millions de personnes en moyenne annuelle selon l'**enquête Emploi**, dont 14,7 millions d'hommes et 13,3 millions de femmes (figure 1). Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine, le **taux d'activité** est de 70,0 % en 2008, soit 0,3 point de plus qu'en 2007. Alors qu'en 2006 et 2007 la hausse de l'activité était portée par la hausse de l'emploi, elle est en 2008 tirée par la hausse du chômage. Les jeunes de 15-24 ans, ainsi que les 25-49 ans, sont particulièrement touchés : leurs taux d'activité augmentent de 0,5 point. En revanche, le taux d'activité des 50-64 ans poursuit sa baisse : il atteint 58,3 % en 2008 contre 59,1 % en 2005. Le taux d'activité des seniors en France est en dessous de celui observé en moyenne dans l'Union européenne. L'activité féminine continue de progresser (figure 2). En 2008, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans atteint 65,5 %, contre 65,1 % en 2007. C'est pour les femmes de 25 à 49 ans que la croissance du taux d'activité est la plus marquée : + 0,9 point entre 2007 et 2008, contre + 0,2 chez les hommes du même âge. Cependant, la marge de progression de ces derniers est faible compte tenu du niveau atteint (autour de 95 %). Parmi les seniors, le taux d'activité des femmes a stagné en 2008, et reste donc

le plus haut atteint depuis que la série est disponible (1975). En revanche, chez les hommes de 50 à 64 ans, la baisse tendancielle du taux d'activité se poursuit (figure 3). Depuis 2002, cette diminution est surtout le fait des nombreux départs en retraite des générations du *baby-boom*.

L'**espérance apparente d'activité** est de 34,6 ans en 2008 (figure 4). L'espérance apparente d'activité des hommes est stable autour de 37 ans depuis quelques années, contrairement à leur taux d'activité, qui, lui, décroît tendanciellement. Cela signifie que la baisse du taux d'activité des hommes est principalement liée à des effets démographiques et non à des changements de comportement d'activité. Dans le même temps, l'espérance apparente d'activité des femmes progresse régulièrement, signe de leur plus grande participation au marché du travail. Elle atteint 32,2 ans en 2008, soit un gain de plus d'un an depuis 2003 : la participation des femmes au marché du travail se rapproche de celle des hommes.

Selon les dernières projections réalisées par l'Insee (scénario tendanciel), la population active devrait encore progresser pour atteindre 28,3 millions de personnes en 2015. Elle se stabiliserait ensuite et se maintiendrait entre 28,2 et 28,5 millions de personnes entre 2015 et 2050. ■

Définitions

Population active : la population active regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces deux concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir fiche 10 et chapitre « Emploi et Chômage », encadré 1). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee, qui utilise pour l'emploi les données issues des estimations d'emploi.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale correspondante.

Espérance apparente d'activité : pour une année, l'espérance apparente d'activité est la somme des taux d'activité à chaque âge, pour les personnes de 15 ans ou plus, observés cette année. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendamment de la structure démographique : il représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

Pour en savoir plus

- Coudin E., « Projections de population active à l'horizon 2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Économie et Statistique* n° 408-409, mai 2008.
- Aubert P., Coudin E., Créchaud P., « Marché du travail – Séries longues – Mise à jour 2008 », *Insee Résultats* n° 82 soc, mai 2008.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage), fiche 9, 10, 32.

1. Population active et taux d'activité

moynne annuelle

	1980	1990	2000	2005	2006	2007	2008
Population active totale¹, en milliers	24 141	25 148	26 483	27 407	27 569	27 787	27 984
Hommes	14 294	14 119	14 295	14 513	14 557	14 614	14 688
Femmes	9 847	11 029	12 188	12 894	13 012	13 173	13 296
Taux d'activité², en %							
15-64 ans³	69,9	67,6	69,4	69,6	69,6	69,7	70,0
15-24 ans	52,3	41,2	34,4	34,3	34,5	35,0	35,5
25-49 ans	82,2	86,0	87,7	88,2	88,5	88,8	89,3
50-64 ans	61,5	50,5	56,8	59,1	58,6	58,4	58,3
dont : 55-64 ans	53,6	38,2	37,3	43,9	43,6	43,4	43,4

1. Voir définition.

2. Rapport entre la population active et l'ensemble de la population.

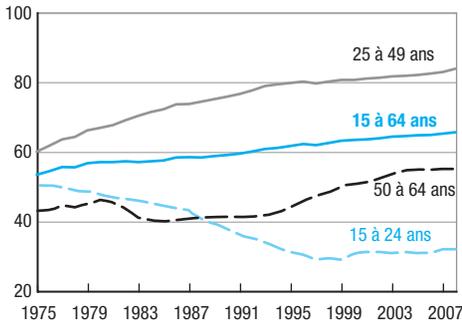
3. Âge au 31 décembre.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans selon la tranche d'âge

en %

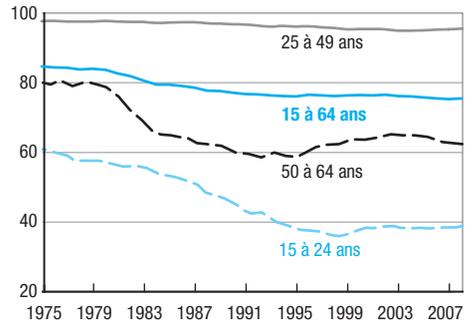


Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2008.

3. Taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans selon la tranche d'âge

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, hommes âgés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2008.

4. Espérance apparente de vie active¹

moynne annuelle, en années

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ensemble	33,8	33,8	33,9	34,1	34,3	34,6
Hommes	37,1	36,7	36,6	36,7	36,9	37,1
Femmes	31,0	31,1	31,3	31,5	31,9	32,2

1. Voir définitions.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

9 Emploi

En moyenne sur l'année 2008 et selon les données de l'**enquête Emploi**, environ 25,9 millions de personnes occupent un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) (*figure 1*) ; le **taux d'emploi** des 15-64 ans est de 64,8 % (*figure 2*). Ce taux d'emploi a crû régulièrement depuis la mi-2006. En 2008, il se maintient à un niveau élevé grâce à un marché du travail encore dynamique en début d'année. Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans, qui est passé de 58,2 % en 2005 à 60,3 % en 2008, a le plus contribué à l'augmentation globale du taux d'emploi. A contrario, le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) a légèrement baissé depuis 2005. Cependant, cette baisse reflète plus un effet de structure démographique qu'une évolution des comportements d'activité des seniors. En effet, à partir de 2006, les premières générations du baby-boom sont entrées dans la tranche d'âge des 60-64 ans, dont le taux d'emploi est nettement plus faible que celui des personnes de 55-59 ans. Le calcul d'un **taux d'emploi sous-jacent** permet de corriger l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure démographique. Ainsi corrigé, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté depuis 2005. En 2008, environ 90 % des actifs occupés sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez les femmes (93 %) que chez les hommes (87 %). Les formes particulières d'emploi (contrats à durée déterminée, intérim, apprentissage) regroupent environ 12 % des personnes en emploi, une propor-

tion qui progresse depuis plusieurs années. Cependant en 2008, ce sont ces formes d'emploi qui sont les premières touchées par le retournement conjoncturel ; ainsi, la part des CDD ou de l'intérim dans l'emploi total baisse en 2008, sans pour autant retrouver les niveaux observés avant les années 2000. De la même manière, la part du temps partiel dans l'emploi baisse légèrement en 2008 alors qu'elle augmentait depuis le début des années 2000 (*figure 3*). Ainsi en moyenne en 2008, 16,9 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Le temps partiel est très majoritairement le fait des femmes.

De manière générale, les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes types d'emploi. Ainsi, dans la population active occupée, près d'une femme sur deux est employée (13 % des hommes). À l'inverse, 35 % des hommes sont ouvriers et 19 % sont cadres, contre respectivement 9 % et 13 % des femmes. Certains secteurs d'activité sont plus féminisés que d'autres : l'éducation, la santé ou l'action sociale concentrent trois emplois féminins sur dix (contre un emploi masculin sur dix). Au contraire, la construction et l'industrie restent des bastions masculins.

En moyenne sur l'année 2008, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 4,8 % des actifs occupés. Ainsi, environ 1,2 million de personnes travaillent moins qu'elles ne l'auraient souhaité. Le sous-emploi touche plus souvent les femmes, mais aussi les jeunes, les non-diplômés et les titulaires de contrats aidés. ■

Définitions

Enquête Emploi : voir fiche 8.

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi au nombre total d'individus.

Taux d'emploi en équivalent temps plein : rapport du nombre de personnes ayant un emploi convertis en équivalent temps plein au nombre total de personnes.

Taux d'emploi sous-jacent : moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du baby-boom dans la tranche d'âge des 55 ans et plus, qui affecte fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Sous-emploi au sens du BIT : il recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire. À cela s'ajoutent les personnes (à temps plein ou à temps partiel) en situation de chômage technique ou partiel. Il convient de préciser que cette mesure du sous-emploi a été mise en place au 1^{er} trimestre 2008 pour se rapprocher des concepts BIT. Les données ne sont donc pas comparables avec celles publiées antérieurement.

Pour en savoir plus

- Chevalier F., Macario-Rat I., Mansuy A., « Une photographie du marché du travail en 2007 », *Insee Première* n° 1206, août 2008.
- « Marché du travail – Séries longues – Mise à jour 2008 », *Insee Résultats* n°82, mai 2008.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage »).

1. Répartition des actifs occupés par statut, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi en 2008

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Ensemble	13 670	100,0	12 243	100,0	25 913	100,0
Personnes en situation de sous-emploi ¹	300	2,2	947	7,7	1 247	4,8
Par statut						
Non-salariés	1 832	13,4	898	7,3	2 730	10,5
Salariés	11 838	86,6	11 345	92,7	23 183	89,5
<i>Intérimaires</i>	380	2,8	168	1,4	548	2,1
<i>Apprentis</i>	237	1,7	110	0,9	347	1,3
<i>Contrats à durée déterminée</i>	824	6,0	1 316	10,8	2 140	8,3
<i>Contrats à durée indéterminée</i>	10 397	76,1	9 751	79,6	20 147	77,7
Par catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	332	2,4	140	1,1	471	1,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 128	8,3	463	3,8	1 591	6,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 558	18,7	1 634	13,4	4 192	16,2
Professions intermédiaires	3 101	22,7	3 109	25,4	6 211	24,0
Employés	1 796	13,1	5 802	47,4	7 598	29,3
Ouvriers	4 755	34,8	1 093	8,9	5 848	22,6

1. Voir définition.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge

en %

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ensemble des 15-64 ans	63,7	63,6	63,4	63,4	64,1	64,8
dont : en équivalent temps plein ¹	59,5	59,3	59,1	59,1	59,7	60,5
Sexe						
Hommes de 15-64 ans	69,5	69,2	68,8	68,6	68,8	69,4
Femmes de 15-64 ans	58,1	58,1	58,2	58,4	59,5	60,3
Âge						
15-24 ans ²	27,8	27,5	27,1	26,8	28,2	28,7
25-49 ans	80,9	80,8	81,0	81,4	82,3	83,4
50-64 ans	55,5	55,8	55,7	55,0	55,2	55,4
dont : 55-64 ans	40,5	41,2	41,5	41,0	41,2	41,3
Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans ³	36,1	36,4	37,0	37,4	38,4	39,4

1. Voir définitions.

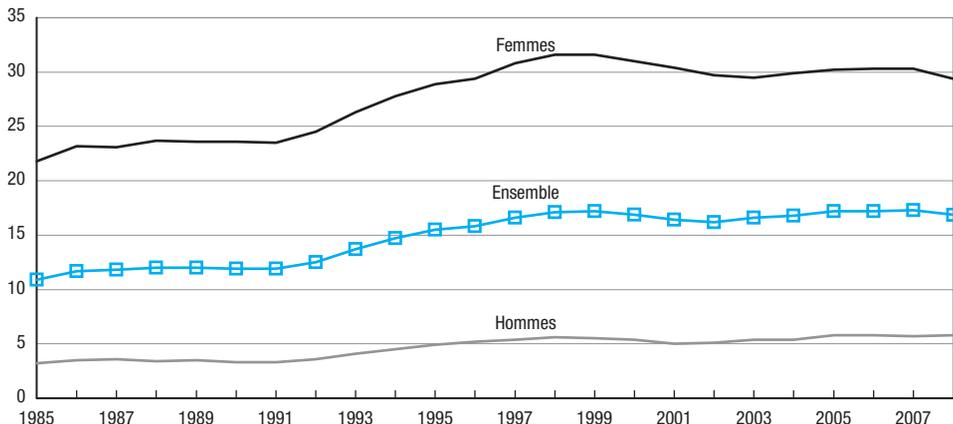
2. Âge au 31 décembre.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Part des emplois à temps partiel dans l'emploi total

en %



Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

10 Chômage

En 2008, en France métropolitaine, 2,1 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) selon l'**enquête Emploi** (figure 1), soit un **taux de chômage** en moyenne annuelle de 7,4 % (après 8,0 % en 2007). La baisse observée en moyenne annuelle en 2008 ne reflète pas les évolutions du chômage à partir du 2^e trimestre 2008. En effet, si le taux de chômage continue à baisser au 1^{er} trimestre 2008, il repart toutefois à la hausse au printemps, en lien avec le retournement de la conjoncture. Il passe ainsi de 7,1 % de la population active en moyenne au 1^{er} trimestre 2008 en France métropolitaine à 7,8 % au 4^e trimestre 2008.

Cette hausse du chômage au sens du BIT en 2008 concerne toutes les catégories d'âge. Cependant, son ampleur est plus importante pour les jeunes de 15 à 24 ans, en particulier chez les hommes, dont le taux de chômage dépasse en 2008 celui des jeunes femmes (à l'inverse de ce qui est observé pour les autres classes d'âge). Les jeunes femmes sont en effet plus diplômées et, de ce fait, moins touchées par le retournement. De manière générale, les jeunes sont plus sensibles que leurs aînés aux fluctuations conjoncturelles du marché du travail. Leur taux de chômage est haut : 19,0 % en moyenne en 2008. Cependant, la part des inactifs au sein de la population des 15 à 24 ans est élevée, du

fait du grand nombre de jeunes encore en études : la part des chômeurs dans la population des 15-24 ans (actifs et inactifs) est de 6,7 % en 2008, soit 0,8 point au-dessus des 25-49 ans.

En 2008, le chômage est cinq fois plus fréquent chez les ouvriers non qualifiés (15,3 %) que chez les cadres (3,0 %). Ce rapport n'était que de 3,8 en 2004.

La part des **chômeurs de longue durée** (CLD, chômeurs depuis plus d'un an) dans le chômage baisse en 2008 (en moyenne comme en infra-annuel) : 37,9 % des chômeurs au sens du BIT recherchent un emploi depuis plus d'un an, contre 40,4 % en 2007 (figure 2). Cette baisse, qui paraît paradoxale, reflète en fait un phénomène mécanique : en période de hausse du chômage, les personnes au chômage depuis peu sortent moins qu'en période de bonne conjoncture. Par ailleurs, de plus en plus de personnes entrent dans le chômage et sont donc au chômage depuis moins d'un an.

Au total, le nombre de **personnes sans emploi mais souhaitant travailler**, parfois désigné comme le chômage et son « halo » s'établit à 2 738 000 personnes en moyenne en 2008, soit 5,5 % de la population de 15 ans ou plus (figure 3). Parmi elles, environ 770 000 ne sont pas considérées comme au chômage au sens du BIT. ■

Définitions

Chômeurs au sens du BIT : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir fiche 8.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Chômage de longue durée : un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Personnes sans emploi et souhaitant travailler : cet ensemble parfois désigné comme le chômage et son « halo » regroupe des personnes qui ne sont pas nécessairement des chômeurs BIT, parce qu'elles ne sont pas disponibles, ou parce qu'elles n'ont pas effectué de démarches actives de recherche d'emploi.

Pour en savoir plus

- Dares, « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2008 », *Premières Synthèses* n° 26.1, juin 2009.
- Thélot H., « Aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Insee Première* n° 1207, août 2008.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitres « Emploi et chômage », « Indicateurs d'inégalités sociales »), fiche 32.

1. Nombre de chômeurs et taux de chômage au sens du BIT

	moyenne annuelle				
	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 408	2 429	2 435	2 222	2 070
dont : hommes	1 153	1 163	1 175	1 092	1 018
femmes	1 255	1 266	1 260	1 130	1 053
Taux de chômage (en %)					
Ensemble	8,9	8,9	8,8	8,0	7,4
Hommes	8,0	8,0	8,1	7,5	6,9
Femmes	9,8	9,8	9,7	8,6	7,9
15-24 ans ¹	20,5	21,0	22,3	19,5	19,0
25-49 ans	8,2	8,2	8,0	7,3	6,6
50 ans ou plus	6,0	5,8	6,0	5,4	5,0
Cadres	4,4	4,4	4,0	3,2	3,0
Professions intermédiaires	5,4	5,0	4,9	4,6	4,0
Employés	9,2	9,5	9,3	8,2	7,4
Ouvriers	10,9	11,3	11,4	10,6	10,2
dont : <i>ouvriers qualifiés</i>	<i>7,6</i>	<i>8,0</i>	<i>7,9</i>	<i>7,5</i>	<i>7,4</i>
<i>ouvriers non qualifiés²</i>	<i>16,6</i>	<i>16,7</i>	<i>17,3</i>	<i>15,8</i>	<i>15,3</i>
Rapport ouvriers non qualifiés / cadres ³	3,8	3,8	4,3	4,9	5,1

1. Âge au 31 décembre.

2. Y compris ouvriers agricoles.

3. Ce rapport figure dans la liste d'indicateurs de base proposée par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) pour suivre l'évolution des inégalités sociales.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Part des chômeurs de longue durée selon l'âge et leur ancienneté au chômage

	moyenne annuelle, en %				
	2004	2005	2006	2007	2008
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹					
Ensemble	40,9	41,5	42,3	40,4	37,9
15 à 24 ans ²	23,5	23,1	25,8	25,0	24,9
25 à 49 ans	41,5	42,8	43,5	40,6	38,2
50 ans ou plus	61,3	61,6	61,3	60,4	55,5
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus¹	20,0	21,0	21,3	21,6	18,8

1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

2. Âge au 31 décembre.

Lecture : En 2008, 24,9 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Personnes sans emploi et souhaitant travailler

	moyenne annuelle, en milliers				
	2004	2005	2006	2007	2008
Personnes sans emploi souhaitant travailler					
Disponibles pour travailler dans les deux semaines (1)	2 600	2 601	2 624	2 398	2 272
Recherche active d'un emploi dans le mois précédent*	2 272	2 303	2 312	2 097	1 961
Pas de recherche active d'un emploi dans le mois précédent	328	298	312	301	311
Non disponibles pour travailler dans les deux semaines (2)	488	470	475	476	466
Recherche active d'un emploi dans le mois précédent	241	232	228	232	206
Pas de recherche active d'un emploi dans le mois précédent	246	238	247	244	259
Total des personnes sans emploi et souhaitant travailler (1) + (2)	3 088	3 071	3 100	2 874	2 738
Dont : « Halo » du chômage (personnes n'étant pas au chômage mais souhaitant travailler)	804	757	776	767	767
Part des personnes sans emploi souhaitant travailler dans la population de 15 ans ou plus (%)	6,4	6,3	6,3	5,8	5,5

* Regroupe les chômeurs au sens du BIT à l'exception de ceux qui ne recherchent pas d'emploi car ils en ont trouvé un qui commence dans les trois mois et qui déclarent ne pas souhaiter un autre emploi.

Note : La recherche active d'emploi est déterminée selon les critères d'Eurostat.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi

11 Politique de l'emploi

En 2008, les entrées dans les **dispositifs spécifiques** de la politique de l'emploi ralentissent par rapport à 2007 : 1 036 000 personnes entrent dans un contrat aidé ou dans une formation en 2008, contre 1 226 000 en 2007, soit une baisse de 15,5 % (*figure 1*). Cette baisse concerne les entrées en emplois aidés dans le secteur marchand (- 13,6 %) et encore plus celles en emplois aidés dans le secteur non marchand (- 24,6 %).

Dans le secteur non marchand, 276 000 entrées ont lieu dans les contrats aidés du plan de cohésion sociale (contrats d'accompagnement vers l'emploi - CAE, contrat d'avenir - CAV), ce qui est nettement inférieur à ce qui avait été réalisé en 2007 (- 25 %). En effet, les entrées en contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) sont nettement moins nombreuses en 2008 qu'en 2007 (169 000 contre 248 000). Ainsi, fin 2008, les bénéficiaires d'un CAE ne sont plus que 102 000 (*figure 2*). De même, le nombre de bénéficiaires du contrat d'avenir (CAV), qui augmentait encore en 2007, diminue en 2008 (- 10 000), du fait là aussi de moindres entrées en dispositif. Par ailleurs, le nombre de personnes bénéficiant d'un ancien contrat (contrat emploi solidarité - CES, contrat emploi consolidé - CEC, emplois jeunes) est de plus en plus faible. Au total, le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé du secteur non marchand diminue de 63 000 en 2008 et s'élève à 185 000 en fin d'année.

Dans le secteur marchand, les entrées dans les contrats aidés permettant un abaissement des coûts salariaux diminuent. Le contrat jeune en entreprise (CJE) fusionne en 2008 avec le nouveau contrat initiative emploi (CIE), mis en place par le plan de cohésion sociale en 2005. Le nombre d'entrées dans ce contrat est nettement moins important que celui qui avait lieu aupara-

vant dans les deux contrats réunis : 35 000 embauches en CIE en 2008, contre 132 000 embauches en CIE ou en CJE en 2007.

En revanche, le nombre de contrats en alternance, contrats les plus importants en nombre au sein des contrats aidés du secteur marchand, continue de progresser : fin 2008, 626 000 personnes bénéficient d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit 27 000 personnes de plus que fin 2007. En effet, il n'y a plus aucune sortie des anciens dispositifs (adaptation, orientation, qualification), et les entrées en contrat de professionnalisation continuent de progresser. Le recours à un contrat d'apprentissage reste lui aussi à un niveau élevé.

Au total, le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé du secteur marchand diminue de 86 000 en 2008 et s'élève à 1 037 000 en fin d'année.

Enfin, le nombre d'entrées dans les dispositifs d'insertion et de formation auprès des adultes augmente en 2008 (+ 6,5 %).

En 2007, les **dépenses pour les politiques du marché du travail** (PMT) s'élèvent à près de 41 milliards d'euros, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB, *figure 3*). Elles sont en recul de 2005 à 2007 (- 2 % entre 2006 et 2007). Ce recul est dû à la baisse des dépenses consacrées à l'indemnisation du chômage, baisse liée à l'amélioration du marché du travail sur la période 2006-2007. On s'attend en revanche à une hausse de ces dépenses à partir de 2008 étant donné le retournement conjoncturel à partir de cette date. Les dépenses en faveur des mesures « actives » représentent un tiers des dépenses pour la PMT totales. Elles incluent les contrats aidés du secteur non marchand (*figure 3* : « création directe d'emplois »), dont le coût s'élève à près de 4 milliards d'euros (0,2 % du PIB). ■

Définitions

Dispositifs spécifiques : mesures de la politique d'emploi visant des publics « cibles », personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail.

Dépense pour les politiques du marché du travail : cet agrégat retient les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ainsi que des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Il exclut ainsi les dépenses de formation continue des salariés, ainsi que les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels. Ces données sont désormais alignées sur le champ et la méthodologie préconisés par Eurostat, et ne sont donc pas directement comparables avec celles sur la dépense pour l'emploi anciennement fournies dans *France, Portrait Social*.

Pour en savoir plus

- « Le coût des politiques de l'emploi en 2007 », *Premières Synthèses*, Dares, à paraître.
- « Conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre de 2009 – Récession et contraction historique de l'emploi », *Premières Informations* n° 28.3, Dares, juillet 2009.
- *Note de conjoncture*, fiche thématique « Emploi », Insee, juin 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage »).

1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

en milliers

	2005	2006	2007	2008	Évolution entre fin 2007 et fin 2008 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	701	739	787	680	- 13,6
dont : abaissement des coûts salariaux ¹ (dont CIE, CJE)	232	217	207	97	- 53,2
formations en alternance	371	412	439	463	5,4
dont : contrats d'apprentissage	258	271	273	290	6,1
contrats de professionnalisation	92	141	166	174	4,3
Emplois aidés dans le secteur non marchand²	310	374	364	276	- 24,2
dont : CES + CEC	148	19	1	0	- 100,0
Contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE)	137	257	248	169	- 31,9
Contrats d'avenir (CAV)	16	94	113	106	- 6,1
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	60	55	75	80	6,5
Total	1 071	1 168	1 226	1 036	- 15,5

1. Non compris la mesure générale d'allègements de cotisations sociales sur les emplois à bas salaire.

2. Y compris avenants de reconduction.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, CNASEA, Pôle emploi.

2. Bénéficiaires de dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi

nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers

Dispositifs ¹	2006	2007	2008	Évolution 2007/2008 (en milliers)
Emplois aidés dans le secteur marchand	1 096	1 123	1 037	- 86
dont : abaissement des coûts salariaux ² (dont CIE, CJE)	379	329	218	- 112
formation en alternance	557	599	626	27
Emplois aidés dans le secteur non marchand	289	248	185	- 63
dont : CES + CEC	20	1	0	- 1
emplois jeunes	28	9	5	- 4
CAE	166	150	102	- 48
CAV	75	88	78	- 10

1. Ensemble des dispositifs ayant un effet sur l'emploi.

2. Non compris la mesure générale d'allègements de cotisations sociales sur les emplois à bas salaire.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Cnasea, Pôle emploi.

3. Dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)

millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Services :								
Services du marché du travail	2 510	2 900	3 230	3 700	3 850	4 040	4 360	4 230
Mesures actives :	14 540	14 260	13 880	13 030	11 970	11 370	12 220	13 100
Formation professionnelle	5 340	4 910	4 540	4 810	5 080	4 980	5 170	5 110
Incitations à l'emploi	2 530	2 400	2 060	1 650	1 970	2 110	2 150	2 410
Emploi protégé	860	910	980	1 040	1 060	1 130	1 200	1 250
Création directe d'emplois	5 770	5 990	6 250	5 450	3 790	3 090	3 530	3 830
Aide à la création d'entreprise (e)	40	40	50	80	70	60	170	490
Soutiens :	19 850	21 120	24 430	27 540	28 320	27 340	24 990	23 470
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	17 260	18 350	22 410	26 030	27 020	26 360	24 170	22 680
Prétraitements	2 590	2 770	2 020	1 510	1 300	980	820	800
Total	36 900	38 280	41 550	44 270	44 140	42 750	41 560	40 800
Total en % de PIB	2,6	2,6	2,7	2,8	2,7	2,5	2,3	2,2

(e) Estimation ; les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus.

Note : Ces données présentent les dépenses pour les Politiques du marché du travail (PMT), qui ne sont pas comparables avec les données sur la dépense pour l'emploi anciennement fournies dans *France, Portrait Social*. Le champ et la méthodologie sont désormais les mêmes que ceux créés par Eurostat à la fin des années 90. Ce champ est plus ciblé que celui des dépenses pour l'emploi, car il ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ainsi que des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Il exclut ainsi les dépenses de formation continue des salariés. De même, ni les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées », ni les dispositifs sectoriels, ne sont retenus dans les PMT.

Champ : France.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

12 Salaires du secteur privé et semi-public

En 2007, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, le **salaire annuel moyen** pour un travail à temps complet s'établit à 24 016 euros nets de tous prélèvements à la source (2 001 euros par mois), soit une augmentation en euros courants de 3,3 % par rapport à 2006. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,5 % en moyenne annuelle en 2007, le salaire net moyen augmente de 1,8 % en euros constants, soit une hausse bien plus élevée que les années précédentes (+ 0,2 % en 2006 et + 0,7 % en moyenne par an entre 1998 et 2007, *figure 1*).

La hausse des salaires bénéficie en 2007 à toutes les catégories socioprofessionnelles, mais plus particulièrement aux cadres (+ 2,4 % en euros constants pour le salaire net). Les salaires nets des ouvriers et des professions intermédiaires augmentent, quant à eux, respectivement de 1,4 % et 1,2 %. Ce sont les employés qui enregistrent la plus faible évolution du salaire net (+ 0,9 % en euros constants). Au final, un cadre gagne en moyenne respectivement 2,7 et 2,9 fois plus qu'un ouvrier ou un employé. Ce rapport est relativement stable depuis plusieurs années. Après des progressions importantes en 2003, 2004 et 2005 suite à la mise en place de la réforme des 35 heures, la hausse du **Smic** a été moindre en 2007 (+ 2,1 % au 1^{er} juillet 2007).

En 2007, le salaire annuel net moyen varie de 21 040 euros dans la construction à 25 078 euros dans les services marchands (*figure 2*). Dans la construction, ceci résulte d'une structure de qualifications très spécifique : trois salariés de la construction sur quatre sont ouvriers, et pour ceux-ci l'écart de salaire avec les ouvriers du reste du secteur privé est très faible.

En 2007, le **rapport interdécile** reste stable à 2,9 (*figure 3*). Les salaires des cadres, avec un rapport interdécile de 3,1, sont davantage dispersés que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). En 2007, 10 % des salariés à temps complet gagnent moins de 1 087 euros mensuels nets, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 3 165 euros mensuels nets. La médiane, qui partage la population des salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 596 euros nets par mois.

En 2007, dans le secteur privé et semi-public, les salaires des hommes ont progressé en moyenne un peu plus fortement que ceux des femmes : + 1,9 % contre + 1,6 % en euros constants pour les personnes à temps complet. L'écart salarial entre les hommes et les femmes à temps complet reste pratiquement inchangé et s'élève à 19,1 % en 2007. Ce différentiel s'explique en partie par le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes postes, notamment en termes de catégorie socioprofessionnelle. ■

Définitions

Secteur privé et semi-public : le champ couvert ici comprend les salariés à temps complet, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salaire annuel moyen : moyenne des salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à temps complet six mois dans l'année et perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 euros par an.

Smic (salaire minimum de croissance) : salaire horaire minimum légal en France et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac »), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). À partir de 2010, la revalorisation aura lieu au 1^{er} janvier de chaque année. Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % des moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2007 », *Insee Première* n° 1235, mai 2009.
- « Les salaires en France », édition 2008, *Insee Références*, décembre 2008.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Salaires »), fiches 13, 33.

1. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2006	2007	2007/1998 (en moyenne par an)	2007/2006
Ensemble	19 570	23 254	24 016	0,7	1,8
Cadres ¹	37 342	46 208	48 006	1,2	2,4
Professions intermédiaires	20 648	23 581	24 227	0,2	1,2
Employés	14 654	16 326	16 714	- 0,1	0,9
Ouvriers	14 468	17 063	17 565	0,6	1,4
Hommes	21 009	24 892	25 745	0,7	1,9
Cadres ¹	39 746	49 293	51 359	1,3	2,7
Professions intermédiaires	21 738	24 781	25 513	0,2	1,4
Employés	15 740	16 982	17 362	- 0,5	0,7
Ouvriers	14 892	17 478	18 006	0,5	1,5
Femmes	16 772	20 199	20 835	0,8	1,6
Cadres ¹	29 818	37 906	39 243	1,5	2,0
Professions intermédiaires	18 813	21 786	22 361	0,3	1,1
Employés	14 148	16 019	16 411	0,1	0,9
Ouvriers	12 100	14 529	14 890	0,7	1,0

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

2. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le secteur

	Structure des effectifs (en %)		Niveau en euros courants		Évolution 2007/2002, en moyenne par an en euros constants (en %)
	2002	2007	2002	2007	
Ensemble	100,0	100,0	21 341	24 016	0,6
Industrie	27,1	23,4	21 688	24 974	1,0
Construction	8,5	9,4	18 525	21 040	0,8
Transports	7,2	7,2	20 595	23 232	0,6
Commerce	16,9	17,0	19 560	21 986	0,6
Services marchands	40,2	43,0	22 587	25 078	0,3

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

3. Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2007

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	13 038	24 391	15 634	12 050	12 315
2 ^e décile (D2)	14 609	28 230	17 741	13 247	13 781
3 ^e décile (D3)	15 989	31 455	19 425	14 100	14 844
4 ^e décile (D4)	17 461	34 710	21 048	14 884	15 823
5^e décile (médiane)	19 147	38 335	22 655	15 745	16 827
6 ^e décile (D6)	21 247	42 700	24 344	16 760	17 929
7 ^e décile (D7)	24 052	48 574	26 373	18 016	19 218
8 ^e décile (D8)	28 590	57 528	29 148	19 742	20 915
9 ^e décile (D9)	37 975	75 133	33 874	22 544	23 659
Rapport interdécile (D9/D1)²	2,9	3,1	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

2. Voir définition.

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

13 Salaires de la Fonction publique

En 2007, le **salaire annuel net moyen** pour un poste à temps complet est de 27 300 euros dans la fonction publique d'État en métropole (FPE), de 20 500 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et de 25 900 euros dans le secteur hospitalier public (SHP, *figure 1*). Les écarts salariaux entre les trois fonctions publiques s'expliquent en grande partie par des répartitions entre catégories socioprofessionnelles très différentes. Ainsi, dans la FPE, plus de 60 % des salariés à temps complet sont cadres, alors que ce n'est le cas que de 10 % d'entre eux dans le SHP et de 8 % dans la FPT. À l'inverse, environ trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont employés ou ouvriers.

À catégorie socioprofessionnelle équivalente, les salaires annuels nets moyens sont plus élevés dans le SHP, en particulier pour les cadres. Chez les employés ou les ouvriers, c'est dans la FPT que le salaire annuel net moyen est le plus faible. Les écarts de salaires moyens par catégorie socioprofessionnelle entre les trois fonctions publiques sont néanmoins délicats à expliquer : chaque catégorie socioprofessionnelle rassemble en effet des professions très disparates, dont certaines sont propres à l'une des fonctions publiques et ne se retrouvent pas dans les

deux autres (par exemple, les professeurs appartiennent à la FPE et les médecins essentiellement au SHP).

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle et la fonction publique considérées, le salaire annuel net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Les écarts sont sensiblement plus importants pour les cadres que pour les autres catégories socio-professionnelles. Dans le SHP, l'écart salarial entre hommes et femmes atteint 27 %, soit un niveau supérieur à celui observé dans le secteur privé et semi-public (*figure 2*). En effet, dans le SHP, les femmes occupent très majoritairement les postes de professions intermédiaires soignantes et sociales, contre seulement moins de la moitié des postes de médecins ou de pharmaciens salariés. Or, les salaires annuels moyens de ces derniers sont bien supérieurs à ceux des professions intermédiaires.

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, semble légèrement plus importante dans la FPE (2,3), du fait notamment de la forte proportion de cadres dans cette fonction publique (*figure 3*). Enfin, la dispersion des salaires dans chacune des fonctions publiques est plus faible que celle observée dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2007. ■

Définitions

Salaires annuels nets moyens : dans la fonction publique d'État (FPE), le salaire net s'obtient en divisant la masse salariale nette par le nombre de salariés converti en « années-travail à temps plein » au prorata de leur présence. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an. Dans la fonction publique territoriale (FPT) et le secteur hospitalier public (SHP), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS), sur le champ restreint des salariés à temps complet (hors stagiaires, apprentis et emplois aidés et hors internes pour le SHP). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Pour la FPT et le SHP, un emploi salarié correspond à un salarié dans un établissement : les salariés ayant changé d'établissement au cours de l'année sont donc comptés plusieurs fois. Il en va de même pour un salarié exerçant dans plusieurs établissements distincts.

Rapport interdécile : voir fiche 12.

Pour en savoir plus

- « Les salaires des agents de l'État en 2007 », *Insee Première*, septembre 2009.
- « Les salaires en France », édition 2008, *Insee Références*, novembre 2008.

1. Salaire annuel net moyen par catégorie socioprofessionnelle dans la Fonction publique en 2007

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
	Ensemble	dont : salariés à temps complet		
Salaire annuel net moyen (en euros)				
Cadres	30 295	30 618	36 935	55 902
Professions intermédiaires	23 981	24 307	23 886	26 450
Employés et ouvriers	19 343	19 213	18 096	19 973
Ensemble	26 930	27 320	20 509	25 913
Répartition des effectifs (en %)				
Cadres	61,0		7,8	10,2
Professions intermédiaires	19,5		16,2	37,4
Employés et ouvriers	19,5		76,0	52,4
Ensemble	100,0		100,0	100,0
Part des femmes (en %)	58,4		53,0	73,6

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2007 (FPE) ; Insee, déclarations annuelles de données sociales 2007 (FPT et SHP).

2. Salaire annuel net moyen par catégorie socioprofessionnelle et par sexe dans la Fonction publique en 2007

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen (en euros)									
Cadres	34 147	27 864	23	40 127	33 285	21	61 162	48 832	25
Professions intermédiaires	25 104	22 818	10	24 874	23 267	7	27 215	26 259	4
Employés et ouvriers	19 478	19 059	2	19 214	17 052	13	19 972	19 973	0
Ensemble	29 207	25 311	15	21 818	19 342	13	30 811	24 167	27
Répartition des effectifs (en %)									
Cadres	56,8	64,0		8,9	6,9		22,3	5,9	
Professions intermédiaires	23,8	16,4		13,2	18,8		28,2	40,6	
Employés et ouvriers	19,4	19,6		77,9	74,3		49,5	53,5	
Ensemble	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2007 (FPE) ; Insee, déclarations annuelles de données sociales 2007 (FPT et SHP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels net dans la Fonction publique en 2007

en euros

	Fonction publique d'État (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
1 ^{er} décile (D1)	17 146	14 293	15 827
5 ^e décile (médiane)	24 761	18 464	22 013
9 ^e décile (D9)	38 673	28 983	37 060
D9 / D1 (rapport interdécile) ¹	2,3	2,0	2,3
D9 / D5	1,6	1,6	1,7

1. Voir fiche 12, définition.

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2007 (FPE) ; Insee, déclarations annuelles de données sociales 2007 (FPT et SHP).

14 Durée et conditions de travail

En 2008, la **durée hebdomadaire moyenne du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi est de 37,9 heures : 41,0 heures pour celles à temps complet, et 23,0 heures pour celles à temps partiel (*figure 1*). De 1998 à 2003, cette durée moyenne a régulièrement diminué, avec, pour les salariés à temps complet, le passage progressif à une **durée légale hebdomadaire du travail** à 35 heures. Depuis, elle semble se stabiliser, voire très légèrement augmenter. Ainsi, un salarié à temps complet déclarait travailler en moyenne 38,8 heures en 2003, puis 39 heures en 2006 et 39,3 heures en 2008. La durée hebdomadaire moyenne du travail est largement supérieure chez les indépendants : 53 heures pour les agriculteurs en 2008, 52 heures pour les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Parmi les salariés, les employés et les ouvriers déclarent en moyenne des durées hebdomadaires du travail plus faibles, notamment parce qu'ils sont plus fréquemment à temps partiel, voire en situation de **sous-emploi**. Néanmoins, si l'on se restreint aux personnes travaillant à temps complet, les écarts de durées hebdomadaires moyennes du travail entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent.

Les contraintes de rythme ou d'organisation du travail concernent toutes les catégories de personnes en emploi, mais sous des formes très diverses (*figure 2*). Ainsi, les agriculteurs et les artisans-commerçants travaillent beaucoup plus fréquemment de façon régulière à

leur domicile (respectivement 56 % et 24 % en 2008), le samedi (76 % et 59 %) ou le dimanche (50 % et 23 %). Leur rythme de travail est aussi plus souvent irrégulier d'une semaine à l'autre. Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne travailler à leur domicile (18 %) ou avoir des horaires irréguliers d'une semaine à l'autre (28 %), mais sont au contraire relativement peu concernés par les horaires « atypiques » (dimanche, nuit, soir), à l'exception du samedi. Les employés travaillent quant à eux plus souvent le samedi, notamment les employés du commerce (75 %). Enfin, les horaires alternés (2x8, 3x8, en équipe, etc.) concernent 17 % des ouvriers, cette proportion atteignant 30 % pour ceux de l'industrie ou de la manutention.

Depuis vingt ans, les pénibilités déclarées par les salariés évoluent. Entre 1984 et 2005, le bruit ou la station debout prolongée semblent rester stables (*figure 3*). En revanche, les vibrations transmises par des machines, le port de charges lourdes ou les mouvements douloureux se développent. Par ailleurs, les évolutions de l'organisation du travail entraînent le développement de nouvelles contraintes. En 2005, 60 % des salariés disent devoir souvent interrompre une tâche pour une autre non prévue à l'avance, contre 48 % en 1991 (*figure 4*). En outre, un salarié sur deux déclare devoir faire face des demandes à satisfaire rapidement, et plus d'un sur quatre déclare connaître des tensions avec le public. ■

Définitions

Durée hebdomadaire du travail : nombre d'heures déclaré par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée, à partir des données de l'enquête Emploi de l'Insee. Elle diffère de la durée collective hebdomadaire du travail, qui mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Depuis le début de l'année 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés et de l'année 2002 dans les autres, la **durée légale hebdomadaire du travail** est fixée à 35 heures pour les salariés à temps complet. La durée collective reste aujourd'hui supérieure en moyenne à la durée légale de 35 heures car elle inclut dans certaines entreprises des heures supplémentaires dites structurelles, effectuées chaque semaine par des salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale. C'est le cas en particulier dans les entreprises de petite taille n'ayant pas procédé à une réduction de leur durée du travail à 35 heures ou ayant procédé à une réduction partielle.

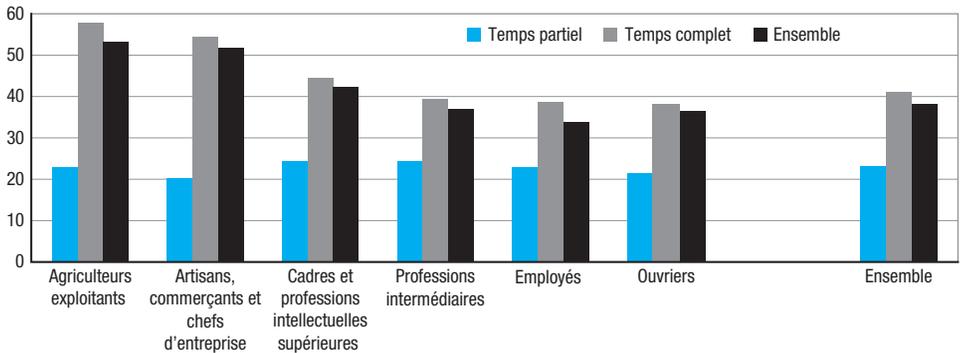
Sous-emploi : voir fiche 9.

Pour en savoir plus

- Gonzalez L., Mansuy A., « En 2007, les salariés à temps complet ont dépassé, en moyenne, les « 35 heures », *Insee Première* n° 1249, juillet 2009.
- « L'emploi, nouveaux enjeux », édition 2008, *Insee Références*, novembre 2008.

1. Durée hebdomadaire moyenne¹ du travail en 2008

en heures



1. Durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

2. Travail à domicile et horaires atypiques en 2008

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Travail habituel ou occasionnel ...					Horaires de travail irréguliers	
	... au domicile ¹	... le soir ²	... la nuit ³	... le samedi	... le dimanche	Alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc.	Variables d'une semaine à l'autre
Agriculteurs exploitants	56	14	2	76	50	0	56
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	24	19	6	59	23	0	42
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18	17	3	20	8	1	28
Professions intermédiaires	10	16	6	26	12	6	22
Employés	7	15	7	39	18	6	23
Ouvriers	1	18	12	20	8	17	15
Ensemble	10	16	7	30	14	7	24

1. Déclare travailler habituellement ou occasionnellement à son domicile.

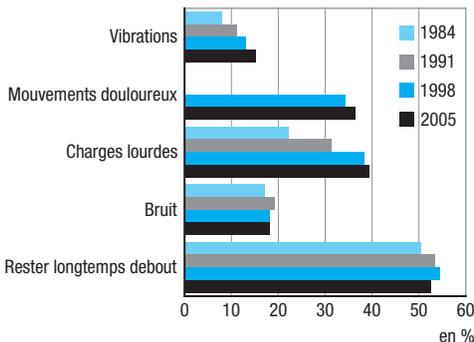
2. Entre 20 heures et minuit.

3. Entre minuit et 5 heures du matin.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

3. Évolution de certaines pénibilités de 1984 à 2005



Note : données relatives aux mouvements douloureux non disponibles en 1984 et 1991.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, Dares, enquêtes Conditions de travail.

4. Évolution de certaines contraintes d'organisation du travail de 1984 à 2005

en %

	Interruptions fréquentes	Demande à satisfaire rapidement	Devoir se dépêcher	Connaître des tensions avec le public
1984	n.d.	28	n.d.	n.d.
1991	48	46	n.d.	21
1998	56	54	52	30
2005	60	53	48	29

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, Dares, enquêtes Conditions de travail.

15 Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat du **revenu disponible brut des ménages** (RDB) ralentit en 2008 : il progresse de 0,6 % après 3,1 % en 2007 et 2,6 % en 2006 (*figure 1*). Ce ralentissement n'a pas les mêmes causes en début et en fin d'année : en début d'année c'est une inflation forte qui pèse sur son évolution, alors que le ralentissement en fin d'année est la conséquence de la dégradation de l'activité économique. Les trois composantes du revenu primaire que sont les revenus des salariés, ceux des entrepreneurs individuels et les revenus du patrimoine décélèrent (*figure 2*). Le ralentissement des revenus salariés provient de la faible croissance du nombre d'emplois salariés en 2008 (0,5 % contre 1,4 % en 2007). Le salaire moyen par tête continue lui à progresser au même rythme qu'en 2007 (2,7 % en 2008 après 2,9 % en 2007). Les revenus des entrepreneurs individuels ralentissent également mais restent encore dynamiques en 2008 (4,1 % en 2008 contre 5,1 % en 2007). Enfin, les revenus de la propriété, constitués à la fois des **loyers réels** ou **imputés** perçus par les propriétaires et des revenus financiers, décélèrent aussi en 2008 (3,8 % en 2008 contre 6,3 % en 2007). Le ralentissement touche à la fois les loyers perçus par les ménages propriétaires (3,3 % en 2008 après 5,9 % en 2007) et les revenus financiers (notamment sous l'effet du ralentissement des revenus de l'assurance-vie). Cette progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut est parmi les plus faibles de ces vingt dernières années (*figure 3*). L'évolution de 2008 est d'ampleur comparable

à celles des autres années de ralentissement économique : celle suivant le ralentissement de 1993 (qui s'est répercuté sur les revenus de 1993 et 1994), celle suivant le ralentissement mondial de fin 1995 (qui s'est répercuté sur les revenus de 1996), et celle de 2003.

Ces évolutions concernent les revenus de l'ensemble de la population. Pour refléter une évolution individuelle moyenne, il faut les corriger du dynamisme démographique. Rapporter ces agrégats au nombre d'**unités de consommation** (UC) permet ainsi de tenir compte de l'évolution du nombre de ménages et de leur composition. Le RDB par UC stagne en 2008 par rapport à 2007. On peut aussi vouloir comptabiliser le fait que les ménages sont engagés à court terme par des dépenses (qu'on appelle **dépenses « pré-engagées »**), difficilement renégociables, et définir par solde le **revenu « arbitral »**. En 2008, les dépenses « pré-engagées » restent dynamiques (5,9 % en valeur), notamment en raison du renchérissement du prix de l'énergie, qui se répercute sur les factures en électricité, gaz et autres combustibles. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu « arbitral » par UC, diminue en 2008 (-0,7 %). Cette situation ne s'était pas produite depuis 2003.

En 2009, selon les premiers chiffres disponibles, le revenu disponible brut devrait pâtir encore plus fortement de la crise économique et ralentir sensiblement. Malgré ce ralentissement, le pouvoir d'achat pourrait progresser plus vite en 2009 qu'en 2008, en raison d'une inflation très basse. ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on réhausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Unités de consommation : voir fiche 16, définition du niveau de vie.

Dépenses « pré-engagées » : voir fiche 18.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur revenu disponible brut et les dépenses de consommation « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2009, *Insee Références*, juin 2009.
- Aviat A., Houriez G., Mahieu R., « Les comptes de la Nation en 2008 », *Insee Première* n° 1236, mai 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Revenus »), fiche 1.

1. Revenu disponible, revenu arbitral des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par unité de consommation

	2004	2005	2006	2007	2008
	en milliards d'euros courants				
Revenu disponible brut (a)	1 089,4	1 126,2	1 179,5	1 240,5	1 283,2
Dépense de consommation «pré-engagée» (b)	292,9	310,2	329,2	348,5	366,9
Revenu « arbitral » (c)=(a)-(b)	796,5	816,0	850,3	892,1	916,2
Évolution ...	en %				
... du revenu disponible brut	4,5	3,4	4,7	5,2	3,4
... du revenu « arbitral »	4,2	2,5	4,2	4,9	2,7
... de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,8	1,8	2,1	2,1	2,8
... de l'indice du prix de la dép. de conso. finale des ménages autre que « pré-engagée »	1,7	1,1	1,3	1,1	2,8
... du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ¹	2,6	1,6	2,6	3,1	0,6
... du pouvoir d'achat « arbitral » des ménages ²	2,4	1,3	2,9	3,8	-0,1
... du nombre d'unités de consommation	0,8	0,8	0,8	0,6	0,7
... du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation	1,8	0,7	1,8	2,4	0,0
... du pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation	1,7	0,5	2,1	3,1	-0,7

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

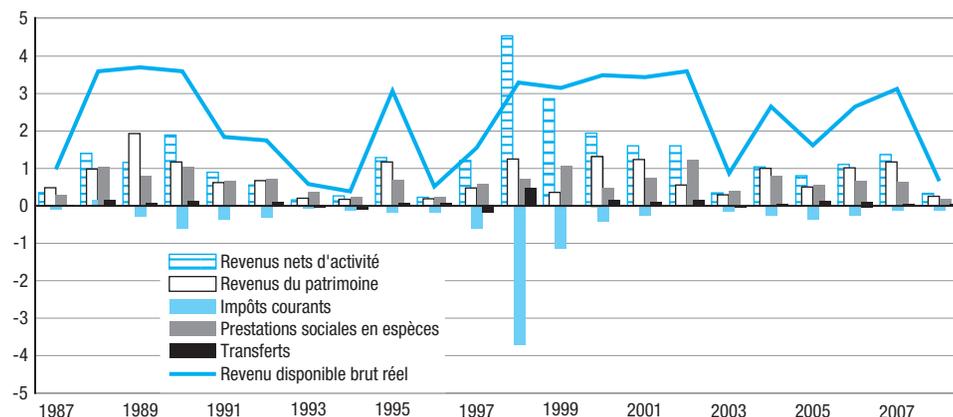
	En milliards d'euros	Part dans le revenu disponible brut en 2008	Évolution	
			2007	2008
Rémunération des salariés (1)	1015,8	79,2	4,2	3,2
dont : salaires et traitements bruts	749,7	58,4	4,4	3,2
Revenus des entrepreneurs individuels (2)	128,4	10,0	5,1	4,1
Revenus du patrimoine (3)	297,8	23,2	6,3	3,8
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	1442	112,4	4,7	3,4
Impôts sur le revenu et le patrimoine (5)	167,0	13,0	1,3	4,6
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	125,8	9,8	3,3	2,0
Cotisations sociales employeurs versées (7)	266,0	20,7	3,6	3,1
Prestations sociales reçues en espèces (8)	377,8	29,4	3,6	3,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) (9)	22,2	1,7	4,0	1,1
Revenu disponible brut (RDB) (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	1283,2	100,0	5,2	3,4

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

3. Contributions à l'évolution du revenu disponible brut des ménages (en pouvoir d'achat)

en % et en points



Lecture : en 2008, les revenus nets d'activité contribuent pour 0,3 point à la croissance de 0,6 % du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

16 Niveau de vie et pauvreté

En 2007, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), la moitié des personnes vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine ont un **niveau de vie** inférieur à 18 170 euros par an, soit 1 510 euros par mois (figure 1). Les 10 % de personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 010 euros (premier décile). Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 33 900 euros (dernier décile). En 2007, le rapport interdécile (dernier décile sur premier décile) est donc de 3,4.

Le niveau de vie moyen des actifs au sens du BIT (actifs occupés et chômeurs) s'élève en 2007 à 22 470 euros. Il est ainsi supérieur de 9,4 % à celui des inactifs. Le niveau de vie moyen d'un chômeur est quant à lui inférieur de 36,2 % à celui d'un actif occupé et de 28,2 % à celui d'un inactif. Parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie moyen le plus élevé avec 21 540 euros. Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs. D'un point de vue monétaire, un enfant constitue une charge financière alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. De plus, même si l'enfant ouvre droit à un certain nombre de prestations et à des barèmes particuliers (allocation logement, impôts, etc.),

leurs montants ne compensent généralement pas son coût estimé ici à partir d'une échelle d'équivalence. Les autres inactifs (femmes au foyer, chômeurs non inscrits, etc.) ont parmi les inactifs le niveau de vie le plus faible : 17 680 euros en moyenne en 2007, soit 17,9 % de moins que les retraités et 13,7 % de moins que les étudiants. Leur niveau de vie moyen est néanmoins supérieur de 19,9 % à celui des chômeurs.

En 2007, 8 millions de personnes sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian (figure 2). Le **taux de pauvreté monétaire** atteint 13,4 %. Au seuil de 60 %, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 743 euros mensuels, soit 81,8 % du seuil de pauvreté. Entre 2005 et 2007, le taux de pauvreté a augmenté de 0,3 point, mais cette évolution n'est pas statistiquement significative dans l'enquête.

Environ 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population (figure 3). Parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 20,7 % sont confrontées à la pauvreté. Les types de ménage les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : 6,7 % d'entre eux sont pauvres en 2007. ■

Définitions

Niveau de vie : il est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'UC sera : $1*1 + 2*0,5 + 1*0,3$ soit 2,3.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu.

Taux de pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la médiane.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2009, *Insee Références*, mai 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Revenus »).

1. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité en 2007

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D5/D1	D9/D5
Actifs de 18 ans ou plus	10 920	19 690	35 490	22 470	3,25	1,80	1,80
Actifs occupés	11 710	20 180	36 160	23 100	3,09	1,72	1,79
Chômeurs	6 930	12 940	24 100	14 740	3,48	1,87	1,86
Inactifs de 18 ans ou plus	9 750	17 010	33 880	20 540	3,47	1,74	1,99
Étudiants	8 690	16 900	34 780	20 490	4,00	1,94	2,06
Retraités	10 960	18 130	34 620	21 540	3,16	1,65	1,91
Autres inactifs	7 590	13 780	29 450	17 680	3,88	1,82	2,14
Enfants de moins de 18 ans	9 200	16 440	30 240	19 000	3,29	1,79	1,84
Ensemble	10 010	18 170	33 900	21 080	3,39	1,82	1,87

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1. Le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9. D5 partage la population en deux parts égales.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

2. Indicateurs de pauvreté de 2002 à 2007¹

Seuil à 60 % de la médiane	2002	2003	2004	2005	2005 ¹	2006	2007
Seuil de pauvreté (en euros 2007, par mois)	830	830	828	843	876	890	908
Taux de pauvreté (en %)	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,1	13,4
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	6 976	7 015	6 867	7 136	7 766	7 828	8 034
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2007, par mois)	695	683	679	690	711	729	743
Intensité de la pauvreté (en %)	16,3	17,7	18,0	18,2	18,8	18,0	18,2

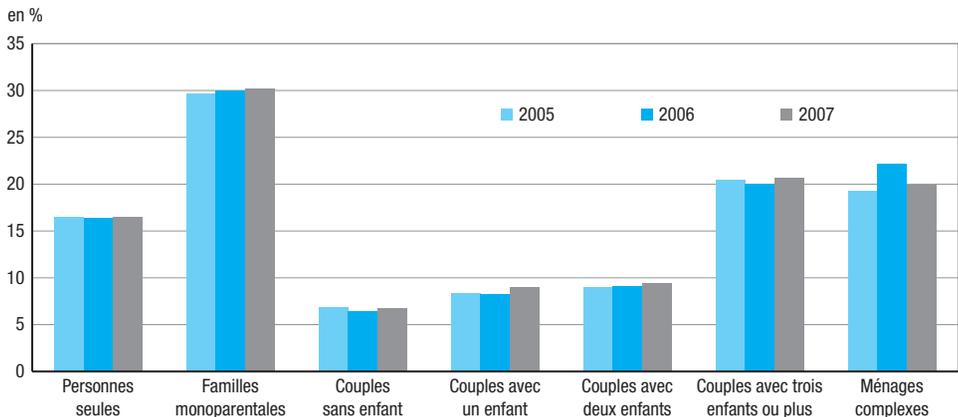
1. Rupture de série : 2006 (2005 est rétropoliée) est le début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (elles étaient auparavant imputées) et prend en compte de manière plus complète les revenus des produits financiers.

Lecture : en 2007, 13,4 % de la population (taux de pauvreté) vit en dessous du seuil de pauvreté. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 743 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 2002 à 2005 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

3. Taux de pauvreté par type de ménage (seuil à 60 % de la médiane) @



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

17 Protection sociale

En 2008, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 598,1 milliards d'euros. 95 % de cet ensemble, soit 570,4 milliards d'euros, est constitué de prestations de **protection sociale** (figure 1). Celles-ci représentent 29,3 % du PIB, et progressent de 3,7 % en valeur en 2008, à un rythme plus modéré que celui observé de 2000 à 2007 (+ 4,7 % par an en moyenne). Comme en 2007, elles sont tirées à la hausse par les prestations du risque vieillesse-survie, qui, malgré tout, ralentissent (+ 4,8 % après + 5,3 % en 2007), en raison d'une moindre revalorisation des pensions et d'une moindre croissance du nombre de bénéficiaires d'une retraite anticipée pour carrière longue. Les prestations santé progressent également moins fortement en 2008 qu'en 2007 (+ 3,4 % après + 4,3 % en 2007), principalement sous l'effet du dispositif de franchises mis en place au 1^{er} janvier sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports de malades. Les prestations du risque pauvreté-exclusion diminuent (- 0,6 % après + 3,2 %), en lien avec la diminution du nombre de bénéficiaires du RMI (figure 2). Pour la quatrième année consécutive, les dépenses relatives au chômage et à la perte d'emploi reculent en 2008, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes, en raison de la dégradation du marché de l'emploi en fin d'année.

La structure des prestations de protection sociale reste relativement stable : les risques santé et vieillesse-survie représentent les quatre cinquièmes de l'ensemble des dépenses. La part du risque vieillesse-survie, qui était orientée à la baisse de 2000 à 2004, progresse de 2004 à 2008, passant de 43,6 % en 2004 à 45,8 % en 2008. La part des dépenses liées au chômage et à la perte d'emploi, plus sensible à la conjoncture, qui

progressait entre 2001 et 2003 en raison de la dégradation du marché du travail, diminue ensuite jusqu'en 2008, où elle représente 5,8 % des dépenses de protection sociale.

Pour la quatrième année consécutive, les ressources de la protection sociale progressent plus rapidement que les dépenses (+ 3,7 % contre + 3,5 %) ; le solde est positif grâce aux excédents de l'Unédic et des régimes de retraite complémentaire, et malgré le déficit du régime général. Les cotisations sociales restent la principale source de financement, et constituent les deux tiers des ressources de la protection sociale (figure 3). Sur longue période cependant, leur part dans le financement de la protection sociale diminue. C'est la part financée par les impôts et taxes qui augmente, sous l'effet notamment de la montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG) et du développement des exonérations de cotisations sociales à la charge des employeurs depuis 1993. Le poids des cotisations sociales dans les ressources hors transferts de la protection sociale a ainsi reculé de 15,5 points entre 1990 et 2008, tandis que la part des impôts et taxes affectés (CSG, taxes sur le tabac et l'alcool, etc.) a progressé de 18,8 points. L'année 2008 est marquée par la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA), mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2007, instaurant une réduction forfaitaire de cotisations patronales et l'exonération totale des cotisations salariales sur les heures supplémentaires. Cette diminution de ressources pour la Sécurité sociale est compensée par un transfert supplémentaire de recettes fiscales. En conséquence, la croissance des cotisations sociales ralentit de nouveau en 2008 (+ 2,6 % après + 3,3 % en 2007 et + 5,0 % en 2006), tandis que les impôts et taxes affectés accélèrent (+ 7,2 % après + 6,4 % en 2007). ■

Définitions

Protection sociale : elle désigne tous les mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains « risques » : maladie, handicap, vieillesse, perte d'emploi, charges de famille, pauvreté, etc. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Unedic, État, etc.) ou privés (mutuelles et institution de prévoyance notamment).

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la protection sociale en 2008 », *Études et résultats*, Drees, 2009 (à paraître).

1. Dépenses de protection sociale (hors transferts)

en milliards d'euros courants

	2000	2005	2006	2007	2008
Santé	136,0	180,0	186,5	194,6	201,3
Vieillesse – Survie	177,0	222,8	236,6	249,1	261,1
Maternité – Famille	38,6	45,9	48,1	49,8	51,1
Emploi	28,9	37,3	35,2	33,8	33,0
Logement	12,6	13,8	13,9	14,4	15,5
Pauvreté – Exclusion sociale	6,0	8,0	8,3	8,5	8,5
Total des prestations	399,1	507,8	528,5	550,1	570,4
Autres dépenses ¹	20,4	25,7	26,7	27,7	27,7
Total des dépenses	419,6	533,5	555,2	577,8	598,1

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales @

effectifs au 31 décembre, en milliers

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Retraités de droit direct ¹	9 544	10 715	11 838	13 530	14 050	14 500	nd
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 213	989	766	609	599	586	575
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 057	6 154	6 404	6 619	6 663	6 663	6 706
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI)	510	946	1 097	1 290	1 279	1 172	1 142
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	539	614	713	801	804	813	849
Personnes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API)	156	164	170	206	217	205	200

1. La série présente une rupture en 2003, en raison notamment d'une meilleure prise en compte des retraités nés à l'étranger dans le calcul du nombre de pensions.

Champ : France.

Source : Drees, Cnaf.

3. Ressources hors transferts du compte de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2000	2005	2006	2007	2008
Cotisations totales	284,9	349,0	366,4	378,5	388,4
Cotisations effectives	246,6	305,0	323,6	333,9	342,0
Cotisations des employeurs	160,5	193,9	204,2	211,3	217,4
Cotisations des salariés	70,1	89,2	95,5	98,4	100,0
Cotisations des travailleurs indépendants	14,8	19,3	20,6	21,2	22,0
Autres cotisations effectives	1,2	2,6	3,2	3,1	2,7
Cotisations imputées ¹	38,4	44,0	42,9	44,6	46,4
Impôts et taxes affectés	82,8	91,7	117,4	124,8	133,9
Contributions publiques²	48,4	70,8	54,5	57,3	58,5
Produits financiers	2,2	2,2	3,3	3,7	3,6
Autres recettes	9,0	10,8	14,1	15,3	16,7
Total des ressources	427,3	524,6	555,7	579,6	601,1

1. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

18 Consommation et épargne des ménages

En 2008, la **dépense de consommation des ménages** augmente de 1,0 % en volume après + 2,4 % en 2007 (*figure 1*). Malgré ce ralentissement, elle reste le principal soutien de la croissance du PIB, qui s'établit à + 0,4 %. La dépense de consommation des ménages subit les effets de la plus faible progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut depuis 1996 (+ 0,6 %). Néanmoins, pour préserver leurs dépenses de consommation, les ménages diminuent légèrement leur **taux d'épargne**, qui passe de 15,6 % en 2007 à 15,3 % en 2008 (*figure 2*). Le **taux d'épargne financière** contribue à ce repli modéré, passant de 4,7 % en 2007 à 4,5 % en 2008 (taux le plus bas depuis 1991).

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut est en progression de 0,5 point par rapport à 2007 et atteint 28,6 % en 2008 (*figure 3*). Ce sont principalement les dépenses de chauffage qui expliquent cette évolution. Leurs prix augmentent nettement du fait de la hausse des cours du pétrole et le volume des dépenses se redresse

après le recul de l'an passé : le premier trimestre 2007 avait été marqué par un climat particulièrement clément.

L'évolution en volume pour les autres types de dépenses est en retrait par rapport à 2007. Notamment, les achats d'automobiles se replient de 5,3 %. Ce recul est plus marqué que celui du nombre de voitures vendues, du fait d'une déformation du marché en faveur des voitures plus petites et moins chères (instauration du bonus-malus écologique).

Compte tenu d'une hausse des prix de 4,9 %, la part en valeur des produits alimentaires hors boissons alcoolisées et tabac dans la dépense des ménages progresse de 0,1 point en 2008, à 13,5 %. Cette hausse est notable car elle rompt avec la tendance à la baisse de long terme (- 0,15 point en moyenne par an sur 10 ans).

Sur le début de l'année 2009, la consommation reste peu soutenue, à l'image du ralentissement du pouvoir d'achat, et ce malgré le soutien du repli des prix à la consommation. ■

Définitions

Dépense de consommation : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » ou « dépense de consommation des ménages » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple, pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible brut des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne (voir fiche 15). Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logements, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « fictifs » (montants que les propriétaires de leur logement verseraient s'ils devaient louer leur logement) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- Consalès G., « En 2008, la consommation des ménages s'infléchit mais résiste », *Insee Première* n° 1241, juin 2009.
- Aviat A., Hourriez G., Mahieu R., « Les comptes de la Nation en 2008 », *Insee Première* n° 1236, mai 2009.
- Voir aussi : fiche 15, 18.

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

	Variations en volume au prix de l'année précédente				Part dans la valeur de la dépense de consommation des ménages
	2005	2006	2007	2008	2008
	Alimentation et boissons non alcoolisées	1,4	0,6	1,5	0,1
dont : <i>produits alimentaires</i>	1,2	0,5	1,4	0,0	12,4
Boissons alcoolisées et tabac	- 0,6	1,0	- 0,6	- 1,6	2,9
Articles d'habillement et chaussures	0,7	1,6	1,9	- 2,3	4,4
Logement ² , chauffage, éclairage	2,5	1,8	1,4	2,4	25,4
Équipement du logement	3,5	3,0	4,4	- 0,8	5,9
Santé (dépenses à la charge des ménages)	4,7	7,2	4,2	5,9	3,6
Transports	1,7	0,2	2,3	- 2,3	14,6
Communications	6,8	8,8	6,3	2,9	2,7
Loisirs et culture	5,4	6,2	6,5	2,1	9,0
dont : <i>appareils électroniques et informatiques</i>	17,6	17,9	19,5	9,0	2,0
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	2,4	5,7	4,0	3,3	0,8
Hôtels, cafés et restaurants	1,7	2,5	2,1	- 0,7	6,2
Autres biens et services	2,3	3,3	1,4	0,1	11,6
Dépenses de consommation des ménages	2,6	2,4	2,4	1,0	100,0
Dépenses de consommation des ISBLSM¹	0,0	2,9	4,5	3,1	
Dépenses de consommation des APU¹	1,6	1,4	1,6	1,6	
dont : <i>santé</i>	2,6	2,3	2,9	2,1	
<i>éducation</i>	- 0,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	
Consommation effective des ménages	2,4	2,2	2,3	1,1	

1. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

2. Y compris les loyers dits « fictifs » (montants que les propriétaires de leur logement verseraient s'ils devaient louer leur logement).

Champ : France.

Source : Insee, *comptes de la Nation (base 2000)*.

2. Taux d'épargne¹ des ménages

en %

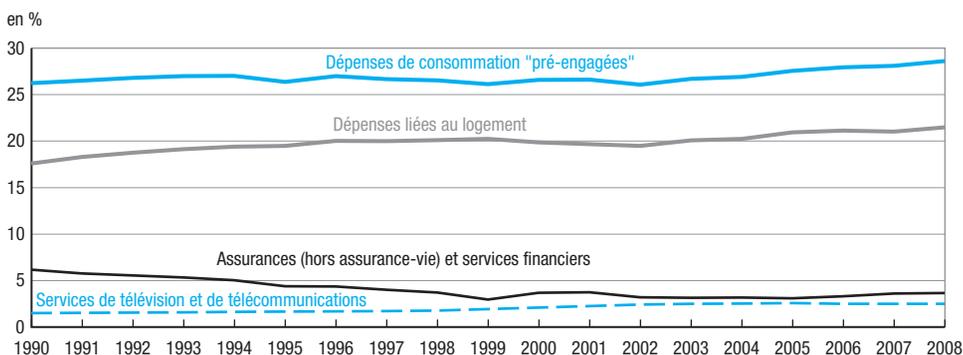
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'épargne	15,2	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9	15,1	15,6	15,3
Taux d'épargne financière	6,3	6,7	6,9	8,0	6,6	6,2	5,0	4,7	4,7	4,5

1. Voir définition.

Champ : France.

Source : Insee, *comptes de la Nation (base 2000)*.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées¹ » dans le revenu disponible brut



1. Voir définition.

Champ : France.

Source : Insee, *comptes de la Nation (base 2000)*.

19 Logement

Au 1^{er} janvier 2009, on compte environ 33 millions de logements en France, soit 1,4 % de plus qu'en 2008 (*figure 1*). Le parc de logement est essentiellement composé de **résidences principales** (84 %). La place des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est assez stable (environ 10 % depuis 2000), alors que celle des **logements vacants** tend à diminuer légèrement (7 % en 2000 et 6 % en 2009). Les **logements** dans l'habitat **individuel** sont majoritaires (57 %).

En 2008, la construction de logements neufs connaît un net ralentissement : 341 000 logements ont été effectivement mis en chantier (*figure 2*), soit 16 % de moins qu'en 2007, alors que depuis 2002, les mises en chantiers n'avaient cessé d'augmenter.

En France métropolitaine en 2006, 57 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, soit 7 points de plus qu'en 1984 (*figure 3*). Plus d'un tiers des propriétaires n'ont pas fini de rembourser leur emprunt. 20 % des ménages se logent dans le secteur locatif privé et 17 % dans le secteur social.

En 2006, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En 1984, 15 % des logements ne dispo-

saient pas de ce confort de base (*figure 4*). Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent. En 2006, 1,6 million de logements ne disposent d'aucun moyen de chauffage (ou seulement de moyens sommaires), plus d'un million ont une installation électrique défective voire dangereuse, plus de 0,5 million souffrent d'infiltrations d'eau ou d'inondations provenant d'une fuite dans la plomberie.

Globalement, la surface moyenne des logements a augmenté : 91 m² en 2006, contre 77 m² en 1984. Cette croissance est surtout imputable à l'augmentation de la surface moyenne des maisons individuelles alors que celle des appartements reste quasiment stable. En moyenne, chaque logement est occupé par 2,3 personnes. En 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, d'après les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 en 2030.

Un ménage sur quatre déclare vouloir changer de logement ou y être contraint pour des raisons professionnelles ou personnelles. Parmi eux, plus de la moitié désirent occuper un logement plus grand. Globalement, en 2006, 6,5 % des ménages estiment que leurs conditions de logements sont insuffisantes ou très insuffisantes ; ils étaient 10,2 % en 1984. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement **collectif** est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- Briant P., Rougerie C., « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages » in France, portrait social, édition 2008, *Insee Références*, novembre 2008.
- Castéran B., Ricroch L., « Les logements en 2006 : le confort s'améliore, mais pas pour tous », *Insee Première* n° 1202, juillet 2008.
- Voir aussi : fiches 20 et 35.

1. Répartition des logements @

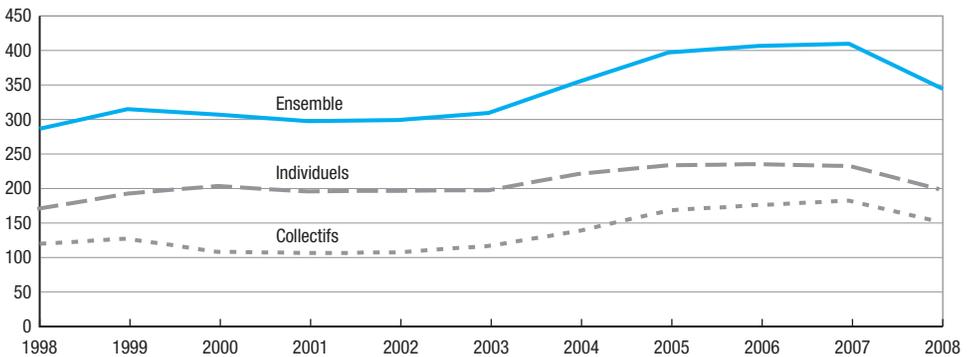
	en %					
	2000	2003	2006	2007	2008	2009
Nombre de logements (en milliers)	29 625	30 662	31 813	32 230	32 614	33 062
<i>dont :</i>						
Résidences principales	83,2	83,5	83,9	84,0	84,2	84,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,7	9,6	9,6
Logements vacants	6,9	6,6	6,4	6,3	6,2	6,1
<i>dont :</i>						
Individuels	56,0	56,4	56,7	56,9	56,9	56,9
Collectifs	44,0	43,6	43,3	43,1	43,1	43,1

Champ : France.

Source : Insee, compte satellite du logement.

2. Mises en chantiers de logements neufs @

en milliers



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Sitadel.

3. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

	en %					
	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Propriétaires	50,7	53,6	53,8	54,3	56,0	57,2
Accédants	24,4	26,1	23,5	22,2	21,0	19,6
Non accédants	26,3	27,4	30,3	32,1	35,0	37,6
Locataires	39,0	37,2	37,7	38,1	37,9	37,5
Secteur locatif privé	22,4	20,2	20,6	20,5	20,7	20,4
Secteur social	16,5	17,0	17,1	17,6	17,2	17,1
Autres¹	10,4	9,2	8,5	7,6	6,1	5,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Fermiers ou métayers, locataires de meublés, sous-locataires et logés gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

4. Caractéristiques du parc de résidences principales @

	en %						
	1978	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2	30,6
Logements sans confort sanitaire ¹	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6	1,3
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90	91
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3
Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2	6,5

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

20 Dépenses de logement

En 2007, les **dépenses de logement** représentent 21 % du produit intérieur brut. Environ 7 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'aides au logement. Les **dépenses courantes de logement** ralentissent en 2007 pour s'établir à 266,3 milliards d'euros, soit 8 740 euros en moyenne par logement (*figure 1*). Elles varient de 5 900 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social à 11 200 euros pour un ménage accédant à la propriété.

Trois quarts des dépenses courantes concernent les loyers (réels ou imputés), 16 % les dépenses d'énergie et 9 % les charges. Les dépenses courantes de logement représentent une part croissante du budget des ménages : 20,4 % du revenu disponible brut des ménages en 2007 contre 17,4 % en 1985.

En 2007, 14,2 milliards d'euros d'**aides personnelles** ont été perçus par près de 6 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de logement. Ces aides financent en moyenne 17,9 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,6 % de celles des locataires du parc privé et 1,7 % de celles des propriétaires accédants (*figure 2*). Le montant total des aides personnelles perçues augmente de 0,7 % en 2007 : le nombre de bénéficiaires progresse (+ 0,8 %, soit + 50 000) mais le montant

moyen apparent de l'aide se replie légèrement (- 0,1 %).

Les dépenses d'acquisition de logements et les gros travaux s'élèvent à 295,6 milliards d'euros, dont près de 95 % sont réalisés par les ménages (*figure 3*). En 2007, l'activité immobilière est impactée par le net ralentissement en valeur des transactions dans l'ancien : le marché de l'ancien est pénalisé par un recul du volume des ventes (- 0,8 %) et une décélération des prix (+ 6,6 % après + 12,2 % en 2006). Le marché du neuf ralentit également à + 4,6 % en volume, en raison de la dégradation des conditions de financement (remontée des taux d'intérêt et durcissement des conditions d'octroi des prêts) et du niveau élevé atteint par les prix. Ce ralentissement s'accompagne en 2007 d'une décélération du coût de la construction (+ 4,0 % après + 7,0 % en 2006).

Les pouvoirs publics ont versé 5,8 milliards d'euros pour aider l'investissement dans le logement. Ces **aides à la pierre** sont en forte progression, du fait de l'accroissement des aides et subventions en faveur du logement locatif social. Parallèlement, les aides octroyées aux ménages sous forme d'avantages fiscaux continuent d'augmenter substantiellement, grâce à la montée en charge du nouveau dispositif du prêt à 0 %. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires, et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers fictifs, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement et non comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère familial (ALF) et allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre : aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

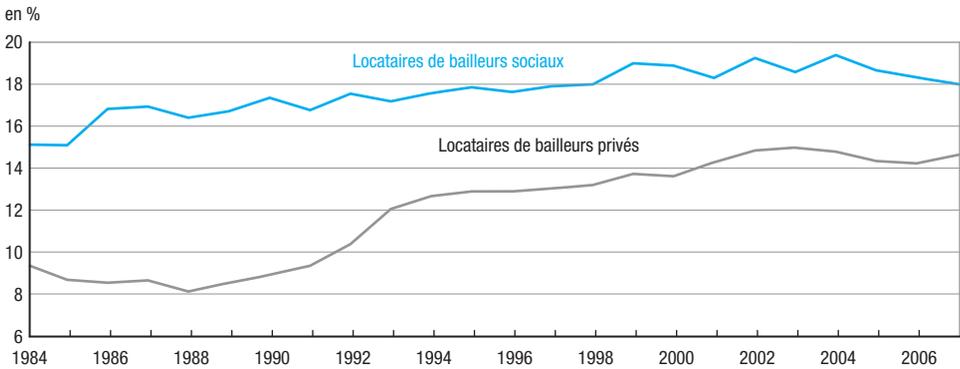
- « Comptes du logement – résultats provisoires 2007, premières estimations 2008 », RéférenceS, Rapport CGDD, mars 2009.

1. Dépenses courantes de logement

	1984	1990	2000	2004	2005	2006	2007
Dépenses courantes totales (en milliards d'euros courants)	83,23	122,34	196,38	229,89	242,62	255,20	266,26
Loyers	51,13	85,11	143,01	168,51	177,58	186,50	195,63
dont : locataires	16,72	26,88	43,78	50,67	53,07	55,47	57,83
Énergie	23,00	24,48	34,44	38,85	41,17	43,26	43,57
Charges	9,09	12,75	18,93	22,53	23,88	25,44	27,07
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière (en euros courants)	3 613	4 914	7 064	7 863	8 187	8 493	8 740
Résidences principales	3 786	5 152	7 350	8 157	8 488	8 799	9 046
Propriétaires accédants	5 503	6 888	9 402	10 252	10 606	10 929	11 188
Propriétaires non accédants	3 733	5 304	8 208	9 281	9 713	10 106	10 406
Locataires (secteur privé)	2 940	4 324	6 151	6 758	7 047	7 314	7 551
Locataires (secteur social)	2 971	3 726	5 104	5 550	5 686	5 847	5 948
Résidences secondaires	2 175	3 073	4 700	5 382	5 639	5 886	6 123

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
 Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
 Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, compte du logement.

3. Dépenses d'acquisition de logements et de travaux @

	1984	1990	2000	2004	2005	2006	2007 _p
Logements neufs	30,1	37,7	44,6	58,9	65,6	77,0	78,7
dont : acquis par les ménages	25,4	31,6	38,7	52,2	57,6	66,8	67,7
Travaux	16,3	23,0	30,4	36,0	38,1	40,4	43,4
dont : réalisés par les ménages	14,5	19,9	27,0	32,7	34,8	37,0	39,9
Logements d'occasion	19,0	44,8	84,1	126,7	144,9	164,1	173,5
dont : acquis par les ménages	18,6	43,9	82,7	125,3	143,4	162,5	171,8
Total des acquisitions et travaux	65,5	105,6	159,1	221,7	248,6	281,5	295,6
dont : ménages	58,4	95,4	148,5	210,2	235,8	266,3	279,4

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
 Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, compte du logement.

21 État de santé de la population

L'état de santé de la population française est globalement bon, comme en témoigne son espérance de vie (84,3 ans pour les femmes et 77,5 ans pour les hommes en 2008). Les femmes s'estiment globalement en moins bonne santé que les hommes selon l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2007. En effet, la part des femmes qui perçoivent leur santé comme bonne ou très bonne est inférieure à celle des hommes : tous âges confondus, 74 % des hommes estiment que leur santé est bonne ou très bonne alors que c'est le cas de 67 % des femmes (*figure 1*). C'est dans la tranche des 45-54 ans que l'écart est le plus prononcé : 75 % des hommes considèrent être en bonne voire très bonne santé contre 67 % des femmes. Pour les hommes comme pour les femmes, plus les personnes sont âgées, moins leur perception de leur état de santé est bonne. Par exemple, chez les hommes, 2 % des 25 à 34 ans estiment que leur état de santé est mauvais ou très mauvais, alors que c'est le cas de 16 % des 65 à 74 ans.

En 2007, 23 % des personnes de 15 ans et plus déclarent une limitation durable (de plus de six mois) dans les activités qu'elles réalisent habituellement à cause de problèmes de santé (*figure 2*). Cette proportion augmentant avec l'âge, les retraités sont les plus concernés ; les autres inactifs déclarent aussi plus fréquemment des limitations d'activité (20 %), qui, dans un certain nombre de cas, peuvent expliquer leur inactivité. Il existe des disparités importantes entre actifs selon la catégorie sociale : les ouvriers déclarent deux fois plus souvent des limitations d'activité que les cadres.

La proportion de personnes déclarant avoir actuellement une maladie chronique ou durable est relativement élevée dans la popu-

lation (35 %) mais ces maladies ne renvoient pas forcément à des pathologies graves : les troubles mineurs de vision, les problèmes dentaires entrent dans le champ des maladies chroniques ou durables. Il existe là encore un gradient social parmi les actifs : les employés et ouvriers déclarent plus souvent une maladie chronique (respectivement 26 % et 25 %) que les cadres (21 %). Ils se déclarent par ailleurs moins souvent en assez bonne santé.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures déclarent une meilleure santé dans plusieurs dimensions (limitations d'activité, maladies chroniques, santé perçue). Ces déclarations sont corroborées par des mesures objectives de santé : on sait par exemple (Bouhia R., 2008) qu'il existe de fortes disparités sociales dans les risques de décès avant 60 ans, notamment parmi les hommes.

Si en matière d'espérance de vie, la France a de bons résultats par rapport à d'autres pays, elle affiche des résultats moins favorables en matière de mortalité prématurée. En 2005, 36 156 personnes de moins de 65 ans sont décédées de causes qui auraient pu être évitées avec une réduction des comportements à risque (*figure 3*). Parmi ces personnes décédées, une large majorité sont des hommes. Les principales causes de **décès prématuré évitable** sont les tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon (33 %), le suicide et les séquelles de suicide (21 %), la cirrhose alcoolique du foie (12 %) et les accidents de la circulation (12 % également). Il existe des disparités de genre au sein de ces causes : les hommes de moins de 65 ans décédés d'une cause évitable sont plus touchés par les tumeurs du poumon que les femmes mais la part des femmes qui meurent par cirrhose ou par suicide est plus importante que celle des hommes. ■

Définitions

Décès prématuré évitable : décès d'une personne de moins de 65 ans par un facteur censé entraîner peu de décès au vu des connaissances médicales actuelles et des capacités de prise en charge du système de soins français.

Pour en savoir plus

- « L'état de santé de la population en France – Rapport 2008 », Drees.
- Bouhia R., « Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé », *France Portrait Social* – Édition 2008.

1. État de santé perçue en 2007, selon l'âge et le sexe

en %

		Perception de l'état de santé		
		Bon ou très bon	Assez bon	Mauvais ou très mauvais
15-24 ans	Hommes	94,4	4,3	1,3
	Femmes	91,3	7,8	0,8
25-34 ans	Hommes	89,2	8,9	1,8
	Femmes	86,2	11,2	2,6
35-44 ans	Hommes	84,4	12,4	3,1
	Femmes	81,8	14,5	3,6
45-54 ans	Hommes	75,4	17,7	6,9
	Femmes	67,3	21,8	10,8
55-64 ans	Hommes	63,2	26,1	10,7
	Femmes	59,5	27,7	12,8
65-74 ans	Hommes	46,7	37,2	16,1
	Femmes	44,9	36,6	18,5
75-84 ans	Hommes	25,5	44,1	30,4
	Femmes	24,9	45,0	30,1
85 ans et plus	Hommes	29,3	35,1	35,5
	Femmes	21,7	36,1	42,2
Ensemble	Hommes	73,6	18,5	7,9
	Femmes	67,3	22,0	10,6

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, 15 ans et plus.

Sources : Insee-Eurostat, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) - SILC, 2007.

2. Santé perçue, santé fonctionnelle et maladies chroniques selon la catégorie socio-professionnelle

en %

	Part de la population déclarant...			Part dans la population
	Être au moins en assez bonne santé	Être limitée depuis au moins 6 mois dans les activités que les gens font habituellement	Avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou durable	
Agriculteurs exploitants	96	12	21	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97	14	22	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	98	9	21	8
Professions intermédiaires	98	10	23	13
Employés	95	14	26	18
Ouvriers (y.c. ouvriers agricoles)	94	16	25	14
Retraités	80	43	59	29
Autres inactifs	90	20	26	14
Ensemble	90	23	35	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, 16 ans et plus.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2007.

3. Décès prématurés évitables selon leurs causes en 2005

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sida et infections par le VIH	579	2	177	2	756	2
Tumeurs malignes de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx	1 951	7	316	4	2 267	6
Tumeur maligne de l'œsophage	1 410	5	180	2	1 590	5
Tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon	9 533	34	2 388	30	11 921	33
Psychose alcoolique et alcoolisme	1 825	6	434	5	2 259	6
Cirrhose alcoolique du foie et sans précisions	3 206	11	1 268	16	4 474	12
Accidents de la circulation	3 325	12	917	12	4 242	12
Chutes accidentelles	762	3	238	3	1 000	3
Suicides et séqueilles de suicides	5 596	20	2 051	26	7 647	21
Total	28 187	100	7 969	100	36 156	100

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de moins de 65 ans.

Sources : Inserm-CépiDc.

22 Dépenses de santé

En 2008, la **consommation de soins et de biens médicaux** s'élève à 170,5 milliards d'euros (figure 1), soit 2 659 euros en moyenne par habitant. Sa part dans le PIB atteint 8,7 % (figure 2). Après avoir fortement progressé entre 2000 et 2003 (+ 0,7 point), elle s'est, depuis, stabilisée. La **dépense courante de santé**, qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, se monte quant à elle à 215,0 milliards d'euros en 2008, soit 11,0 % du PIB.

La consommation de soins et de biens médicaux a progressé en valeur en 2008 moins rapidement qu'en 2007 (+ 3,8 % après + 4,4 %). Ce ralentissement concerne les principaux postes de dépenses, à l'exception notable des soins hospitaliers.

En 2008, la variation des prix de la consommation de soins et de biens médicaux reste faible et proche de celle de 2007 (+ 0,9 % après + 1,0 %). Comme en 2007, ces prix sont freinés par la diminution des prix des médicaments, conséquence de la progression des génériques et, sur les dernières années, du développement des grands conditionnements pour les traitements de longue durée. Cette modération des prix s'explique également par l'absence de revalorisation des tarifs des consultations de médecins généralistes.

Le ralentissement de l'évolution en valeur de la consommation de soins et de biens médicaux s'explique donc essentiellement par celui des volumes (+ 2,8 % en 2008 après

+ 3,4 %), qui concerne surtout les auxiliaires médicaux, les transports et les médicaments. On peut y voir l'impact des franchises instaurées au 1^{er} janvier 2008 sur ces trois postes (50 centimes par boîte de médicaments ou acte d'auxiliaire médical et 2 euros par transport), qui ont pu avoir un effet modérateur sur la consommation.

Les dépenses hospitalières représentent 44,1 % de l'ensemble de la consommation de soins et biens médicaux ; leur part a diminué de 4,5 points depuis 1995. Celle des soins ambulatoires se maintenant globalement sur la période (27,5 % en 2008). À l'inverse, la part des médicaments a augmenté, passant de 18,8 % en 1995 à 20,5 % en 2008.

La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux est prépondérante (75,5 % en 2008, figure 3). La part restant à la charge des ménages, qui était orientée à la baisse jusqu'en 2004, augmente depuis 2005 : elle atteint 9,4 % en 2008, contre 8,3 % en 2004. Cette augmentation s'explique essentiellement par la mise en place de différentes mesures d'économies pour la Sécurité sociale : participation forfaitaire d'un euro en 2005, modulation des taux de remboursement des patients pour les consultations de médecins, selon qu'ils respectent ou non le parcours de soins, en 2006, et franchises sur les médicaments, actes d'auxiliaire médical et transports en 2008. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux : ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (soins de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

Dépense courante de santé : cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées en établissement, les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention individuelle et collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

Pour en savoir plus

- Fenina A., Le Garrec M.-A., Duée M., « Les comptes nationaux de la santé en 2008 », *Études et Résultats* n° 701, Drees, septembre 2009.
- Fenina A., « Cinquante-cinq années de dépenses de santé – une rétopolation de 1950 à 2005 », *Études et Résultats* n° 572, Drees, mai 2007.

1. Consommation de soins et de biens médicaux @

en milliards d'euros courants

	1995	2000	2004	2005	2006	2007	2008
Soins hospitaliers	47,6	52,7	64,4	67,6	70,0	72,5	75,2
Soins ambulatoires	26,8	31,2	39,6	40,9	42,8	45,0	46,8
<i>Médecins</i>	<i>13,0</i>	<i>15,2</i>	<i>18,5</i>	<i>19,1</i>	<i>19,9</i>	<i>20,8</i>	<i>21,5</i>
<i>Auxiliaires médicaux</i>	<i>5,2</i>	<i>6,3</i>	<i>8,4</i>	<i>8,9</i>	<i>9,5</i>	<i>10,3</i>	<i>11,0</i>
<i>Dentistes</i>	<i>6,0</i>	<i>6,7</i>	<i>8,6</i>	<i>8,7</i>	<i>9,1</i>	<i>9,4</i>	<i>9,7</i>
<i>Analyses</i>	<i>2,4</i>	<i>2,8</i>	<i>3,8</i>	<i>4,0</i>	<i>4,1</i>	<i>4,2</i>	<i>4,3</i>
<i>Cures thermales</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
Transports de malades	1,5	1,9	2,6	2,8	3,1	3,2	3,4
Médicaments	18,5	23,6	30,2	31,5	32,4	33,9	34,9
Autres biens médicaux ¹	3,7	5,7	8,0	8,4	9,0	9,6	10,2
Total	98,0	115,1	144,9	151,2	157,3	164,2	170,5

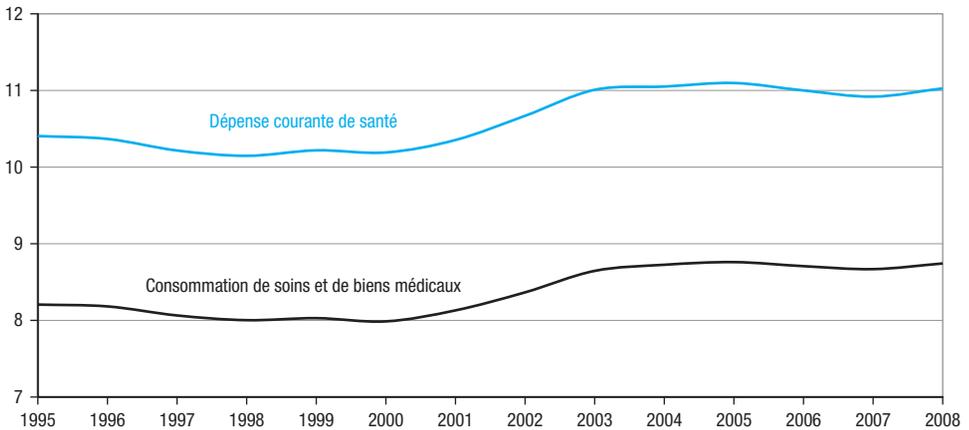
1. Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le produit intérieur brut (PIB)

en % du PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux @

en %

	1995	2000	2004	2005	2006	2007	2008
Sécurité sociale	77,1	77,1	77,1	77,0	76,3	76,1	75,5
État et collectivités locales	1,1	1,2	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3
Organismes complémentaires	12,2	12,8	13,2	13,2	13,4	13,5	13,7
<i>Mutuelles</i>	<i>7,3</i>	<i>7,7</i>	<i>7,6</i>	<i>7,7</i>	<i>7,8</i>	<i>7,7</i>	<i>7,7</i>
<i>Sociétés d'assurance</i>	<i>3,3</i>	<i>2,7</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>3,2</i>	<i>3,3</i>	<i>3,5</i>
<i>Institutions de prévoyance</i>	<i>1,6</i>	<i>2,4</i>	<i>2,6</i>	<i>2,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>
Ménages	9,6	9,0	8,3	8,4	8,9	9,0	9,4
Ensemble	100,0						

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

23 Culture et loisirs

En 2008, les dépenses culturelles et de loisir comptent pour 9,0 % de la dépense de consommation des ménages (*figure 1*). En cinquante ans, cette proportion a augmenté de façon plutôt régulière (+ 2 points entre 1959 et 2007), si ce n'est un recul au cours des années 1980. Depuis 2002, elle semble néanmoins amorcer un repli. Celui-ci s'est accentué en 2008 : face au ralentissement de leur pouvoir d'achat, les ménages semblent avoir arbitré en faveur d'autres dépenses comme l'alimentation ou le chauffage, qui ont connu des évolutions de prix dynamiques en 2008.

Le poids de la dépense pour la culture et les loisirs varie fortement selon le niveau de vie et le groupe social. Ainsi, en 2006, les ménages de cadres y consacrent 10,8 % de leur budget contre 7,6 % pour les ménages d'ouvriers ; les 20 % de ménages les plus aisés 11,1 % de leur budget contre 6,7 % pour les 20 % de ménages les plus modestes. Ces disparités se sont accentuées depuis une trentaine d'années. Entre 1979 et 2006, l'écart entre la part des dépenses consacrées à la culture et aux loisirs des 20 % les plus aisés et des 20 % les plus modestes a doublé, tout comme l'écart entre les ménages de cadres et les ménages d'ouvriers.

La structure des dépenses culturelles et de loisir se modifie rapidement depuis quelques années. Par exemple, la part consacrée aux disques, aux cassettes ou aux pellicules photos a été divisée par deux entre 2002 et 2007. Au cours de la même période, les ventes de disques ont très fortement diminué (- 50 %). Dans une moindre mesure, le recul de la consommation de journaux se poursuit. À l'inverse, la part des dépenses consacrées au matériel de télévision ou hi-fi, à l'informatique ou aux spectacles, qui était en recul dans les années 90, progresse. Dans le premier cas, la tendance s'est inversée depuis quelques années, avec le fort

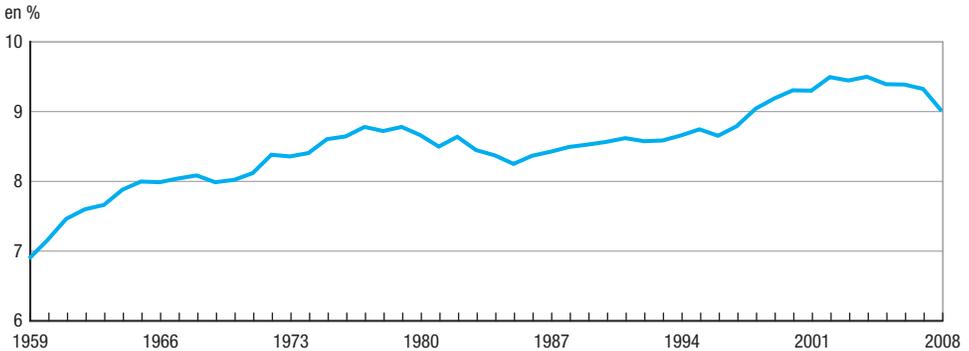
dynamisme des ventes d'écrans plats ou de baladeurs numériques « mp3 » ou « mp4 » (5,4 millions d'appareils vendus en 2007). Les ménages les plus modestes consacrent proportionnellement une part plus importante de leurs dépenses culturelles et de loisir aux équipements de télévision ou hi-fi, au jardinage et aux animaux de compagnie. De leur côté, les ménages les plus aisés dépendent en moyenne une part plus importante en voyages à forfait, en week-ends ou en spectacles culturels.

En 2006, 70 % des personnes âgées de 16 ans ou plus ont effectué au moins une sortie culturelle au cours de l'année : cinéma, théâtre, concert, spectacle vivant, musée ou visite d'un monument (*figure 3*). Cette proportion varie de 52 % pour les retraités et 65 % pour les ouvriers à 94 % pour les cadres et 96 % pour les étudiants. Quel que soit le type de sortie culturelle, les cadres ont un taux de pratique plus élevé que les ouvriers. L'écart est notamment très marqué pour le théâtre (43 % pour les cadres contre 6 % pour les ouvriers) et pour la visite de musées ou d'expositions (66 % contre 17 %). Il y a moins d'écarts de milieu sociaux dans les fréquences de sortie au cinéma, à des concerts et à d'autres spectacles vivants, même si leurs pratiques respectives sont deux fois plus répandues chez les cadres que chez les ouvriers. Pour ce qui concerne le cinéma, le taux de pratique décroît en outre fortement avec l'âge : il est maximal chez les étudiants (91 %) et minimal chez les retraités (26 %). C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des concerts. Les disparités sociales se reflètent également dans la variété des sorties culturelles pratiquées. Il est ainsi près de six fois plus fréquent pour un cadre que pour un ouvrier d'avoir effectué au moins quatre sorties culturelles de types différents au cours de l'année. ■

Pour en savoir plus

- Marical F., Saint-Paul T. (de), « Le recul du livre et de la presse dans le budget des ménages », *Insee Première* n° 1253, août 2009.
- « Statistiques de la culture – Chiffres-clés », édition 2009, Deps, 2009.
- Accardo J., « 1979-2006 : les structures de consommation évoluent et les écarts entre groupes sociaux se déplacent », France, portrait social, édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Voir aussi : fiche 18

1. Part des dépenses culturelles et de loisir¹ dans la dépense de consommation des ménages (en valeur)



1. Voir figure 2.
 Champ : France.
 Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Structure des dépenses culturelles et de loisir @

	en %				
	1990	1997	2002	2005	2008
Télévision, hi-fi, vidéo, photo	14,7	10,4	10,3	10,8	11,1
Informatique (y compris logiciels, cédéroms)	1,9	5,6	6,9	7,4	7,4
Disques, cassettes, pellicules photo	5,9	6,1	6,0	4,9	3,2
Presse, livres et papeterie	20,2	17,5	15,4	14,1	13,6
Services culturels ¹ (y compris redevance TV)	9,6	11,6	11,3	10,6	10,5
Jeux, jouets, articles de sport	8,8	8,6	8,9	9,3	9,4
Jardinage, animaux de compagnie	14,2	13,1	11,9	12,1	12,5
Services récréatifs et sportifs ² , voyages à forfait, week-ends	14,1	15,7	16,7	17,5	19,4
Jeux de hasard	6,7	8,6	9,2	9,6	9,0
Autres biens culturels et de loisir	3,9	2,9	3,4	3,6	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Cinéma, spectacle vivant, musées, abonnements audiovisuels, développements de tirages de photographies, etc.
 2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attraction, etc.
 Champ : France.
 Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

3. Sorties culturelles au cours des douze derniers mois selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2006

	en %							
	Cinéma	Théâtre	Concert, spectacle musical	Spectacle vivant ¹	Musée, exposition	Monument, site historique	Au moins une sortie parmi les six	Au moins quatre sorties parmi les six
Agriculteur	39	8	19	19	23	33	65	10
Indépendant	50	14	29	24	34	38	71	19
Cadre	81	43	54	36	66	68	94	53
Profession intermédiaire	73	23	46	36	48	54	88	36
Employé	58	13	32	27	30	35	76	20
Ouvrier	47	6	22	22	17	23	65	9
Retraité	26	15	22	13	29	33	52	15
Étudiant, élève	91	24	55	29	41	37	96	31
Autre inactif	38	9	19	21	20	22	54	12
Ensemble	51	17	32	24	33	37	70	22

1. Cirque, son et lumière, parade, spectacle de rue, etc.
 Note : il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée (et non celle du chef de ménage). Les chômeurs sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi, ou en « autre inactif » s'ils n'ont jamais travaillé.
 Lecture : 39 % des agriculteurs sont allés au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois.
 Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus.
 Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

24 Communications et relations sociales

En 2008, près de 80 % des personnes vivant en France métropolitaine et âgées de 15 ans ou plus utilisent un téléphone portable (*figure 1*). Cette proportion progresse de 7 points par rapport à 2007. Néanmoins, de fortes disparités subsistent. Ainsi, alors que la quasi-totalité des moins de 30 ans utilisent un téléphone portable, ce n'est le cas que d'une personne sur deux parmi les 70-79 ans, et d'une personne sur quatre chez les 80 ans ou plus. L'écart entre les plus jeunes et les plus âgés se réduit toutefois chaque année. Le taux d'utilisation du téléphone portable varie de 70 % pour les agriculteurs à 92 % pour les cadres et les professions intermédiaires.

L'utilisation d'internet progresse également. En 2008, 63 % des personnes de 15 ans ou plus l'utilisent (contre 57 % en 2007) et 44 % l'utilisent chaque jour (contre 37 %). Le fossé numérique, qui se réduit un peu chaque année, reste encore important. Ainsi, le taux d'utilisateurs d'internet est de 94 % chez les 15-19 ans mais de 39 % chez les 60-69 ans ; il est de 61 % chez les ouvriers contre 98 % chez les cadres. En 2007, la proportion d'utilisateurs d'internet en France métropolitaine est supérieure à la moyenne de l'Union européenne.

En 2006, près de la moitié (47 %) des personnes âgées de 16 ans ou plus déclarent avoir rencontré au moins une fois par semaine un ou plusieurs amis. Au contraire, 12 % d'entre elles n'en ont pas vu, ou de façon plus rare (moins d'une fois par mois) et 3 % déclarent ne pas en connaître. La fréquence des rencontres entre amis est nettement plus forte parmi les plus jeunes (les trois quarts des 16-29 ans voient des amis au moins une fois par semaine), puis décroît avec l'âge.

Elle augmente toutefois légèrement après 60 ans, le passage à la retraite étant souvent synonyme de plus de temps disponible et de moins de contacts quotidiens (avec les collègues).

Les liens familiaux restent forts : plus de 50 % des 16 ans ou plus voient fréquemment - au moins une fois par semaine - leur famille (en plus des personnes qui vivent déjà avec elles). Cette proportion est un peu plus forte avant 30 ans et après 60 ans : cela peut être dû aux relations entre enfants et grands parents.

Le risque d'isolement social augmente avec l'âge : alors que moins de 1 % des 16-29 ans déclarent voir très rarement famille ou amis (ou ne pas en avoir), c'est le cas de 6 % des 75 ans ou plus.

En juin 2009, près de 162 millions d'électeurs de l'Union européenne se sont rendus aux urnes pour élire les députés européens. Ceci correspond à un taux de participation de 43 % (*figure 3*). La participation dépasse 90 % en Belgique et au Luxembourg (où voter est obligatoire) tandis qu'elle est minimale en Slovaquie et en Lituanie (20 % environ). En France, depuis les premières élections européennes de 1979, la participation électorale est inférieure à la moyenne de l'Union européenne. En 2009, 40 % des personnes inscrites sur les listes électorales en France ont voté. La participation a été faible dans les Dom (14 % en Martinique et 15 % en Guadeloupe par exemple), et au contraire, plus importante en Midi-Pyrénées et dans le Limousin (47 %). Selon plusieurs enquêtes réalisées à la sortie des urnes, l'abstention semble avoir été plus marquée chez les plus jeunes et chez les ménages modestes. ■

Pour en savoir plus

- Bigot R., Crouette P., « La diffusion des technologies de l'information dans la société française », Crédoc, novembre 2007.
- Pan Ké Shon J.-L., « Isolement relationnel et mal-être », *Insee Première* n° 931, novembre 2003.

1. Utilisation du téléphone portable et d'internet selon l'âge

en %

Âge	Utilisent un téléphone portable		Utilisent internet ¹		Utilisent internet au quotidien	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
15-19 ans	94	94	94	94	55	61
20-29 ans	92	95	88	93	65	68
30-39 ans	84	91	79	83	51	61
40-49 ans	74	86	67	74	41	49
50-59 ans	73	77	54	56	34	38
60-69 ans	62	72	26	39	17	25
70-79 ans	40	50	8	17	6	11
Plus de 80 ans	20	27	3	5	2	3
Ensemble	72	79	57	63	37	44

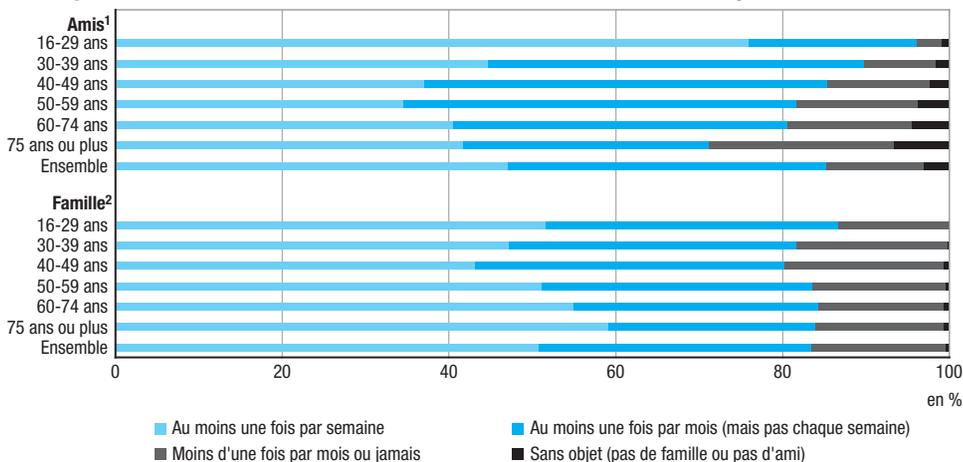
1. Au moins une fois au cours des 3 derniers mois.

Lecture : parmi les personnes âgées de 15 à 19 ans, 94 % ont utilisé internet au cours des 3 mois précédant l'enquête TIC 2008.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans et plus

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication (TIC) avril-mai 2007 et avril-mai 2008.

2. Fréquence des rencontres avec des amis et avec la famille selon l'âge, en 2006



1. Y compris collègues de travail en dehors des obligations professionnelles.

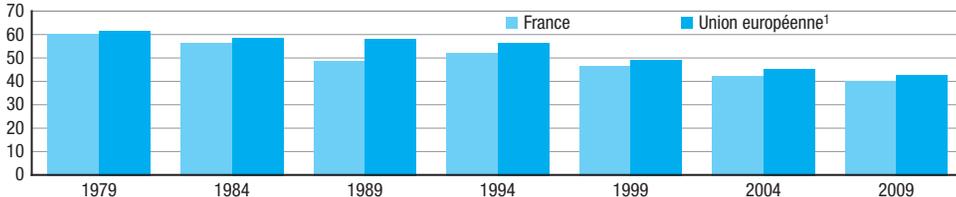
2. Hors personnes de la famille vivant dans le même logement. La famille est ici entendue au sens large : père, mère, enfants, frères et sœurs, grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et belle-famille.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de plus de 15 ans.

Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

3. Taux de participation aux élections européennes

en %



1. 1979 : 9 États membres (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Danemark et Irlande) ; 1984 : 10 États membres (+ Grèce) ; 1989 : 12 États membres (+ Espagne et Portugal) ; 1994 : 12 États membres ; 1999 : 15 États membres (+ Autriche, Suède et Finlande) ; 2004 : 25 États membres (+ Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre et Malte) ; 2009 : 27 États membres (+ Bulgarie et Roumanie).

Champ : électeurs inscrits sur les listes électorales de chaque pays.

Source : Parlement européen.

25 Insécurité, délinquance

Selon l'**enquête Cadre de vie et sécurité** de 2008, 2,2 % des femmes et 3,7 % des hommes vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes d'une agression physique au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2006 ou en 2007 (*figure 1*). Les premières victimes des agressions physiques sont les jeunes : 4,6 % des femmes et 9 % des hommes de 14 à 24 ans sont concernés. Les violences verbales, qui touchent légèrement plus les femmes que les hommes, sont également plus fréquentes chez les plus jeunes. Les vols sans violence (sac, téléphone portable par exemple) concernent 3,5 % des hommes et 3,3 % des femmes ; ces proportions sont plus que deux fois plus élevées chez les 14-24 ans. Par ailleurs, 2,8 % des femmes majeures déclarent avoir été victimes en 2006 ou 2007 de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage. Les hommes majeurs se déclarant victimes de ces mêmes violences sont deux fois moins nombreux. Les violences subies au sein des ménages sont plus souvent des violences physiques que des violences sexuelles. Près de 5 % des ménages vivant en France métropolitaine déclarent en 2008 avoir été victimes d'un cambriolage, d'une tentative de cambriolage ou d'un vol sans effraction en 2006 ou en 2007 (*figure 2*). Les ménages vivant en banlieue parisienne ou en agglomération de plus de 100 000 habitants

sont les plus touchés par les vols dans les logements et les cambriolages. Quant aux vols ou aux tentatives de vols de voitures, ils touchent 3,6 % des ménages en possédant une (6,1 % en banlieue parisienne). Les vols à la roulotte sont surreprésentés en banlieue parisienne et à Paris. À l'exception des vols ou tentatives de vol de voitures orientés à la baisse, les autres types de faits déclarés paraissent stables par rapport à l'enquête précédente.

En 2008, et pour la sixième année consécutive, le nombre de **faits constatés** en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie diminue (- 0,9 %, *figure 3*). Les atteintes aux biens poursuivent leur net recul (- 5,1 %) et concentrent moins des deux tiers des faits constatés, contre les trois quarts il y a six ans. En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent à nouveau en 2008 (+ 5,2 %). Les escroqueries et les infractions économiques et financières continuent elles aussi à augmenter (+ 10,3 %). En 2008, près d'1,2 million de **personnes** ont été **mises en cause** en France métropolitaine. La très grande majorité sont des hommes (85 %). En 2008, plus de 200 000 mineurs ont été mis en cause, soit 18 % des personnes mises en cause cette année-là. Les mineurs sont particulièrement impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

Définitions

Enquête Cadre de vie et sécurité : elle permet depuis 2007 de recenser et de caractériser précisément les faits subis par les ménages et les personnes au cours d'une période de référence. Ces statistiques sont donc différentes des chiffres reflétant l'activité policière, qui recensent les faits faisant l'objet d'une plainte et ceux sans victimes directes.

Faits constatés : faits bruts portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Personne mise en cause : la notion de mise en cause est définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés, appelé « état 4001 ». Elle ne correspond à aucun état juridique du code de procédure pénale. Selon les règles établies par la Direction centrale de la police judiciaire, s'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ». Son nom figurera nécessairement dans la procédure transmise au parquet.

Pour en savoir plus

- Rizk C., « Faits élucidés et personnes mises en cause en 2008 », *Grand angle* n° 16, OND, mai 2009.
- « Les victimations subies en 2006 et 2007 », *Rapport de l'OND 2008*, novembre 2008.
- Tournyol du Clos L., Le Jeannic T., « Les violences faites aux femmes », *Insee Première* n° 1180, février 2008.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2006 ou 2007

en %

Âge	Agression physique ¹		Agression verbale ¹		Vol sans violence ¹		Violence au sein du ménage ¹	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
14-24 ans	4,6	9,0	24,8	25,0	8,2	9,7	4,6	3,4
25-39 ans	3,3	4,4	22,5	20,6	3,6	3,3	3,1	1,3
40-49 ans	1,8	3,3	17,5	17,1	2,4	2,1	3,5	2,0
50-59 ans	1,5	2,0	14,8	11,5	2,2	1,8	2,9	n.s.
60-69 ans	1,1	1,2	9,4	10,0	2,1	1,4	n.s.	n.s.
70 ans ou plus	0,4	0,7	4,3	3,1	1,5	1,4	n.s.	n.s.
Ensemble	2,2	3,7	16,1	15,7	3,3	3,5	2,8	1,4

1. Agression physique : violences physiques (hors ménage) et vols ou tentatives de vol avec violences physiques. Agression verbale : menaces et injures. Vol sans violence : vols ou tentatives de vols d'un bien personnel (portefeuille, portable, sac, papiers d'identité, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études (par un pickpocket par exemple) sans violences physiques. Violence au sein du ménage : violences physiques ou sexuelles à l'intérieur du ménage.

Lecture : en 2008, 3,3 % des femmes âgées de 25 à 39 ans déclarent avoir été victimes d'agression physique en 2006 ou en 2007.

Champ : – pour les agressions physiques, les agressions verbales et les vols sans violence : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus,

– pour les violences à l'intérieur du ménage : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 ans à 75 ans.

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2008.

2. Ménages victimes de cambriolage ou de vol de voiture en 2006 ou 2007

en %

Type de commune	Cambriolage, tentative de cambriolage ou vol sans effraction	dont :		Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte ¹
		cambriolage ou tentative de cambriolage ¹	vol dans le logement ¹			
Agglomération parisienne						
Ville de Paris	3,8	2,9	2,1	5,3	0,7	13,1
Banlieue	5,6	4,2	3,4	6,1	1,2	12,6
Agglomérations de plus de 100 000 habitants						
Ville centre	5,6	3,5	4,2	3,1	0,6	10,8
Banlieue	5,2	3,6	3,8	4,9	1,0	8,8
Agglomérations de moins de 100 000 habitants						
Ville centre	4,9	2,9	3,5	3,2	0,4	6,8
Banlieue	4,1	3,1	2,6	2,5	0,2	5,7
Périurbain ²	4,8	3,0	3,5	3,0	1,0	5,8
Pôles ruraux ³	3,7	2,3	2,1	2,1	0,5	5,1
Rural isolé	2,6	1,2	2,0	2,1	0,9	3,3
Ensemble	4,7	3,1	3,3	3,6	0,8	7,6

1. Cambriolage ou tentative de cambriolage : cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement, y compris les cas où il n'y a pas eu de vol. Vol dans le logement : vol lors d'un cambriolage et vol dans le logement commis sans effraction. Vol à la roulotte : vol d'objet(s), d'accessoire(s) ou de pièce(s) se trouvant dans ou sur la(les) voiture(s) du ménage.

2. Communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi va travailler quotidiennement dans un pôle urbain (unité urbaine d'au moins 5 000 emplois).

3. Petites unités urbaines ayant entre 2 000 et 5 000 emplois sur leur territoire.

Lecture : en 2008, 3,1 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage de leur logement en 2006 ou en 2007.

Champ : – pour les cambriolages et vols dans le logement : France métropolitaine, ensemble des ménages,

– pour les vols de voitures et les vols à la roulotte : France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture.

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2008.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

	Faits constatés		Personnes mises en cause			
	2008 (en milliers)	Évolution 2008/2007 (en %)	2008 (en milliers)	Évolution 2008/2007 (en %)	Part des mineurs (en %)	Part des femmes (en %)
Atteintes aux biens						
Vols	2 243,5	- 5,1	310,1	- 1,5	33	16
Destructions et dégradations	1 805,9	- 5,0	229,2	- 0,7	32	19
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	437,6	- 5,4	80,9	- 3,7	36	10
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	337,0	+ 5,2	237,2	+ 4,4	19	13
Autres	366,5	+ 10,3	84,5	+ 6,0	5	29
Infractions révélées par l'action des services	384,8	+ 8,6	386,4	+ 8,2	11	8
Autres	226,5	+ 3,5	154,3	+ 2,8	10	25
Total	3 558,3	- 0,9	1 172,4	+ 3,9	18	15

Champ : France métropolitaine.

Source : Direction centrale de la police judiciaire, État 4001 annuel.

26 Justice

En 2007, près de 1,7 million de nouvelles affaires ont été introduites au fond devant les tribunaux civils, soit 2,8 % de moins qu'en 2006 (figure 1). Parmi elles, un quart relève du droit de la famille mais le nombre d'affaires de ce type a diminué sensiblement entre 2006 et 2007 (- 4 %). Les juges des affaires familiales ont prononcé plus de 131 000 divorces en 2008 (figure 2). Les divorces se pacifient : alors que les divorces par consentement mutuel et par demande acceptée sont de plus en plus fréquents, les divorces pour faute se raréfient. Un autre quart des nouvelles affaires civiles est lié au droit des contrats. Ces affaires, qui regroupent par exemple les problèmes liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion, etc.) ou encore les remboursements de prêts, reculent depuis 2005. Les affaires relevant du droit du travail et de la protection sociale regroupent quant à elles 15 % des nouvelles affaires civiles en 2007. Parmi elles, plus de 80 % des nouvelles affaires introduites au fond devant les conseils de prud'hommes sont liées à la contestation du motif d'un licenciement. Enfin, 11 % des affaires civiles sont liées au droit des personnes : ouverture, fonctionnement d'un régime de protection pour les majeurs (tutelle ou curatelle) par exemple.

Il y a eu, en 2007, près de 685 300 condamnations pénales, soit 6 % de plus qu'en 2006 (figure 3). Les infractions liées à la circulation routière représentent plus de deux condamnations sur cinq. Toutes les infractions de ce type connaissent une très forte progression entre 2006 et 2007, en particulier les infrac-

tions pour grands excès de vitesse (+ 20 %) et les conduites sans permis ou malgré une suspension de permis (+ 15 %). Plus de 17 % des condamnations prononcées en 2007 ont trait à des atteintes aux personnes, soit 7 % de plus qu'en 2006. Cette forte augmentation est surtout imputable à la croissance du nombre de condamnations pour coups et violences volontaires. Les tribunaux ont par ailleurs prononcé plus de 38 000 condamnations pour non-respect des lois sur les stupéfiants, soit 8 % de plus qu'en 2006. Enfin, 20 % des condamnations sont en rapport avec des atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations). En 2007, 8,6 % des condamnés sont des mineurs, soit 0,4 point de moins qu'en 2006. Comme pour les années précédentes, moins de 10 % des condamnés sont des femmes et 13 % sont des étrangers.

Au 1^{er} janvier 2009, on compte 194 établissements pénitentiaires disposant de 52 000 places de détention opérationnelles. À cette même date, la population carcérale (détenus hébergés et personnes écrouées non hébergées) est d'environ 66 200 (figure 4), soit une surpopulation de 27 %. Le taux de détention, nombre de détenus pour 100 000 habitants, est de 102,9 au 1^{er} janvier 2009 alors qu'il s'élevait à 94,9 en 2005 et à 75,6 en 2001. Les personnes écrouées sont quasi exclusivement des hommes (97 %). La part des étrangers dans la population pénitentiaire (18 %) diminue légèrement depuis quelques années. En 2008, l'administration pénitentiaire a dénombré 109 suicides et estime que la vigilance des personnels a permis de prévenir 1 700 tentatives de suicide. ■

Définitions

Affaires : l'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond : l'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Pour en savoir plus

- « Chiffres-clés de la Justice », en ligne sur www.justice.gouv.fr
- « L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2009 », ministère de la Justice, janvier 2009.
- Lemenier A., Timbart O., « Les divorces prononcés de 1996 à 2007 », *Infostat Justice* n° 104, janvier 2009.
- Voir aussi : fiche 25.

1. Justice civile¹ : nouvelles affaires introduites au fond (hors cour de cassation)

en milliers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007 _p
Total	1 675	1 690	1 794	1 829	1 793	1 743
dont : <i>droit des personnes</i>	160	166	179	195	199	193
<i>droit de la famille</i>	437	456	454	465	466	448
<i>entreprises en difficulté</i>	149	149	184	195	183	178
<i>droit des contrats</i>	431	428	439	436	428	425
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	289	280	280	277	265	255

1. Cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. À partir de 2004, le champ de la statistique civile des TGI s'est étendu à de nouvelles procédures.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des Études.

2. Divorces prononcés par type de divorce

en %

	1980	1990	1995	2000	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de divorces (en milliers)	79,7	105,9	120,0	114,6	132,7	153,6	137,6	133,2	131,3
<i>part des : consentements mutuels¹</i>	48	54	55	57	61	70	72	76	77
<i>fautes</i>	50	45	43	41	38	29	22	16	14
<i>ruptures de la vie commune²</i>	2	2	1	2	1	1	5	8	9

Note : la réforme des divorces intervenue en 2005 a modifié la répartition des divorces prononcés par type de divorce. Le raccourcissement de la procédure des divorces par consentement mutuel a produit un gonflement des divorces terminés en 2005. En revanche l'allongement de la procédure des divorces pour faute a réduit le nombre de divorces de cette catégorie. Par ailleurs, les divorces de nature indéterminée (un millier) ont été inclus dans les divorces pour faute du fait de leur longueur de procédure, qui les apparente fortement à ce type de divorce.

1. Consentement mutuel et demande acceptée.

2. Divorce par séparation de fait et altération définitive du lien conjugal à partir de la réforme de 2005.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des Études.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

	2005 _r	2006 _r	2007 _p	Évolution 2007/2006 (en %)
Toutes infractions	618,0	647,1	685,3	+ 5,9
Nature de l'infraction				
Atteinte aux personnes	108,2	111,4	119,4	+ 7,2
dont : <i>coups et violences volontaires</i>	62,7	67,2	74,0	+ 10,1
<i>homicides et blessures involontaires</i>	13,7	13,1	13,1	+ 0,0
<i>atteintes sexuelles</i>	13,0	12,1	12,3	+ 1,7
Atteinte aux biens	153,9	152,1	154,8	+ 1,8
Matière économique et financière	22,7	22,1	21,7	- 1,8
Circulation routière et transports	248,1	273,9	297,6	+ 8,7
dont : <i>défaut d'assurance</i>	36,8	40,0	41,1	+ 2,8
<i>conduite en état alcoolique</i>	118,3	130,2	138,9	+ 6,7
<i>grand excès de vitesse</i>	13,9	14,2	17,0	+ 19,7
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	39,3	48,8	56,2	+ 15,2
Stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)	34,2	35,4	38,1	+ 7,6
Autres infractions	50,9	50,7	53,8	+ 6,1
Caractéristiques des condamnés (en %, évolution en points)				
Part des mineurs	8,9	9,0	8,6	- 0,4
Part des femmes	9,4	9,3	9,3	+ 0,0
Part des étrangers	13,5	12,8	13,0	+ 0,2

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des Études.

4. Nombre de détenus¹ dans les établissements pénitentiairesau 1^{er} janvier de chaque année

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ensemble	55 407	59 546	59 197	59 522	60 403	64 003	66 178
Part des femmes (en %)	4	4	4	4	4	4	3
Part des moins de 25 ans (en %)	28	27	26	26	26	26	26
Part des étrangers (en %)	22	23	22	20	20	19	18

1. Population écrouée totale (détenus hébergés et personnes écrouées non hébergées).

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire.

27 Opinion des ménages sur la situation économique

L'opinion des ménages concernant leur environnement économique est appréhendée à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages y livrent leur perception de leur environnement économique, de leur situation économique personnelle ainsi que leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Les soldes construits à partir de ces réponses permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des enquêtes similaires sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne.

L'**indicateur résumé** d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, a atteint son minimum historique en juillet 2008 (-48). La forte baisse observée entre juin 2007 et juillet 2008 résulte d'un recul simultané de toutes les composantes de l'indicateur résumé. Ce dernier s'est légèrement repris depuis – tout en restant à un niveau très bas – (figure 1), pour s'établir à -37 en juin 2009.

Cette hausse modérée provient de la progression de l'ensemble des soldes composant l'indicateur (figure 2). La situation financière passée et l'opportunité de faire des achats importants contribuent le plus à cette hausse de l'indicateur.

Dans le même temps, la proportion de ménages qui anticipent une hausse du **chômage** s'est envolée depuis la mi-2008 et le début de la récession (figure 3). À la mi-2009, la grande majorité des ménages estime que le chômage va continuer d'augmenter : le solde a atteint 96 en juin 2009 (niveau historique), soit presque le niveau plafond (100). Par ailleurs, en ligne avec les évolutions des prix des matières premières et des produits alimentaires, le solde sur **l'évolution passée des prix** avait bondi pour atteindre un niveau particulièrement haut à la mi-2008. En phase avec le repli de l'inflation, il a diminué continûment depuis (figure 4). Le solde sur **les perspectives d'évolution des prix** a connu des mouvements moins spectaculaires, diminuant légèrement depuis la mi-début 2008. ■

Définitions

Indicateur résumé : pour chaque question posée, un solde d'opinion est calculé par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions. L'indicateur résumé est la moyenne arithmétique des soldes d'opinion de cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie en France, passé et futur, leur situation financière, passée et future, et sur l'opportunité d'effectuer des achats importants. Ces cinq soldes d'opinion sont sélectionnés en raison de leur proximité à la tendance d'ensemble des soldes d'opinion issus de l'enquête.

Évolution future du chômage : la question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ».

L'indicateur est le solde entre les deux premières et les deux dernières réponses. Une hausse de cet indicateur est donc signe d'une dégradation de l'opinion des ménages sur l'évolution du chômage.

Prix : les questions posées aux ménages sont :

– pour l'évolution passée : « Trouvez-vous que, au cours des douze derniers mois, les prix ont fortement augmenté / modérément augmenté / un peu augmenté / stagné / diminué ? »

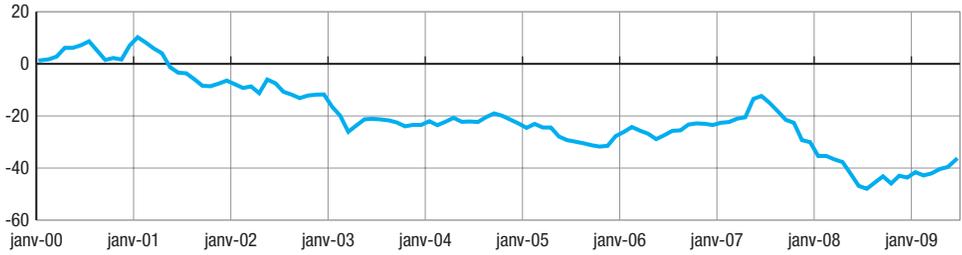
– pour les perspectives d'évolution : « Par rapport aux douze derniers mois, quelle sera à votre avis l'évolution des prix au cours des douze prochains mois ? La hausse va être plus rapide / se poursuivre au même rythme / être moins rapide / les prix vont rester stationnaires / les prix vont diminuer. »

L'indicateur est la différence, en points de pourcentage, entre la première et les trois dernières réponses, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte. Ainsi, une hausse de l'indicateur traduit une dégradation de l'opinion des ménages au sujet des prix.

Pour en savoir plus

- « Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juillet 2009 » (et note méthodologique associée), *Informations Rapides* n° 141, série « Principaux indicateurs », Insee, juillet 2009.

1. Indicateur résumé

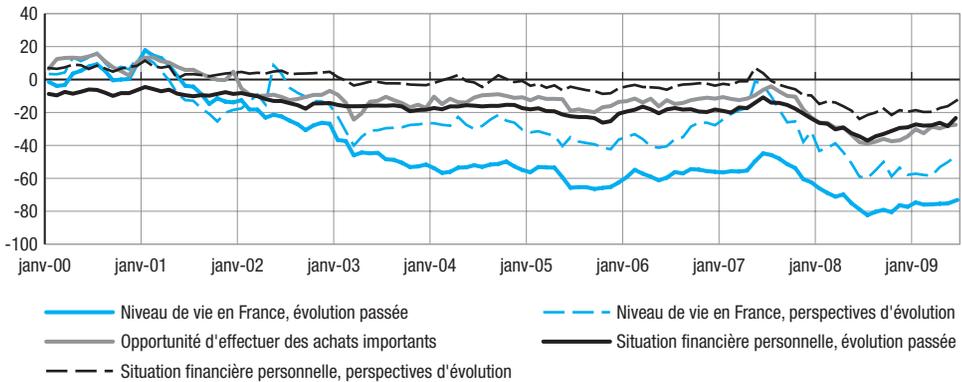


Lecture : entre mai et juin 2009, l'indicateur résumé augmente de 3 points en données corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

2. Principales composantes de l'indicateur résumé

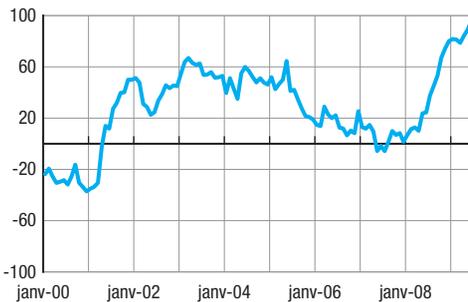


Lecture : entre mai et juin 2009, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'évolution passée du niveau de vie en France augmente de 2 points (données CVS).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

3. Perspectives d'évolution du chômage

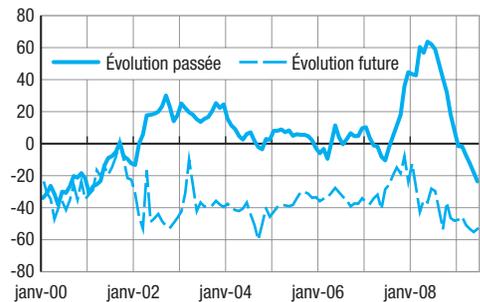


Lecture : entre mai et juin 2009, la différence entre les pourcentages d'opinions « positives » et « négatives » quant aux perspectives d'évolution du chômage augmente de 7 points (données CVS).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

4. Prix



Lecture : entre mai et juin 2009, la différence entre les pourcentages d'opinions « positives » et « négatives » quant à l'évolution passée des prix augmente de 6 points (données CVS).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

28 Parité entre hommes et femmes

En 2008, le **taux d'activité** des femmes âgées de 15 à 64 ans (65,5 %, *figure 1*) est inférieur de près de 9 points à celui des hommes (74,6 %). Cet écart continue de décroître, il était de 31 points en 1975 et de 16 points en 1992. Les femmes sont plus exposées que les hommes au chômage, même si l'écart est de moins en moins marqué : en 2008, le **taux de chômage** des femmes de 15 à 64 ans est de 7,9 % alors que celui des hommes est de 6,9 %. Les femmes exercent plus souvent leur activité professionnelle à temps partiel : en 2008, 6 % des hommes et 30 % des femmes en emploi sont à temps partiel. Le temps partiel des femmes est plus souvent motivé par le souhait ou la nécessité de s'occuper de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille : 35 % des femmes à temps partiel invoquent cette raison contre 7 % des hommes.

La plus grande implication des femmes dans les sphères domestique et familiale a des conséquences sur leur activité professionnelle. Globalement, plus les femmes ont d'enfants vivant dans le ménage, moins leur taux d'activité est élevé. Entre 25 et 49 ans, 91 % des femmes sans enfant travaillent ou sont au chômage. C'est le cas de 88 % de celles qui ont un enfant, 84 % de celles qui en ont deux et 66 % de celles qui en ont trois ou plus (*figure 2*). Les taux d'activité sont plus bas quand certains des enfants ne sont pas en âge d'être scolarisés (moins de 3 ans), notamment en raison de plus fortes contraintes de garde. Parallèlement, le travail à temps partiel chez les femmes augmente avec le nombre d'enfants : de 15 % lorsqu'elles n'ont pas d'enfant à 47 % lorsqu'elles en ont trois ou plus. La participation des hommes au marché du travail est quant à elle moins sensible à la présence et au nombre d'enfants : quelle que soit leur situation familiale, ils ont un taux d'activité important

et sont peu à temps partiel. Environ 7 % des hommes en emploi ayant au moins 3 enfants dont l'un a moins de 3 ans sont à temps partiel ; c'est le cas de 51 % des femmes dans la même situation.

Sur longue période, l'écart entre les salaires des femmes et ceux des hommes se réduit. En 1966, les hommes travaillant à temps complet dans le secteur privé ou semi-public, percevaient un salaire annuel net moyen supérieur de 56 % à celui des femmes, alors que l'écart salarial était de 35 % en 1986 et de 21 % en 2006 (*figure 3*). Cet écart peut s'expliquer à la fois par les caractéristiques des hommes et des femmes (diplômes, expérience, etc.) et celles des emplois qu'ils occupent (secteur d'activité, type de contrat de travail). Ces différences ne suffisent cependant pas à expliquer la totalité de l'écart de salaire observé entre les hommes et les femmes.

Dans le monde politique, la situation est encore loin de la stricte parité mais la place des femmes tend à augmenter. La proportion de femmes élues dépend de l'existence de contraintes de parité : dans certaines élections, les listes doivent être alternativement composées d'hommes et de femmes. C'est le cas des élections européennes (en France), des élections régionales et des élections municipales des communes de plus de 3 500 habitants. La parité est pratiquement atteinte parmi les élus de ces scrutins. Par exemple, 48 % des conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants sont des femmes (*figure 4*). Ce taux est de 32 % pour les conseillers des communes de moins de 3 500 habitants, non soumises à des contraintes de parité. Dans les scrutins uninominaux, où les contraintes paritaires sont moins fortes, la proportion de femmes élues reste en revanche limitée : 18,5 % des députés sont des femmes. ■

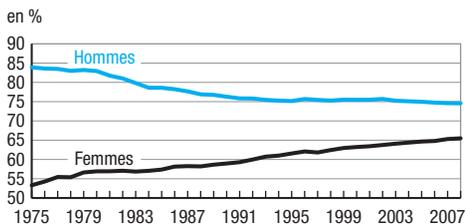
Définitions

Taux d'activité : voir fiche 8.

Taux de chômage : voir fiche 10.

Pour en savoir plus

- Vanovermeir S., « Regards sur la parité – De l'emploi à la représentativité politique », *Insee Première* n° 1226, mars 2009.
- Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, notes électorales.
- Muller L., « Les écarts de salaire horaire entre les hommes et les femmes en 2006 » in *Les salaires en France*, édition 2008, *Insee Références*, décembre 2008.



1. Taux d'activité des hommes et des femmes de 1975 à 2008

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre).
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux d'activité et recours au temps partiel des hommes et des femmes de 25 à 49 ans, selon le nombre et l'âge des enfants en 2008

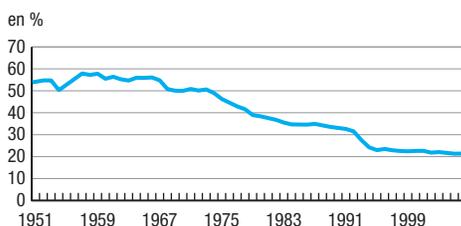
	Taux d'activité			Temps partiel parmi les personnes ayant un emploi		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble (25-49 ans)	84,1	96,2	89,9	28,3	3,9	15,6
Aucun enfant	90,9	93,9	92,6	15,2	5,0	9,4
1 enfant	87,8	97,6	92,0	25,6	3,1	15,2
2 enfants	83,7	98,0	90,1	36,0	3,0	19,5
3 enfants ou plus	66,3	96,6	79,8	46,6	3,9	23,0
1 enfant de moins de 3 ans	83,0	98,0	90,4	23,9	3,7	12,9
2 enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans	64,3	97,2	80,4	44,9	4,3	20,7
3 enfants ou plus dont le plus jeune a moins de 3 ans	42,9	95,9	68,1	50,6	6,9	21,1
1 enfant de 3 ans ou plus	89,3	97,5	92,6	26,1	2,9	16,1
2 enfants de 3 ans ou plus	88,3	98,2	92,7	34,5	2,6	19,3
3 enfants ou plus de 3 ans ou plus	73,8	96,9	83,8	45,9	2,8	23,6

Lecture : en 2008, parmi les personnes de 25 à 49 ans, 84,1 % des femmes et 96,2 % des hommes sont actifs ; parmi ceux qui ont un emploi, 28,3 % des femmes et 3,9 % des hommes exercent leur activité professionnelle à temps partiel.
Champ : France métropolitaine, population des ménages dont la personne de référence ou son conjoint est âgé de 25 à 49 ans.
Source : Insee, enquête Emploi 2008.

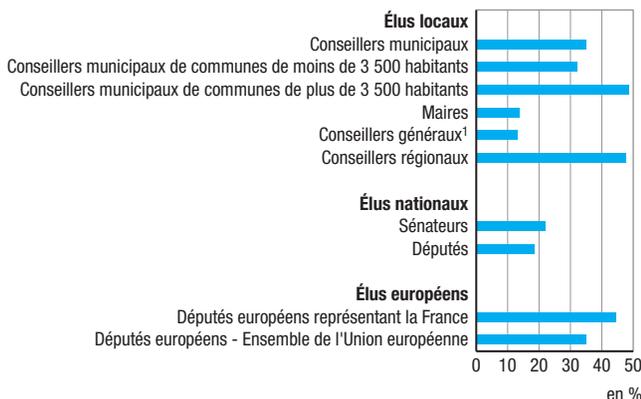
3. Écart de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé et semi-public, de 1975 à 2006

Note : il s'agit des salaires annuels moyens nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS) pour les salariés à temps complet (y compris les stagiaires et les apprentis). Le calcul du salaire moyen se fait en « années-travail ». Un salarié employé à temps complet pendant 3 mois, compte pour 0,25 années-travail. Les données présentées dans ce graphique diffèrent légèrement de celles de la fiche 12 et du chapitre « Salaires » de la vue d'ensemble, qui portent sur un champ différent.

Lecture : en 1951, parmi les salariés travaillant à temps complet, le salaire net annuel moyen des hommes était supérieur de 54 % à celui des femmes ; en 2006, cet écart est de 21 %.



Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) ; estimation pour les années 1981, 1983 et 1990.



4. Proportion de femmes parmi les élus locaux, nationaux et européens

Note : résultats suite aux derniers scrutins. Le dernier scrutin s'est déroulé en 2009 pour les élections municipales, cantonales et sénatoriales, en 2007 pour les élections législatives et en 2004 pour les élections régionales.

1. Ensemble des cantons soumis à renouvellement.
Source : Observatoire de la parité entre femmes et les hommes ; Parlement européen.

29 Population immigrée

Au 1^{er} janvier 2006, 5 millions d'**immigrés** vivent en France métropolitaine, soit 8 % de la population. La population immigrée s'est nettement féminisée : en 2006, 50,5 % des immigrés sont des femmes contre 43,9 % en 1968 (*figure 1*). En effet, jusqu'à la fin des années 1960, les flux d'immigration, comblant les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après guerre puis de la croissance des Trente Glorieuses, sont essentiellement masculins. En 1974, un frein est mis à l'immigration de main-d'œuvre et le regroupement familial prend une part croissante des flux d'immigration. La majorité des immigrés présents sur le territoire étant des hommes, le regroupement familial concerne surtout des femmes et des enfants. En 2006, plus de 42 % des immigrés sont originaires du continent africain (*figure 2*), essentiellement du Maghreb et des anciens pays sous administration française, 14 % sont originaires d'Asie et 40 % d'Europe (principalement d'Europe occidentale).

En 2008, 68 % des immigrés âgés de 15 à 64 ans sont en emploi ou au chômage, contre 70 % des non-immigrés (*figure 3*). La situation des hommes est très différente de celle des femmes : alors que les hommes immigrés présentent des **taux d'activité** supérieurs à ceux des non-immigrés (78 % contre 74 %), les femmes immigrées sont quant à elles moins souvent en activité que les non-immigrées (58 % contre 66 %). Le **taux de chômage** des immigrés (13 % en 2008) est près de deux fois plus élevé que celui des non-immigrés (7 %). La moindre qualification des immigrés et des emplois

qu'ils occupent n'explique pas à elle seule ce différentiel. À catégorie socioprofessionnelle et niveau de diplôme équivalents, les immigrés sont plus souvent au chômage que les autres. Par exemple, parmi les diplômés du supérieur, les immigrés sont près de trois fois plus au chômage que les non-immigrés. En partie du fait de capacités financières moindres, les ménages immigrés, ceux dont la personne de référence est immigrée, sont moins souvent propriétaires (39 % contre 59 % des non-immigrés, *figure 4*) et plus souvent locataires d'un logement social (30 % contre 16 %). Les immigrés originaires d'Afrique, arrivés en France à partir des années 1960 (pendant lesquelles le logement social a commencé à se développer), sont plus souvent locataires dans le secteur social. Les immigrés originaires d'Europe, du fait de la plus grande ancienneté de leur arrivée en France et de la spécialisation des immigrés d'origine italienne et portugaise dans les activités du bâtiment, sont quant à eux plus souvent propriétaires. Les ménages immigrés vivent plus fréquemment dans des logements collectifs, en particulier les immigrés originaires d'Afrique : 79 % des ménages immigrés originaires du Maghreb et 89 % de ceux originaires d'un autre pays d'Afrique habitent dans un logement collectif, contre 41 % des ménages non immigrés. Les ménages immigrés originaires d'Europe en revanche, comme les ménages non immigrés, vivent majoritairement en maison individuelle. En 2006, 8 % des ménages non immigrés et 27 % des ménages immigrés vivent dans un **logement surpeuplé**. ■

Définitions

Immigrés : la population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Taux d'activité, taux de chômage : voir fiches 8 et 10.

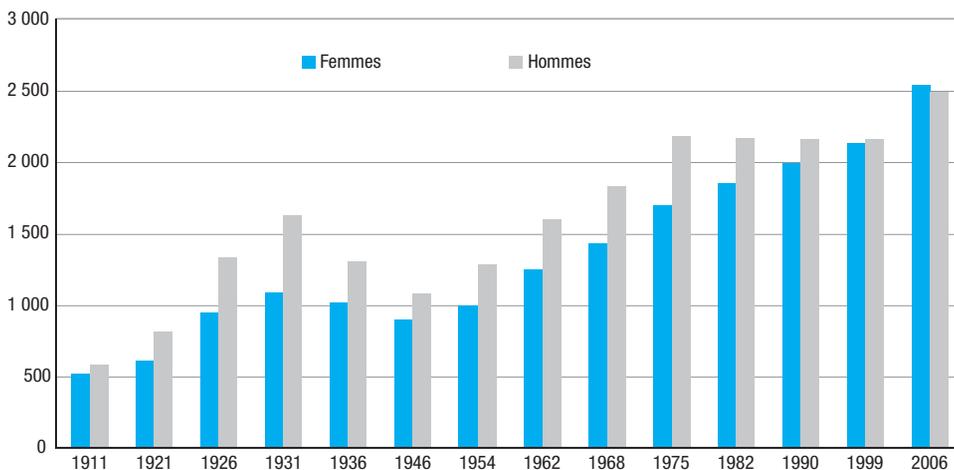
Un **logement** est dit **surpeuplé** s'il présente un nombre de pièces inférieur au nombre jugé nécessaire. Ce dernier est ici décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; une pièce pour les célibataires de moins de 19 ans (une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon une pièce par enfant). En outre, pour ne pas être surpeuplé, le logement doit avoir une surface d'au moins 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages.

Pour en savoir plus

- Perrin-Haynes J., « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.
- « Les immigrés en France », édition 2005, *Insee Références*, septembre 2005.

1. Nombre d'immigrés selon le sexe depuis 1911

en milliers



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2006.

2. Origine géographique des immigrés résidant en France métropolitaine en 2006

en %

Origine géographique	Répartition des immigrés	Proportion de femmes
Europe	39,5	54
dont : Union européenne à 27	35,5	53
Asie	14,1	51
dont : Turquie	4,5	46
Viêt-Nam, Laos, Cambodge	3,2	53
Afrique	42,8	47
dont : Algérie	13,7	46
Maroc	12,6	47
Tunisie	4,5	41
Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo	5,6	49
Amérique et Océanie	3,7	57
Ensemble	100,0	50

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2006.

3. Taux d'activité et taux de chômage des immigrés et des non-immigrés en 2008

en %

	Taux d'activité		Taux de chômage	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés
Hommes	74,3	78,3	6,5	12,5
Femmes	66,1	58,1	7,5	13,7
Total	70,1	67,8	7,0	13,0

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans (taux d'activité) et personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi ou au chômage (taux de chômage).

Source : Insee, enquête Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

4. Caractéristiques des logements des ménages immigrés et non-immigrés

en %

	Non immigrée	Ménages dont la personne de référence est :				
		Ensemble	Immigrée			
			Pays de naissance			
			Europe	Maghreb	Autre pays d'Afrique	Autre pays
Propriétaires (y compris accédants à la propriété)	59	39	60	23	15	33
Locataires d'un logement social	16	30	14	48	48	26
Habitant un logement collectif ¹	41	65	45	79	89	72
Habitant un logement surpeuplé ²	8	27	12	37	44	34

1. Voir fiche 19.

2. Voir définitions.

Lecture : en 2006, 59 % des ménages dont la personne de référence n'est pas immigrée sont propriétaires de leur logement (ou accédants à la propriété).

Champ : France.

Source : Insee, enquête Logement 2006.

30 Cadrage européen : démographie

Au 1^{er} janvier 2009, l'Union européenne (UE) compte près de 500 millions d'habitants (figure 1). La population augmente de 4,4 % en moyenne par rapport à l'an passé, et de plus de 10 % en Irlande, au Luxembourg, à Chypre, en Slovénie et en Espagne. À l'inverse, dans un pays sur quatre de l'UE, le nombre d'habitants diminue en 2008. Dans la plupart des pays européens, l'apport des migrations est plus important que la hausse naturelle de la population (différence entre naissances et décès). C'est notamment le cas en Autriche, en République tchèque et dans plusieurs pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Slovénie). La France fait figure d'exception, puisqu'elle présente un accroissement naturel élevé pour un solde migratoire modéré.

En effet, la situation démographique française se caractérise par un niveau de natalité élevé. En 2007, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** en France est le plus élevé de l'UE, après celui de l'Irlande (figure 2). Pour ces deux pays, l'indicateur est voisin de 2, alors qu'à l'inverse, il est inférieur à 1,5 dans deux pays de l'UE sur trois. Certains pays (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pologne) combinent une natalité peu dynamique avec un solde migratoire négatif. La part des naissances hors mariage continue sa progression : elle atteint 35 % en moyenne dans l'Union européenne en 2007, contre 25 % il y a dix ans. Cette part est très variable au sein de l'UE : alors que plus d'une naissance sur deux se fait en dehors du mariage en Bulgarie, en Estonie, en France, en Suède et en Slovénie, ce n'est le cas que de moins d'une naissance sur dix en Grèce et à Chypre. À l'exception de l'Irlande, les pays où la proportion de naissances hors mariage est la plus élevée sont

aussi ceux où la natalité est la plus dynamique.

Globalement, le vieillissement de la population de l'UE se poursuit. Mais l'UE regroupe des pays aux pyramides des âges très différentes. La part des 65 ans ou plus dépasse 20 % en Italie et en Allemagne, alors qu'en Irlande, à Chypre et en Slovaquie, elle est inférieure à 13 %. En France, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 16,3 % de la population, contre 15,7 % en 1999. Le vieillissement de la population y est un peu moins marqué que dans la moyenne de l'UE, du fait notamment d'un nombre toujours élevé de naissances. Selon les projections de population réalisées par Eurostat, le taux de dépendance des personnes âgées (ici défini comme le rapport du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans) devrait passer de 0,24 à 0,53 d'ici 2050 (+ 0,29). En France, la progression du taux de dépendance serait plus faible (+ 0,23), au contraire de l'Espagne (+ 0,43) et de l'Italie (+ 0,37).

Dans la plupart des pays qui connaissent un vieillissement rapide de leur population, ce vieillissement résulte avant tout de l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses d'après-guerre (les baby-boomers). Mais l'augmentation continue des espérances de vie des hommes et des femmes contribue également au vieillissement de la population européenne. Dans tous les pays, les femmes ont une **espérance de vie à la naissance** largement supérieure à celle des hommes. La France est le pays de l'Union européenne où l'espérance de vie des femmes est la plus élevée (plus de 84 ans en 2007). ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : voir fiche 2.

Espérance de vie à la naissance : voir fiche 2.

Pour en savoir plus

- « Demographic Outlook », édition 2008, Eurostat, janvier 2009.
- « First demographic estimates for 2008 », *Data in focus* n° 49/2008, Eurostat, décembre 2008.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Démographie »), fiche 2.

1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2009 (en milliers)	Évolution entre 2008 et 2009 (en ‰)			Part des naissances hors mariage en 2007 ² (en ‰)	Part des plus de 65 ans en 2008 (en ‰)	Espérance de vie à la naissance en 2007 ³ (en années)	
		Accroissement naturel	Migrations ¹	Total			Femmes	Hommes
Allemagne	82 062	-2,0	0,1	-1,9	30,8	20,1	82,4	77,1
Autriche	8 357	0,4	2,6	3,0	38,3	17,1	82,8	77,2
Belgique	10 741	2,0	5,0	6,9	39,0	17,1	83,3	77,3
Bulgarie	7 602	-4,8	-0,2	-5,0	50,2	17,3	76,3	69,2
Chypre	802	3,9	11,7	15,5	8,7	12,5	82,4	78,8
Danemark	5 519	2,0	6,0	7,9	46,1	15,6	80,7	76,1
Espagne	45 853	2,3	10,2	12,5	27,3	16,6	84,1	77,8
Estonie	1 340	-0,6	0,1	-0,4	57,8	17,2	78,8	67,3
Finlande	5 325	1,9	2,7	4,6	40,6	16,5	82,9	75,8
France	64 105	4,5	1,0	5,5	51,7	16,3	84,4	77,5
Grèce	11 263	0,6	3,8	4,3	5,8	18,6	82,2	77,3
Hongrie	10 030	-3,1	1,5	-1,5	37,5	16,2	77,8	69,2
Irlande	4 518	12,0	14,1	26,1	26,4	10,9	82,1	77,3
Italie	60 090	-0,2	8,1	7,9	20,7	20,0	84,1	78,6
Lettonie	2 261	-3,2	-1,1	-4,3	43,0	17,2	76,8	65,9
Lituanie	3 350	-2,6	-2,1	-4,8	29,2	15,8	77,2	64,9
Luxembourg	492	4,3	11,9	16,2	29,2	14,0	81,9	76,8
Malte	413	1,5	4,2	5,6	24,9	13,8	81,9	77,4
Pays-Bas	16 481	3,1	1,5	4,6	39,5	14,7	82,4	78,1
Pologne	38 130	0,8	-0,4	0,4	19,5	13,5	79,7	70,9
Portugal	10 632	-0,0	1,4	1,3	33,6	17,4	81,6	75,2
République tchèque	10 475	1,2	7,7	9,0	34,5	14,6	79,9	73,7
Roumanie	21 497	-1,5	0,1	-1,5	26,7	14,9	76,1	69,2
Royaume-Uni	61 612	3,6	3,3	6,9	41,1	16,1	81,7	77,6
Slovaquie	5 411	0,6	1,2	1,9	28,8	12,0	78,1	70,5
Slovénie	2 053	0,9	12,6	13,5	50,8	16,1	82,0	74,5
Suède	9 259	2,0	6,3	8,3	54,8	17,5	83,0	78,9
Union européenne	499 673	1,1	3,3	4,4	34,6	17,0	82,0	75,8

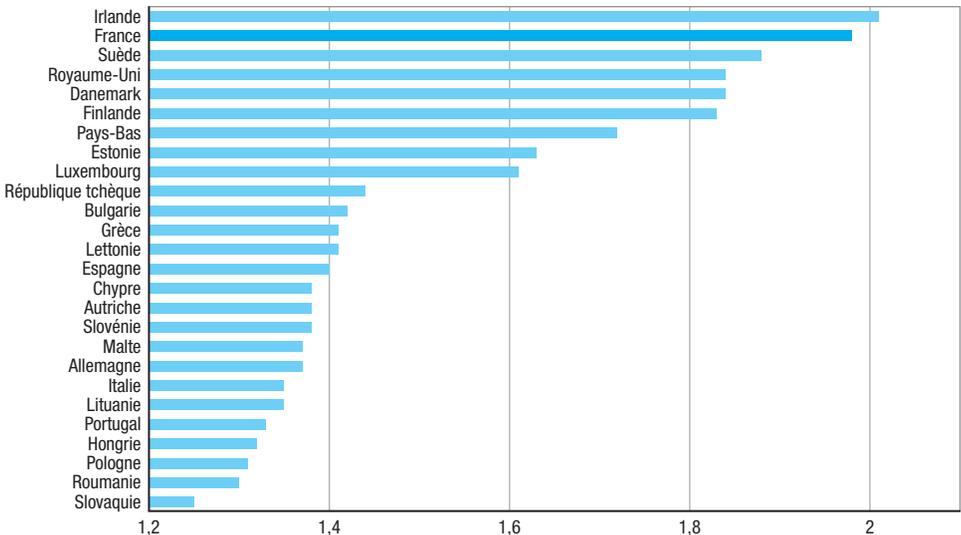
1. Y compris ajustements de population.

2. Danemark, Hongrie, Pologne, Suède : données de 2006.

3. Danemark, Irlande, Luxembourg, Hongrie, Pologne, Slovénie : données de 2006.

Source : Eurostat (extraction des données en juin 2009).

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2007



Note : données non disponibles pour la Belgique. Chypre, Irlande, Royaume-Uni : données de 2006.

Source : Eurostat (extraction des données en juin 2009).

31 Cadrage européen : éducation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Cinq questions prioritaires dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle font l'objet d'objectifs chiffrés : la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, la réduction des sorties précoces, l'amélioration des compétences de base en lecture, l'augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie et le développement de la formation des adultes.

En 2008, 79 % des jeunes Européens de 20-24 ans sont titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (figure 1). La cible visée pour 2010 est de 85 % sur l'ensemble de l'Union européenne. La France atteint 84 %, contre 90 à 92 % en Slovaquie, Pologne ou République tchèque mais seulement 54 % au Portugal ou à Malte.

15 % des jeunes de l'Union européenne sont **sortants précoces** en 2007. Pour améliorer la cohésion de la société, l'objectif est d'éviter l'échec scolaire et les sorties précoces, et de faire passer cette proportion sous le seuil de 10 % d'ici 2010. En France, elle est de 13 %, contre 36 % au Portugal (chiffres provisoires) mais moins de 5 % en Slovaquie et 5 % en Pologne.

Entre 2000 et 2010, la proportion de jeunes de 15 ans ne possédant pas les **compétences**

« de base » en lecture doit baisser de 20 % selon l'objectif fixé par le sommet de Lisbonne. En France, la proportion de jeunes présentant de faibles compétences en lecture est de 22 %, contre 5 % en Finlande, 16 % ou moins aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark mais plus de 25 % en Espagne, en Italie et en Grèce (figure 2).

En termes de capacités scientifiques, la cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans a été atteinte dès 2003.

Enfin, un autre objectif consiste à porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi un cours ou une formation au cours du mois, que ce soit dans les établissements courants d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). Actuellement 10 % des 25-64 ans sont dans ce cas. En France, cette proportion est plus faible (7 %), au contraire des pays scandinaves, en particulier.

Sur l'ensemble de ces indicateurs, quel que soit le pays de l'Union européenne, les femmes se positionnent mieux que les hommes, sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie où elles sont minoritaires. ■

Définitions

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans, ayant arrêté leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou n'ayant pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme supérieur (numérateur). Ce taux est calculé à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail.

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de littératie du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), soumis à des enfants de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2006 du test.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, édition 2009, Depp, à paraître.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2009, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr
- « Progress towards the Lisbon objectives in education and training » rapport 2008, Eurostat, en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>.

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle, en 2008

en %

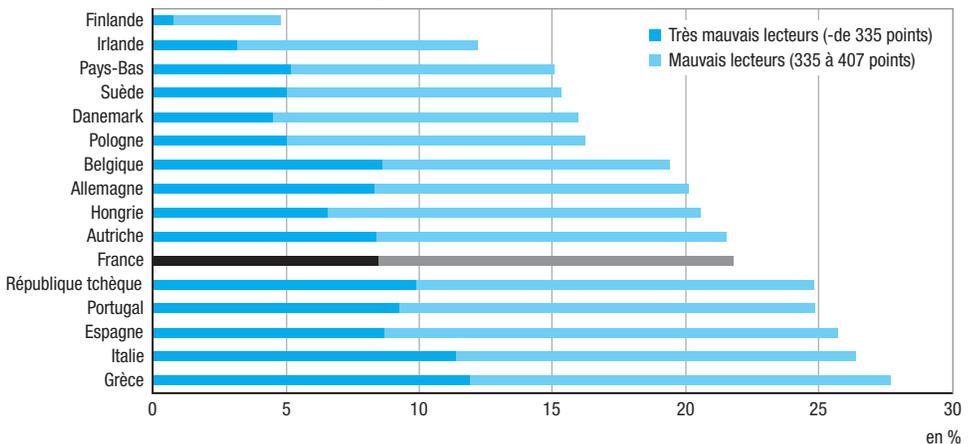
	Jeunes (20-24 ans) titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire	Jeunes (18-24 ans) sortants précoces	Adultes (25-64 ans) ayant suivi un enseignement ou une formation au cours du mois
	2008	2007	2008
Allemagne	74	13	8
Autriche	85	11	13
Belgique	82	12	7
Bulgarie	84	17	1
Chypre	85	13	9
Danemark	71	12 <i>rup.</i>	30
Espagne	60	31	10
Estonie	82	14	10 <i>p</i>
Finlande	86 <i>p</i>	8 <i>p</i>	23
France	84	13	7
Grèce	82	15	3
Hongrie	84	11	3
Irlande	87	12	10 <i>p</i>
Italie	77	19	6
Lettonie	80	16 <i>p</i>	7
Lituanie	89	9	5
Luxembourg	73	15	9
Malte	54	37	6
Pays-Bas	76	12	17
Pologne	91	5	5
Portugal	54	36 <i>p</i>	5 <i>p</i>
République tchèque	92	6 <i>**</i>	8 <i>p</i>
Roumanie	78	19	2
Royaume-Uni	78	17	20
Slovaquie	92	7	3
Slovénie	90	4 <i>***</i>	14
Suède	88	9	32 <i>* e</i>
Union européenne	79	15	10 <i>p</i>
Cible 2010	85	10	13

Notes : données de 2008, sauf * : données de 2007 et ** : données de 2006 ; *** : réserves sur la représentativité des données ; *rup.* : rupture de série.

Lecture : en France, en 2007, 13 % des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont sortants précoces (à la suite du sommet de Lisbonne de 2000, l'Union européenne s'est fixé l'objectif que, en 2010, moins de 10 % des jeunes soient des sortants précoces). Poursuivant ou non des études, 84 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sont, en 2008, titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (en France, d'un CAP, BEP, ou baccalauréat). Par ailleurs, en 2008, 7 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus. L'ensemble des données est en moyenne annuelle.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2006



Note : la moyenne sur l'Union européenne n'est pas disponible en 2006.

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2006, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs (moins de 335 points) et pour 13,3 % de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 21,8 % (moins de 407 points), contre 15 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA).

32 Cadrage européen : emploi et chômage

En 2008, 65,9 % des habitants de l'Union européenne (UE) âgés de 15 à 64 ans ont un emploi (figure 1). Le **taux d'emploi** des hommes (72,8 %) reste supérieur de 14 points à celui des femmes (59,1 %) même si l'écart tend à se réduire. Il était de 18 points en 1998. Ce différentiel de taux d'emploi s'observe dans tous les pays mais à des degrés variables. En 2008, il est inférieur à 5 points en Finlande et en Suède mais il dépasse 20 points en Italie, en Grèce et à Malte. Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) et de Stockholm (mars 2001), prévoient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. Huit pays ont atteint ces deux objectifs en 2008 : trois pays nordiques (Suède, Finlande, Danemark), l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Autriche et Chypre. La France, les trois pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), l'Irlande, le Portugal et la Slovénie ont quant à eux uniquement rempli l'objectif en termes d'emploi féminin.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans s'élève en 2008 à 37,6 %, soit un point de plus qu'en 1998. Cette moyenne masque de fortes disparités. Alors qu'en Roumanie, en Italie, au Luxembourg, en Grèce et en Hongrie, moins de 25 % des jeunes sont en emploi, ils sont plus de 65 % aux Pays-Bas et au Danemark.

Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) se situe quant à lui à 45,6 % en 2008, quand l'objectif européen est fixé à 50 % en 2010. Douze pays de l'UE ont dépassé ce seuil, et parfois nettement comme en Suède où plus de 70 % des 55 à 64 ans ont un emploi. En revanche, dans neuf pays, dont la France, le taux d'emploi des seniors est en deçà de plus de 10 points de l'objectif.

Parmi les européens qui ont un emploi, 18 % travaillent à temps partiel en 2008. Le temps partiel reste plus féminin que masculin : il concerne 31 % des femmes en emploi contre 8 % des hommes. La part du temps partiel est très disparate au sein de l'UE : il est particulièrement fréquent aux Pays-Bas, important au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et en Allemagne, mais relativement peu répandu dans les pays de l'Est de l'Europe, en particulier la Slovaquie et la Bulgarie.

Avec 14,2 % de salariés en contrat à durée déterminée, la situation de la France est proche de la moyenne de l'UE. En Espagne, en Pologne et au Portugal, la part des contrats à durée déterminée dépasse 20 %, alors qu'elle est inférieure à 3 % en Estonie, en Roumanie et en Lituanie.

En moyenne annuelle, le **taux de chômage** de l'UE s'élève à 7,0 % en 2008 (figure 2), soit un niveau proche de celui de 2007 (7,1 %). Il avait enregistré une baisse assez sensible au cours des années précédentes, passant de 9,0 % en 2004, à 8,9 % en 2005 puis à 8,2 % en 2006. L'Espagne est le pays où le chômage est le plus important (11,3 %). Le taux de chômage français (7,8 % en 2008) est également l'un des plus élevés de l'UE. Les taux de chômage sont en revanche plus faibles en Autriche, à Chypre, au Danemark et aux Pays-Bas.

Entre le dernier trimestre de l'année 2008 et le premier trimestre de l'année 2009, sous l'effet de la crise économique, le taux de chômage augmente dans l'ensemble des pays de l'UE : en moyenne, il est passé de 7,3 % à 8,5 %. L'Espagne, où cette hausse a démarré dès la fin de l'année 2007, présente la montée du chômage la plus importante. Elle est suivie des pays baltes et de la Slovaquie. ■

Définitions

Taux d'emploi : voir fiche 9.

Taux de chômage : voir fiche 10.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « Keys figures on Europe 2009 », édition 2009, *Pocket books*, Eurostat, janvier 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage ») ; fiches 8, 9 et 10.

1. Taux d'emploi et indicateurs sur l'emploi en 2008

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble				
Allemagne	75,9	65,4	70,7	46,9	53,8	25,9	14,7
Autriche	78,5	65,8	72,1	55,9	41,0	23,3	9,0
Belgique	68,6	56,2	62,4	27,4	34,5	22,6	8,3
Bulgarie	68,5	59,5	64,0	26,3	46,0	2,3	5,0
Chypre	79,2	62,9	70,9	38,0	54,8	7,8	13,9
Danemark	81,9	74,3	78,1	67,0	57,0	24,6	8,4
Espagne	73,5	54,9	64,3	36,0	45,6	12,0	29,3
Estonie	73,6	66,3	69,8	36,4	62,4	7,2	2,4
Finlande	73,1	69,0	71,1	44,7	56,5	13,3	15,0
France	69,8	60,7	65,2	32,2	38,3	16,9	14,2
Grèce	75,0	48,7	61,9	23,5	42,8	5,6	11,5
Hongrie	63,0	50,6	56,7	20,0	31,4	4,6	7,9
Irlande	74,9	60,2	67,6	46,0	53,6	n.d.	8,5
Italie	70,3	47,2	58,7	24,4	34,4	14,3	13,3
Lettonie	72,1	65,4	68,6	37,2	59,4	6,3	3,3
Lituanie	67,1	61,8	64,3	26,7	53,1	6,7	2,4
Luxembourg	71,5	55,1	63,4	23,8	34,1	18,0	6,2
Malte	72,5	37,4	55,2	45,8	29,1	11,5	4,3
Pays-Bas	83,2	71,1	77,2	69,3	53,0	47,3	18,2
Pologne	66,3	52,4	59,2	27,3	31,6	8,5	27,0
Portugal	74,0	62,5	68,2	34,7	50,8	11,9	22,8
République tchèque	75,4	57,6	66,6	28,1	47,6	4,9	8,0
Roumanie	65,7	52,5	59,0	24,8	43,1	9,9	1,3
Royaume-Uni	77,3	65,8	71,5	52,4	39,2	25,3	5,4
Slovaquie	70,0	54,6	62,3	26,2	58,0	2,7	4,7
Slovénie	72,7	64,2	68,6	38,4	32,8	9,0	17,4
Suède	76,7	71,8	74,3	42,2	70,1	26,6	16,1
Union européenne	72,8	59,1	65,9	37,6	45,6	18,2	14,0

Note : les données pour la France diffèrent de celles de la fiche 9 car l'âge est ici entendu « au moment de l'enquête ».

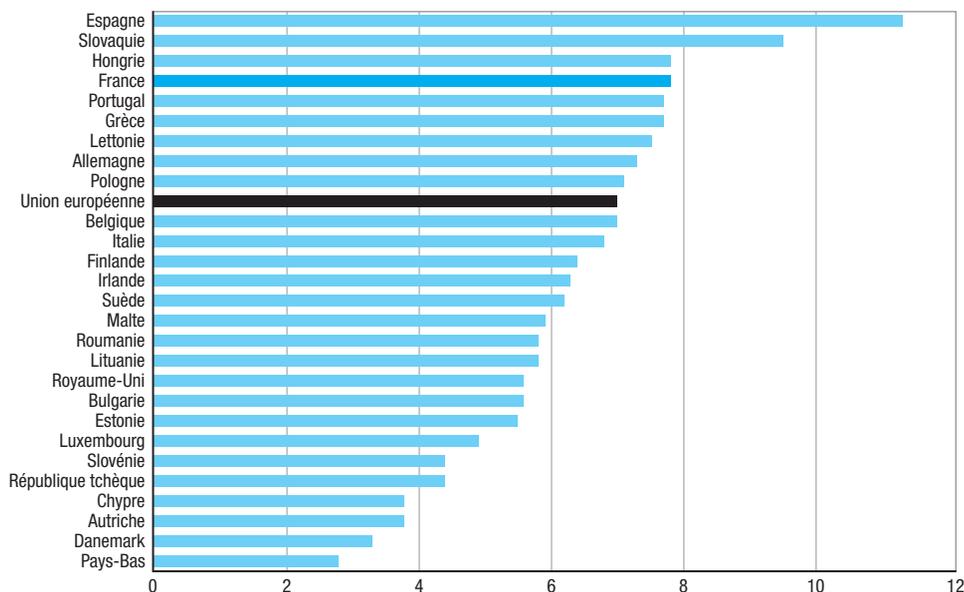
1. Parmi l'ensemble des actifs occupés.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mai 2009).

2. Taux de chômage en 2008



en %

Note : les données pour la France diffèrent de celles de la fiche 9 car l'âge est ici entendu « au moment de l'enquête ».

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mai 2009).

33 Cadrage européen : salaires et revenus

En 2007, en Bulgarie, en Hongrie, dans les pays baltes, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie et en Slovaquie, un salarié à temps complet gagne un salaire brut annuel moyen inférieur à 10 000 euros (*figure 1*). Des pays comme Chypre, l'Espagne, l'Italie, Malte, le Portugal et la Slovénie, connaissent une situation intermédiaire mais restent en dessous de la moyenne de l'Union européenne, avec un salaire brut annuel moyen compris entre 10 000 et 25 000 euros ; tandis qu'un salarié à temps complet gagne en moyenne un salaire supérieur à 30 000 euros dans les autres pays de l'Union. Si les pays du sud de l'Europe et les anciens membres du bloc communiste ont pour l'instant un salaire brut moyen plus faible, la situation évolue dans le sens d'un rattrapage des salaires : en effet, ces pays voient leurs salaires augmenter annuellement de plus de 20 %, alors que l'augmentation n'est que de 3,7 % par an dans les autres pays.

Le **niveau de vie** annuel moyen pour l'ensemble de l'Union européenne s'élève à 16 780 euros en 2007. Ce niveau de vie comprend les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage (y compris les prestations, et, en négatif, les impôts directs) et tient compte de la composition du ménage. Pour pouvoir comparer le niveau de vie des pays européens, il faut connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays et non uniquement le montant des revenus en euros. C'est l'utilisation de la **parité de pouvoir d'achat** qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. On constate ainsi que le niveau de vie au Luxembourg est près de 9 fois plus élevé qu'en Bulgarie ou en Roumanie (*figure 2*). Mis à part ces valeurs extrêmes, parmi les 27 pays de l'Union, la moyenne des cinq plus faibles niveaux de vie est 2,8 fois inférieure à la moyenne des cinq niveaux de vie les plus élevés.

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir fiche 16.

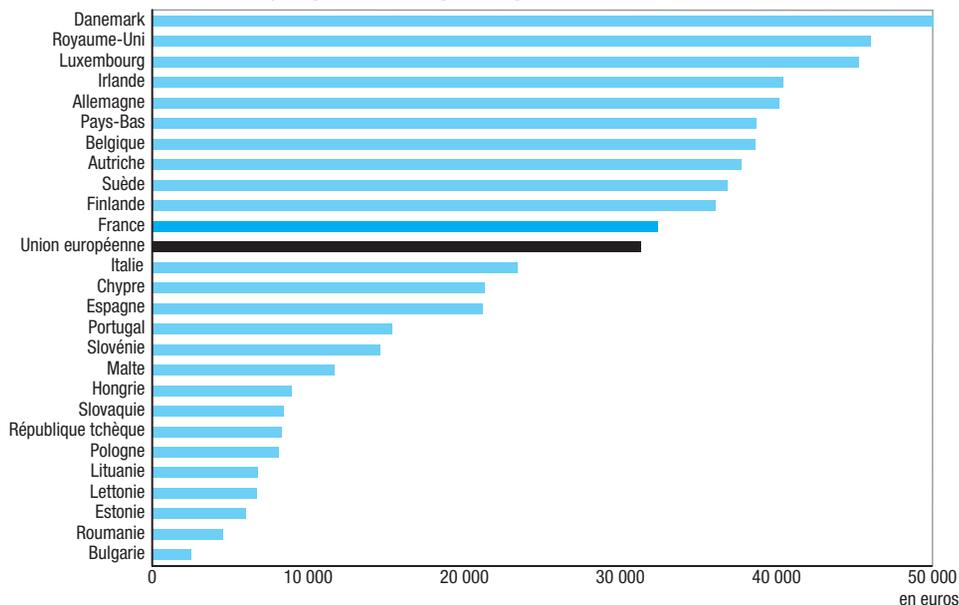
Pour en savoir plus

- Filatriau O., Marcus V., « Convergences et structures salariales dans l'Union européenne », in *Les salaires en France*, édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.
- « L'Europe en chiffres – L'annuaire d'Eurostat 2009 », édition 2009, septembre 2009.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. Il est de 17 930 euros au Luxembourg et de 2 100 euros en Pologne. En prenant en compte la parité de pouvoir d'achat, les écarts entre pays se réduisent, mais, malgré tout, douze pays ont un seuil de pauvreté au-dessus du seuil de 9 000 euros, tandis que dans huit autres pays, même le niveau de vie moyen est en dessous de cette valeur. Le **taux de pauvreté** est de 17 % sur l'ensemble de l'Union des 27. Ce chiffre peut masquer des disparités importantes selon la situation du ménage. Ainsi, en Europe, 32 % des parents isolés avec enfant(s) à charge sont sous le seuil de pauvreté tandis que c'est le cas de 13 % des adultes de moins de 65 ans avec moins de deux enfants à charge. Au sein de chaque pays, le risque de pauvreté ne touche pas chaque population de la même façon. Par exemple, restreint aux personnes en emploi, le taux de pauvreté est de 6 % en France et de 4 % en Finlande alors que le taux global de pauvreté est le même dans les deux pays. Pour les chômeurs et les retraités, les taux de pauvreté sont respectivement de 31 % et 13 % pour la France ; 42 % et 20 % en Finlande.

En 2007, les transferts sociaux ont permis de diminuer substantiellement le taux de pauvreté de la population de l'Union Européenne. La proportion de personnes sorties de la pauvreté grâce aux transferts sociaux est plus faible dans certains États membres méditerranéens (Grèce, Espagne et Italie), ainsi qu'en Lettonie et en Bulgarie. Au contraire, dans certains pays, les systèmes de protection et d'aide sociales ont soustrait plus de 50 % de la population à la menace de la pauvreté : c'est le cas notamment de la Suède, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas. ■

1. Salaire brut annuel moyen pour un temps complet en 2007 dans l'industrie et les services¹



1. Sauf Chypre, Espagne, Italie, Malte, Pologne, République tchèque, Union européenne (données 2006) ; Estonie, Irlande, Pays-Bas (données 2005). Grèce : données non disponibles.

Note : le salaire brut inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, avant retenue des cotisations sociales et des impôts dus par le salarié.

Champ : Salariés à temps complet ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, sauf : Estonie, Italie, Lituanie, Slovénie, Pologne (ensemble des salariés).

Source : Eurostat.

2. Niveau de vie et pauvreté¹ dans l'Union européenne en 2007

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ²		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat ¹	En euros	En parité de pouvoir d'achat ¹	
Allemagne	20 210	19 790	10 620	10 400	15
Autriche	20 400	20 380	10 950	10 930	12
Bulgarie	1 710	3 870	890	2 006	22
Belgique	19 130	18 220	10 540	10 040	15
Chypre	18 500	21 100	9 590	10 940	16
Danemark	25 110	18 250	14 000	10 180	12
Espagne	13 610	14 750	7 200	7 810	20
Estonie	5 300	8 070	2 670	4 060	19
Finlande	20 790	17 270	11 220	9 320	13
France	18 480	17 410	9 940	9 360	13
Grèce	12 130	13 760	6 120	6 950	20
Hongrie	4 370	7 370	2 360	3 980	12
Irlande	26 040	20 980	13 290	10 710	18
Italie	17 210	16 730	9 000	8 750	20
Lettonie	4 090	6 820	2 010	3 360	21
Lituanie	3 940	7 040	1 970	3 510	19
Luxembourg	34 210	33 540	17 930	17 580	14
Malte	9 950	13 710	5 480	7 540	14
Pays-Bas	20 750	20 200	10 920	10 630	10
Pologne	4 150	6 760	2 100	3 420	17
Portugal	9 920	11 700	4 540	5 360	18
République tchèque	6 140	10 100	3 250	5 350	10
Roumanie	1 990	3 530	1 000	1 770	25
Royaume-Uni	24 630	22 260	12 570	11 370	19
Slovaquie	4 380	7 590	2 380	4 130	11
Slovénie	10 720	14 390	5 940	7 980	12
Suède	19 870	17 100	11 130	9 580	11

1. Voir définitions.

2. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 16. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Source : Eurostat.

34 Cadrage européen : protection sociale

En 2006, les **dépenses de protection sociale** représentent 26,9 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (UE) ; (figure 1). La France est le pays européen où le poids des dépenses de protection sociale dans le PIB est le plus élevé (31,1 %). La Suède et la Belgique consacrent également plus de 30 % de leur PIB à ces dépenses, contre moins de 15 % dans les pays Baltes. la Roumanie et la Bulgarie.

Exprimée en **parité de pouvoir d'achat** (PPA), la dépense moyenne par habitant est dix fois plus élevée au Luxembourg qu'en Roumanie ou en Bulgarie. Les écarts entre pays sont liés en partie à des niveaux de richesses différents : globalement, plus le niveau de vie du pays est élevé, plus les dépenses de protection sociale le sont aussi. Mais d'autres éléments interviennent également : structures démographiques, taux de chômage, facteurs institutionnels ou économiques. Par exemple, le niveau des prestations sociales de santé dépend à la fois du niveau des dépenses de santé et du mode de financement de ces dépenses (part des dépenses financées par assurances privées ou directement laissées à la charge des ménages).

Près de la moitié (46,2 %) des **prestations sociales** sont consacrées à la vieillesse et à la survie. L'Italie et la Pologne se démarquent des autres pays de l'UE puisque plus de 60 % de leurs prestations sociales sont consacrées à ce poste. Ces deux pays sont pourtant dans des situations différentes : la part des personnes âgées est supérieure à la moyenne européenne en Italie alors qu'elle est nettement inférieure

en Pologne. Les dépenses de maladie et de soins de santé forment le second poste de dépenses (29,2 %). Les autres fonctions représentent des montants plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants sont relativement plus élevées en Irlande (14,7 %) et au Luxembourg (16,9 %), deux pays où la proportion d'enfants de moins de 15 ans est forte. L'Espagne et la Belgique consacrent environ 12 % de leurs prestations sociales au chômage alors que cette proportion ne dépasse pas 5 % en Italie, en Grèce, au Royaume-Uni, au Luxembourg, ainsi que dans la majorité des pays entrés dans l'UE à partir de 2004. La structure des prestations sociales en France est proche de la moyenne européenne, même si la part des dépenses liées à la vieillesse et à l'invalidité y est un peu plus faible, au profit des dépenses liées à la maladie, au chômage, à la famille et au logement.

La protection sociale est financée à 58,9 % par les cotisations sociales et à 37,6 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'impôts et taxes affectés (figure 2). Les trois quarts des pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. C'est particulièrement le cas de l'Estonie, de la République tchèque et de la Belgique où plus de 70 % de la protection sociale est financée par ce biais. À l'inverse, plus de 50 % de la protection sociale est financée par des contributions publiques au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni. ■

Définitions

Dépenses de protection sociale : les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir fiche 33.

Prestations sociales : elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et visant à couvrir les charges résultant pour les individus ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie et invalidité, maternité et famille, invalidité, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Contributions publiques : les contributions publiques sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Pour en savoir plus

- Puglia A., « In 2006, gross expenditure on social protection accounted for 26,9 % of GDP in the EU-27 », *Statistiques in focus*, Eurostat, Population et conditions sociales, n° 40/2009, mai 2009.
- Voir aussi : fiche 17.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2006

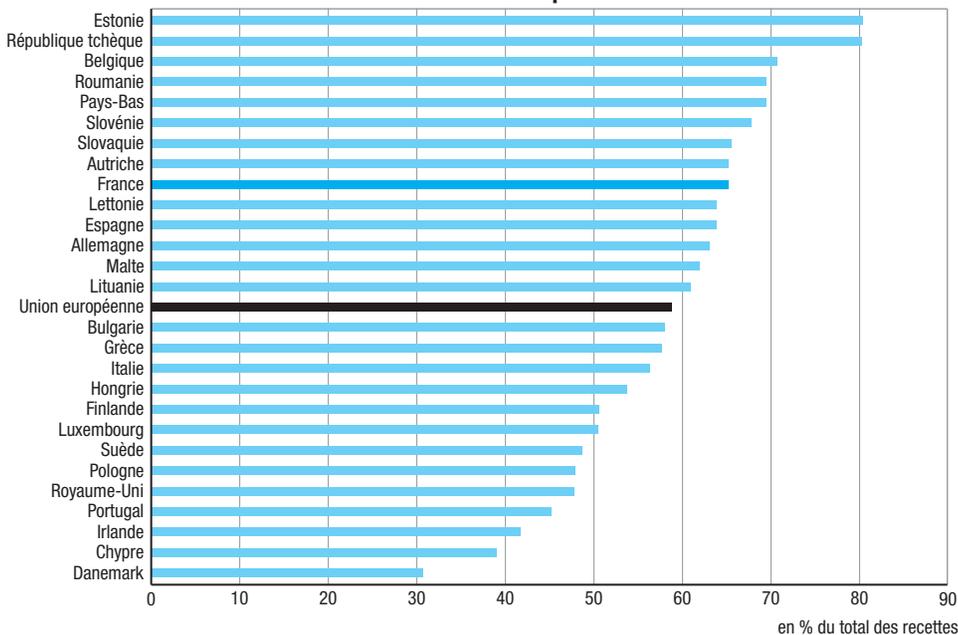
	Répartition des prestations sociales par groupe de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA ¹)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	44,3	29,1	6,2	11,1	6,3	3,0	28,7	121
Autriche	48,6	25,5	8,2	10,4	5,8	1,5	28,5	134
Belgique	47,0	25,7	6,4	7,1	11,9	2,0	30,1	134
Bulgarie	52,9	26,0	9,1	7,4	2,2	2,5	15,0	20
Chypre	46,1	25,7	3,9	10,8	6,1	7,4	18,4	63
Danemark	37,9	21,6	14,9	13,1	7,2	5,3	29,1	135
Espagne	41,3	31,2	7,3	5,7	12,5	2,0	20,9	81
Estonie	45,2	31,2	9,5	12,1	0,9	1,0	12,4	31
Finlande	37,8	26,2	12,7	11,6	8,5	3,2	26,2	114
France	44,3	29,9	6,1	8,6	6,9	4,3	31,1	129
Grèce	51,3	28,7	4,7	6,2	4,6	4,5	24,2	87
Hongrie	42,2	29,0	9,6	13,0	3,1	3,1	22,3	54
Irlande	27,4	41,1	5,4	14,7	7,6	3,8	18,2	100
Italie	60,5	26,8	5,9	4,5	2,0	0,3	26,6	102
Lettonie	48,3	29,1	7,3	10,2	3,7	1,4	12,2	24
Lituanie	44,8	32,1	10,7	9,0	1,9	1,6	13,2	28
Luxembourg ²	36,7	25,4	13,2	16,9	4,9	2,9	20,4	212
Malte	52,8	28,4	6,3	6,3	3,4	2,8	18,1	52
Pays-Bas	41,4	31,8	8,5	5,8	5,0	7,5	29,3	143
Pologne	61,2	20,4	9,3	4,4	3,0	1,8	19,2	37
Portugal	49,1	29,2	10,0	5,1	5,5	1,2	25,4	70
République tchèque	43,1	34,4	8,6	7,6	3,2	3,1	18,7	54
Roumanie	45,0	34,8	7,4	8,9	2,7	1,2	14,0	20
Royaume-Uni	44,7	31,8	8,7	6,1	2,4	6,3	26,4	117
Slovaquie	45,3	31,0	8,7	7,8	3,5	3,6	15,9	38
Slovénie	45,4	32,1	8,5	8,6	3,0	2,5	22,8	75
Suède	40,2	26,0	14,9	9,8	5,5	3,6	30,7	142
Union européenne	46,2	29,2	7,5	8,0	5,6	3,6	26,9	100

1. En parité de pouvoir d'achat (voir définition), la moyenne de l'Union européenne étant à 100.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car une part importante des prestations est versée à des personnes vivant en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). Sans compter ces versements, les dépenses par habitant baisseraient d'environ 18 %.

Source : Eurostat-Sespros.

2. Part des cotisations sociales¹ dans les recettes de protection sociale en 2006



1. Cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat-Sespros.

35 Cadrage européen : consommation et conditions de vie

En 2007, le logement constitue le premier poste (28 %) de dépenses de consommation des ménages de l'Union européenne (figure 1), devant les transports (14 %), l'alimentation (13 %) et la culture, les loisirs et les communications (12 %). Dans 25 pays de l'UE sur 27, le logement arrive en tête des dépenses de consommation des ménages, l'alimentation restant le premier poste de dépenses en Lituanie et en Roumanie.

Après s'être stabilisé, voire avoir légèrement diminué jusqu'en 2002, le poids des **dépenses de logement** augmente à nouveau depuis. Il varie fortement selon les pays : de moins de 20 % à Chypre, en Lituanie et à Malte à plus de 30 % dans les pays scandinaves, en France, en Slovaquie et en Allemagne. Ces écarts sont délicats à expliquer car ils renvoient à des différences culturelles, économiques, ou même climatiques. De plus, les conditions de logement varient fortement d'un pays à l'autre. Ainsi, alors que dans les pays baltes, en Espagne et en Hongrie, plus de 80 % des ménages sont propriétaires de leur habitation, ce n'est le cas que de moins de 60 % des ménages en Allemagne, en France, en Autriche, aux Pays-Bas et en Pologne. En outre, dans les pays scandinaves et en Allemagne, chaque logement n'est habité en moyenne que par 2 personnes, contre en moyenne 3 personnes à Chypre, en Irlande et en Slovaquie.

Le confort général des logements de l'UE s'améliore et de plus en plus rares sont les logements sans aucun confort de base. Toutefois des difficultés subsistent : en 2007, 18 % des habitants de l'UE déclarent vivre dans un logement trop humide, cette proportion variant de 5 % à Malte et en Finlande à plus de 30 % à Chypre et en Pologne. Par ailleurs, près d'une personne sur quatre déclare vivre dans une zone trop bruyante :

un peu plus d'une sur dix en Irlande ou en Suède mais près d'une sur trois aux Pays-Bas ou à Chypre (figure 2).

Depuis 1998, le transport a dépassé l'alimentation pour devenir le deuxième poste de dépenses de consommation des ménages de l'UE. Cependant, dans la moitié des pays européens (et notamment la quasi totalité des pays entrés récemment dans l'UE), l'alimentation reste le deuxième poste de consommation.

Si le poids de l'alimentation dans le budget des ménages diminue dans l'ensemble des pays européens, les disparités qui subsistent reflètent encore fortement les écarts de niveaux de vie moyens entre les différents pays. Ainsi, en 2007, la part des dépenses consacrées à l'alimentation dépasse encore 20 % en Lituanie, Pologne, Roumanie et Bulgarie alors que dans les pays les plus riches de l'Union européenne, cette part est tombée en dessous de 15 % depuis plus d'une dizaine d'années.

Les dépenses consacrées à la culture, aux loisirs et aux communications progressent plus rapidement que la moyenne des dépenses. Entre 1997 et 2007, leur poids dans la dépense totale de consommation des ménages de l'Union européenne est ainsi passé de 11,1 % à 12,1 %. Cette hausse a été portée par le dynamisme des dépenses de communications, avec notamment la généralisation de l'équipement informatique et de l'accès internet au domicile. Ainsi, en 2008, 60 % des ménages de l'Union européenne ont accès à internet chez eux, contre 54 % en 2007 et 40 % en 2004. Les disparités d'accès à internet au domicile selon les pays restent importantes : si 86 % des ménages des Pays-Bas sont connectés chez eux, ce n'est le cas que de 25 % des ménages en Bulgarie. ■

Définitions

Dépenses de logement : elles incluent ici l'ensemble des dépenses relatives au logement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.) y compris les loyers dits « fictifs », c'est-à-dire les montants que les ménages propriétaires auraient à verser s'ils devaient louer leur logement.

Pour en savoir plus

- « Key figures on Europe », édition 2009, Eurostat, janvier 2009.
- « Living conditions in Europe », Eurostat, décembre 2008.
- Voir aussi : fiche 18.

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages en 2007¹, en valeur

en %

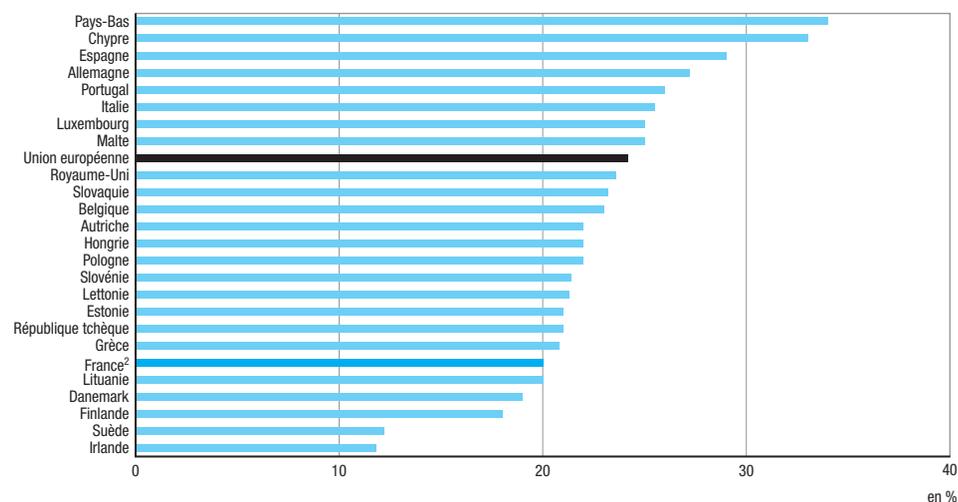
	Logement ²	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres
Allemagne	31,0	14,0	11,1	12,3	5,6	26,0
Autriche	27,8	12,8	10,5	14,2	11,3	23,4
Belgique	27,9	14,6	12,7	11,3	5,1	28,4
Bulgarie	24,0	18,0	21,8	11,5	8,9	15,8
Chypre	18,1	15,9	15,5	10,0	11,7	28,8
Danemark	31,7	13,7	11,1	13,7	5,6	24,2
Espagne	22,1	11,8	13,6	11,3	18,3	22,9
Estonie	23,7	12,6	17,3	12,3	7,0	27,1
Finlande	30,2	11,8	12,5	14,5	6,4	24,6
France	30,6	14,6	13,2	11,9	6,3	23,4
Grèce	22,5	10,9	16,1	9,7	13,8	27,0
Hongrie	24,7	15,7	17,3	11,6	5,2	25,5
Irlande	27,3	12,3	8,1	10,3	15,0	27,0
Italie	28,2	13,4	14,6	9,4	9,9	24,5
Lettonie	26,1	12,5	18,1	12,1	4,7	26,5
Lituanie	19,2	17,0	25,2	9,0	2,7	26,9
Luxembourg	28,7	19,1	9,0	9,3	7,3	26,6
Malte	19,9	13,5	17,1	16,6	13,5	19,4
Pays-Bas	29,0	11,9	11,0	15,1	5,4	27,6
Pologne	27,8	8,5	20,7	10,6	2,8	29,6
Portugal	21,5	14,6	16,7	9,8	10,8	26,6
République tchèque	26,7	11,4	15,4	14,9	7,4	24,2
Roumanie	25,3	18,0	29,1	6,7	5,2	15,7
Royaume-Uni	25,4	14,5	8,8	14,3	11,4	25,6
Slovaquie	31,4	8,4	18,0	12,4	7,3	22,5
Slovénie	24,0	16,2	14,2	13,3	7,4	24,9
Suède	31,5	13,8	12,2	14,6	5,8	22,1
Union européenne	27,8	13,6	12,6	12,1	8,9	25,0

1. Sauf Portugal (données de 2003), Suède et Danemark (2004), Lettonie (2005).

2. Voir définition.

Source : Eurostat.

2. Personnes vivant dans une zone où elles perçoivent du bruit¹, en 2007



Note : pas de données pour la Bulgarie et la Roumanie.

1. Indicateur de perception : la personne interrogée vit dans un ménage dont la personne de référence a le sentiment que « le bruit provenant des voisins ou de la rue » représente un problème.

2. France métropolitaine.

Source : Eurostat, EU-SILC.